IDELUX PROJETS PUBLICS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
WEBINAR
30 JUIN 2020 – 10.00 H

TEXTES DE TRAVAIL

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STRATÉGIQUE DU 18 DÉCEMBRE 2019

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2019 dont une copie est jointe en **annexe 1**.

(vote)

2. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activités 2019 arrêté par le Conseil d'administration en date du 26 mai 2020, dont une copie est jointe en **annexe 2**.

(vote)

3. RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article L1523-13 §3 CDLD stipule :

> *« La première assemblée générale de l'exercice se tient durant le premier semestre et au plus tard le 30 juin et a nécessairement à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé, lesquels intègrent une comptabilité analytique par secteur d'activité, ainsi que la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés. Les comptes annuels sont systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et/ou le directeur financier. Ils répondent, ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions.*
>
> *Elle entend le rapport de gestion et le rapport spécifique du conseil d'administration prévu à l'article L1512-5, le rapport du collège visé à l'article L1523-24 et adopte le bilan. »*

L'article L1523-16 CDLD stipule

> *« Ce rapport de gestion comporte un commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société.*
>
> *Le rapport comporte également les données sur les événements survenus après la clôture de l'exercice. Il comporte également la structure de l'organisation,*

l'organigramme fonctionnel complet de celle-ci, les lignes de développement ainsi qu'un plan financier pluriannuel. Les lignes de développement reprennent notamment les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence ».

Il est à noter que la structure de l'organisation est reprise dans le rapport d'activités. Quant aux lignes de développement ainsi que le plan financier pluriannuel, ceux-ci sont arrêtés par l'Assemblée générale stratégique de fin d'année.

L'article L1523-17 § 2 stipule :

« §2. Le comité de rémunération …. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4.

L'article L6421-1 nouveau du CDLD stipule :

§1er. Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. ainsi que le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supra-local établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. *les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;*

2. *les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction;*
3. *la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;*
4. *pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;*
5. *la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.*

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

PROPOSITION DE DÉCISION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend acte et pour autant que de besoin, approuve les rapports et documents suivants arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 mai 2020 :

- le rapport de gestion (v. **annexe 3),**
- le rapport spécifique sur les prises de participation, tiré à part du rapport d'activités (v. **annexe 4**),
- le rapport annuel conjoint des Comités de rémunération du Groupe (v. **annexe 5)**,
- le rapport de rémunération annuel du Conseil d'administration (v. **annexe 6**);

(vote)

4. RAPPORT DU COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES (RÉVISEURS)

L'Assemblée générale est invitée à prendre connaissance du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes (Réviseurs) relatifs à l'exercice 2019, dont une copie est jointe en **annexe 7.**

5. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019.

Les comptes annuels approuvés par le Conseil d'administration en date du 26 mai 2020 sont joints en **annexe 8.**

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2019.

(vote)

6. APPROBATION DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT (EXERCICE 2019)

1. Résultat des secteurs

Les différents Conseils de Secteurs et le Conseil d'administration d'IDELUX Projets publics proposent à l'Assemblée Générale les affectations suivantes :

Secteur	Résultat	Report
Centre-Ville à Bouillon	- 2,3 K€	- 2,3 K€
Houffalize – Cité des enfants	13,7 K€	13,7 K€
Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps	64,2 K€	64,2 K€
Développement d'équipements touristiques à Bastogne	12,1 K€	12,1 K€
Total Secteurs	87,7 K€	87,7 K€

2. Résultat des activités non sectorialisées

RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER : 138,6 K€

Affectation proposée par le Conseil d'Administration

Dotation à la réserve légale	11,3 K€
Dotation à la réserve passif social	18,9 K€
Report	108,4 K€
	138,6 K€

A noter que la réserve légale a été dotée, conformément au prescrit du Code des Sociétés, à hauteur de 5 % du résultat global à affecter (secteurs et activités non sectorialisées) soit 11,3 K€.

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat telle que présentée par le Conseil d'administration.

(vote)

7. APPROBATION DU CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/2019 CONFORMÉMENT À L'ART. 15 DES STATUTS

Le montant du capital souscrit au 31/12/2019 est détaillé en **annexe 9**.

Le capital souscrit a augmenté de 50 euros dans le courant de l'exercice 2019 à la suite de la souscription d'une part de base de 25 euros par le CPAS de Florenville et par la Zone de Secours Luxembourg.

PROPOSITION DE DÉCISION

En conformité avec l'article 15 des statuts, l'Assemblée générale approuve le montant du capital souscrit au 31/12/2019, arrêté à la somme de trois millions deux cent trente-neuf mille neuf cent septante-cinq (3.239.975) euros.

(vote)

8. COMPTES CONSOLIDÉS 2019 DU GROUPE IDELUX (IDELUX DÉVELOPPEMENT, IDELUX PROJETS PUBLICS, IDELUX FINANCES, IDELUX EAU ET IDELUX ENVIRONNEMENT) - INFORMATION

Les documents ci-après n'étant pas encore finalisés au moment de l'envoi des textes de travail, ceux-ci seront transmis par courrier séparé :

- le rapport de gestion relatif aux comptes consolidés (v. **annexe 10**),
- le rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes (Réviseurs) (v. **annexe 11**).
- les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2019 du Groupe IDELUX (v. **annexe 12**),

Il est rappelé que ces documents doivent seulement être communiqués à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale ne doit donc pas les approuver et par voie de conséquence, les Conseils communaux des Communes associées et le Conseil provincial de la Province associée, n'ont pas non plus à délibérer sur ce point purement informatif.

9. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS (EXERCICE 2019)

L'article L1523-13 §3 du Code de la démocratie locale stipule :

> *« Après l'adoption du bilan, cette assemblée générale se prononce par un vote distinct sur la décharge des administrateurs et des membres du collège visé à l'article L1523-24.»*

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs.

(vote)

10. DÉCHARGE AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES (EXERCICE 2019)

L'article L1523-13 §3 du Code de la démocratie locale stipule :

> *« Après l'adoption du bilan, cette assemblée générale se prononce par un vote distinct sur la décharge des administrateurs et des membres du collège visé à l'article L1523-24.»*

PROPOSITION DE DÉCISION

L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.

(vote)

11. REMPLACEMENT D'ADMINISTRATEURS DÉMISSIONNAIRES

EXPOSE

Au cours de sa réunion du 31 janvier 2020, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de :

- Madame Jessica MAYON, administratrice (MR) désignée sous le quota provincial et sur la proposition du Conseil provincial réuni le 24 janvier 2020, il a désigné Monsieur Benoit CLOSSON, conseiller provincial pour la remplacer ;
- Monsieur François KINARD, administrateur (CDH) désigné sous le quota provincial et sur la proposition du Conseil provincial réuni le 24 janvier 2020, il a désigné Madame Christiane KIRSCH, conseillère provinciale (CDH) pour le remplacer.

Conformément à l'article 37 des statuts, ces remplaçants ont poursuivi le mandat de leur prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 36 des statuts. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

PROPOSITION DE DECISION

Conformément à l'article 37 des statuts et sur la proposition des coopérateurs concernés, l'assemblée décide de désigner :

- Monsieur Benoit CLOSSON, conseiller provincial (MR) en remplacement définitif

de Madame Jessica MAYON, administratrice (MR) désignée sous le quota provincial ;

- Madame Christiane KIRSCH, conseillère provinciale (CDH) en remplacement définitif de Monsieur François KINARD, administrateur (CDH) désigné sous le quota provincial.

(vote)

12. DIVERS

Projet

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

« STRATEGIQUE »

DE L'INTERCOMMUNALE IDELUX – PROJETS PUBLICS

HÔTEL VAN DER VALK À ARLON – 18 DÉCEMBRE 2019

La séance est ouverte à 10H30 sous la présidence de Monsieur Yves PLANCHARD qui souhaite la bienvenue aux Députés provinciaux, aux Conseillers provinciaux et communaux, aux Bourgmestres et Echevins des différentes Communes associées ainsi qu'aux représentants des associés « privés ». Comme pour les réunions précédentes, les Assemblées Générales des cinq intercommunales se tiendront concomitamment.

Monsieur le Président donne lecture du planning de travail ainsi que des modalités pratiques du déroulement des Assemblées de ce jour.

Avant de procéder à la constitution des bureaux des Assemblées, Monsieur le Président rappelle que tous les représentants des associés des Intercommunales doivent avoir signé la liste des présences de façon à pouvoir arrêter le quorum des présences. Les personnes qui n'auraient pas signé cette liste, sont invitées à le faire sans tarder.

COMPOSITION DU BUREAU D'IDELUX – PROJETS PUBLICS

Monsieur le Président procède à la composition du bureau et demande que, conformément à l'article 23 des statuts, soient désignés deux scrutateurs et un secrétaire de séance.

Sur sa proposition, l'Assemblée désigne Messieurs Jean GUILLAUME et Marc KERGER, représentants communaux, pour remplir la fonction de scrutateur et Monsieur Philippe PIERRET, Secrétaire général, pour remplir celle de Secrétaire de séance.

Il invite ces personnes à prendre place au bureau qui leur a été réservé à cette fin.

VERIFICATION DU QUORUM DE PRESENCE

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'art. 27 des statuts qui stipule ce qui suit : "L'Assemblée Générale de l'Association ne peut valablement délibérer :

1° que si l'ensemble des associés et les associés représentant les Communes et la Province réunis, détenant au moins la moitié des parts de la Catégorie A sont présents;

2° que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

.../..."

Le quorum de présence requis est donc les suivants :

1. ***Moitié des parts détenues par les associés ayant droit de vote en Assemblée générale, c'est-à-dire des parts de la catégorie A1 + A2 + A 3 :***

$$\frac{1.791\ (A1)\ +\ 64.204\ (A2) + 5\ (A3)}{2} = \frac{66.000}{2} = \mathbf{33.000}$$

2. ***Moitié des parts détenues par les Communes et la Province réunis droit de vote en Assemblée générale, c'est-à-dire des parts de la catégorie A1 + A2***

$$\frac{1.791\ (A1)\ +\ 64.204\ (A2)}{2} = \frac{65.995}{2} = \textbf{32.997,5 arrondi à 32.998}$$

Monsieur le Président demande alors que lui soit remise la liste de présences afin de vérifier si, conformément à l'article 27 des statuts, l'Assemblée Générale est en nombre pour siéger.

De la liste des présences[1], il résulte que les majorités présentes sont les suivantes:

1. Ensemble des associés
TOTAL : 65.526[2] parts par rapport à 66.000 parts (99,28 %)

2. Communes et Province
TOTAL : 65.525 parts par rapport à 65.995 parts (99,29 %)

Il en résulte que l'Assemblée générale est en nombre pour siéger.

Monsieur le Président demande aux scrutateurs de viser la liste des présences et de la certifier authentique.

Sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée générale autorise les associés et les représentants des associés d'IDELUX Développement, d'IDELUX Eau, d'IDELUX Environnement et d'IDELUX Finances, les administrateurs et commissaires d'IDELUX Développement, d'IDELUX Eau, d'IDELUX Environnement et d'IDELUX Finances, de même que les journalistes invités et le public invité à assister à la réunion du Conseil d'administration ouvert au public, à assister à la réunion.

Monsieur le Président propose ensuite de passer immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique.

* * * * *

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019

DÉCISION

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 dont une copie est jointe en annexe 1 des textes de travail, selon les quorums de vote suivants :

Quorum général		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	65.512,82	99,98 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	0,02 %

Quorum Communes		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	1.307,82	99,00 %
	Contre	0,00	0,00 %

[1] Complétée en cours de séance

[2] Suite au décret du 19/07/06, pour le calcul du quorum des présences, un seul représentant par associé porte l'ensemble des voix de celui-ci. Cela explique pourquoi le quorum des présences peut-être supérieur au total des parts votantes

	Abstentions	13,18	1 %

Quorum Province		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	64.204,0	100 %
	Contre	0	0,00 %
	Abstentions	0	0,00 %

Aucun vote « contre » ni « abstention » n'ayant été exprimé en assemblée, les chiffres proviennent exclusivement du report des votes des Conseils communaux.

* * * * *

Allocution prononcée par Monsieur F. COLLARD

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux,

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les bourgmestres, échevins, présidents de CPAS,

Mesdames et Messieurs les conseillers provinciaux et communaux,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités,

Je me présente devant vous ce matin avec de nouvelles ambitions pour notre région. Depuis juin dernier, nos intercommunales ont passé un cap symbolique significatif en simplifiant leurs noms. Derrière ce changement, je vous invite à voir la volonté d'intégrer fondamentalement l'ensemble de nos activités autour d'une vision et de valeurs partagées. L'enjeu est clairement de poursuivre notre mission au service de notre territoire, de nos Communes et de leurs habitants dans un environnement dont les fondamentaux évoluent fortement.

Notre mission, faut-il le rappeler, est de contribuer à améliorer le bien-être de la population sur notre territoire.

Concrètement, ce bien-être se traduit par la volonté d'induire des emplois de qualité et de proximité ; d'aménager des espaces de vie raisonnés qui répondent aux attentes de notre population en termes de sécurité, de sociabilité, de délassement, de logements et de respect de l'environnement ; de collecter et de gérer l'eau et les déchets des organisations et des particuliers - de façon tant préventive que curative.

Pour continuer à produire de la valeur ajoutée au départ de nos activités, nous nous appuyons sur quatre valeurs prioritaires.

Ces valeurs ont été identifiées avec l'ensemble du personnel fin 2017. Réunies sous l'acronyme EQER, il s'agit de l'esprit d'équipe, de la qualité, de l'engagement et du respect.

En outre, nous arrimons désormais l'ensemble de nos activités aux objectifs de développement durable promulgués par les Nations Unies. Le plan stratégique 2020-2022 qui vous est présenté ce matin y fait explicitement référence.

Avant de vous le présenter dans ses grandes lignes, je tiens à souligner un dernier point d'appui : la prise en compte du contexte dans lequel nous travaillons et qui conditionne les résultats de notre action. Notre région se caractérise par une démographie jeune et en hausse, un cadre de vie qui en fait un fleuron touristique en Wallonie, des entreprises dynamiques dans plusieurs secteurs clés et des interactions importantes avec les territoires voisins.

Au-delà de ce contexte immédiat, plusieurs défis bousculent de plus en plus le quotidien : mobilité, transitions économique et climatique, justice fiscale et sociale, allongement de la durée de vie, raréfaction de certaines matières premières, montée en puissance de l'intelligence artificielle, croissance de la pression migratoire, incertitudes quant au maintien d'une division internationale du travail et j'en passe. Les faits sont connus. Que nous le voulions ou non, ils nous concernent tous et influent sur l'orientation de nos pratiques.

À ce sujet, j'en viens aux grandes lignes du plan stratégique d'IDELUX pour les trois années à venir.

Nous l'avons structuré au départ des trois grands domaines d'activités que nous couvrons.

Le premier est celui du développement territorial.

Comme je viens de le rappeler, l'objectif fondamental d'IDELUX Développement reste de permettre à la population luxembourgeoise de vivre et travailler dans sa région.

Pour y parvenir, nous avons l'intention de continuer à prospecter les investisseurs potentiels et à accompagner l'implantation d'entreprises sur les sites que nous avons préalablement aménagés. À ce jour, nous accueillons 650 entreprises qui totalisent quelque 13 000 emplois.

Six écosystèmes restent nos priorités stratégiques : la transformation du bois, l'agroalimentaire, les sciences du vivant, la logistique à valeur ajoutée et le spatial, sans oublier le tourisme.

Au-delà des 51 parcs d'activités économiques, des 31 halls relais, des 3 centres d'entreprises et d'un quartier d'entreprises, une de nos priorités reste de réaliser de nouveaux équipements destinés à soutenir l'activité économique.

Pour y arriver, nous allons poursuivre les reconnaissances en cours de nouvelles zones d'activités, en dépit d'un contexte de restrictions financières.

Pour anticiper les besoins futurs, nous revoyons aussi notre stratégie de développement des zones, en l'appuyant notamment sur la création de nouveaux parcs de grande dimension et proches des pôles urbains.

Nous prévoyons aussi de poursuivre l'équipement des parcs d'activités en bâtiments relais, en veillant à ce que les prix de vente restent attractifs tout en privilégiant, bien sûr, des infrastructures durables de qualité.

IDELUX Finances complète notre offre immobilière aux entreprises via des formules de leasing financier. Outre son soutien actuel aux PME et aux entreprises actives dans les axes stratégiques d'IDELUX, IDELUX Finances va poursuivre la diversification de son portefeuille et ambitionne de développer l'encours au-delà de son niveau actuel.

Nous continuons bien sûr à travailler en complémentarité avec le fonds de capital à risque Luxembourg Développement au profit des entreprises.

Pour atteindre ces résultats, nous poursuivons le programme de révisions du plan de secteur entamé fin des années 2000. Sur les 440 ha de nouvelles zones concernées, 150 ha environ doivent encore aboutir. Ils concernent les Communes d'Arlon, de Bertrix, de Bouillon, de Neufchâteau, de Paliseul et de Tintigny.

Pour anticiper avec cohérence les besoins économiques à moyen/long terme du territoire, nous travaillons à l'horizon de 2040 en veillant à préserver au mieux les terres cultivées, compte tenu de l'importance du secteur agricole pour notre province.

Nos actions vont privilégier la reconversion de friches industrielles et des bâtiments à vendre dans nos parcs d'activités mais aussi en dehors de ceux-ci en bonne intelligence avec la Wallonie et dans le cadre défini par la Déclaration de politique régionale.

Quand une implantation sur des terres cultivées s'imposera, nous étudierons préalablement toutes les alternatives possibles. Nous prévoyons aussi d'étendre plusieurs parcs existants, compte tenu de l'évolution de la demande.

Nous allons bien entendu rester très attentifs aux demandes des Communes – à vos demandes – et systématiser les montages pluricommunaux chaque fois que la formule s'avérera opportune.

L'équipement de ces terrains sera mené à bien en fonction des moyens financiers disponibles. Il sera guidé plus encore par les enjeux du développement durable en phase avec les enjeux climatiques et environnementaux. Il en ira de même dans l'amélioration de l'équipement des parcs actuels. À court terme, les Communes de Bertrix et d'Athus sont concernées par ce programme de redynamisation.

J'en viens à nos missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. IDELUX Projets publics est actuellement présente auprès de 90 % des Communes luxembourgeoises. Nous voulons maintenir ce niveau de présence et étendre nos services à d'autres entités publiques comme les zones de secours, les CPAS … ainsi qu'à de nouveaux besoins, comme les économies d'énergie, la réaffectation des églises, la gestion des terres excavées, l'intégration de démarches de responsabilité sociétale au contexte communal.…

Parallèlement, nous souhaitons poursuivre la conception et le développement de projets structurants pour le territoire : entrées de province, mobilité douce, valorisation de l'ouest du territoire.

L'ensemble de nos projets sera guidé par trois éléments forts : la neutralité carbone, la pluricommunalité et la stabilité tarifaire. Sans oublier, je l'ai mentionné au début de mon propos, l'allongement de la durée de vie.

De nombreux projets s'inscrivent déjà dans cette dynamique. C'est le cas à Arlon, à Bastogne, à Jamoigne, à Gouvy, à Hotton, à La Roche-en-Ardenne, à Gérouville, à Meix-devant-Virton, Vielsalm, etcetera.

De nombreux projets vont également être poursuivis ou initiés dans les domaines du logement et des infrastructures touristiques.

Après la conception et la réalisation, quelques mots sur notre gestion des équipements existants dans le domaine du développement territorial :

Si nous allons poursuivre notre métier historique de vente de terrains en visant une quinzaine de ventes annuelles, nous serons particulièrement attentifs aux emplois permis par ces implantations. Nous prévoyons d'accompagner aussi les entreprises qui se déploient hors de nos infrastructures.

Outre la vente de terrains, nous allons poursuivre notre politique de location de nos 56 bâtiments en visant un taux d'occupation de 95 %.

Pour y parvenir, nous allons renforcer nos réseaux de prospection pour attirer de nouveaux investisseurs.

Les régions privilégiées par nos actions de prospection restent la Flandre, la France et les Etats-Unis auxquels nous ajouterons le Royaume-Uni et les pays arabes. Nous avons aussi l'intention de coopérer avec nos voisins grands-ducaux pour offrir une solution hybride et complémentaire aux entreprises prospectées, compte tenu des avantages de nos territoires respectifs.

Sur place, nous continuerons bien entendu à organiser les clubs d'entreprises ainsi que la politique de concertation avec les autorités communales.

Troisième volet de notre action au service du développement territorial : le conseil et l'accompagnement.

La réalité des entreprises est en perpétuel mouvement. Nous veillons à adapter notre offre de services en conséquence. Outre la transition numérique qui nous conduit à renouveler nos services et nos applicatifs, nous prévoyons d'accompagner les entreprises au départ de quatre axes : les projets innovants, la création de start-up, la croissance et la transition vers le futur.

Notre volonté est, au final, que les entreprises luxembourgeoises deviennent encore plus « vertes » et plus « intelligentes », en contribuant au défi de la transition vers une économie plus numérisée et bas carbone.

J'ai déjà rappelé les secteurs considérés comme stratégiques pour notre région. Nous profiterons de la période 2020-2022 pour soutenir le développement de chacun et pour jeter les prémices d'une approche sectorielle croisée en tentant d'identifier des pistes de collaboration entre eux : nous pensons au potentiel des alicaments, de la chimie verte, de la biologistique, …

Pour y parvenir, nous allons pérenniser notre dispositif de veille du développement territorial et l'étendre pour mieux connaître ces secteurs que je viens d'évoquer trop rapidement. La veille doit nous permettre d'identifier à temps les enjeux liés au territoire, d'y impulser de nouveaux projets et de mobiliser dans le bon timing des moyens tant au niveau wallon qu'européen. Ils devront nous permettre de disposer des ressources nécessaires au succès de notre action.

Place maintenant à notre deuxième grand domaine d'activités : la gestion des eaux.

S'il faut résumer en quelques mots ce pan important de notre activité, retenez que nous voulons maximiser la collecte des eaux usées, améliorer sans relâche la qualité des eaux rejetées et sécuriser les infrastructures de production et de distribution d'eau potable.

Pour y parvenir, nous exploitons maintenant 93 stations d'épuration, 160 stations de pompage, 265 kilomètres de collecteurs. Des équipements qui nous permettent d'épurer quelque 35 millions de m3 d'eaux usées chaque année.

À l'issue de ce travail d'épuration, nous contrôlons bien sûr la qualité des eaux rejetées.

Pour prévenir les risques d'inondation et de dilution des eaux qui affectent les résultats des stations d'épuration, nous gérons aussi les eaux pluviales.

Nous intervenons pour préserver nos ressources en eau de toutes sources de pollution en tenant compte aussi des aléas climatiques dont dépendent la qualité et le volume d'eau à traiter.

Notre équipe de conseillers en environnement accompagne les Communes dans les domaines de l'eau potable et des eaux urbaines résiduaires.

Comme vous le savez, nous stimulons aussi les Communes à investir à temps dans la performance de leurs réseaux d'égouttage, à la fois pour des raisons de pollution bien sûr, de salubrité publique et de bon fonctionnement des ouvrages d'épuration.

Au-delà de ce trop bref rappel du travail d'IDELUX Eau, je vous invite à regarder les projets présentés pour les trois années à venir.

Dans le domaine de la conception et des réalisations, nous allons poursuivre trois grandes priorités :

- Développer et rénover les infrastructures d'assainissement collectif que je viens d'évoquer, en ce compris les réseaux d'égouttage et les synergies transfrontalières possibles.

- À propos des réseaux d'égouttage, nous prévoyons de poursuivre le cadastre de l'égouttage communal et celui des collecteurs d'eaux usées.
- Troisième priorité : l'eau potable, qu'il s'agisse de renforcer la production ou la distribution en vue d'en sécuriser l'accès, compte tenu des épisodes de sécheresse prolongée que nous avons connus ces deux dernières années et d'une population plus nombreuse.

Nous allons coopérer à la préparation du programme d'investissement 2020-2026 de la SPGE, en veillant à ce que les spécificités d'un territoire rural avec un potentiel touristique important et une qualité des masses d'eau de surface à préserver y soient considérées.

Du côté de l'exploitation et de la gestion des infrastructures, nous allons bien sûr poursuivre le traitement efficient des eaux usées, optimiser la valorisation des boues d'épuration qui en sont issues tout comme l'efficacité énergétique de l'ensemble de nos installations.

Au final, nous prévoyons de réduire encore les frais de fonctionnement de nos ouvrages d'épuration, notamment via une déshydratation mobile des boues d'épuration, via une valorisation accrue des boues d'épuration en agriculture.

Troisième volet des activités d'IDELUX Eau : l'accompagnement et le conseil.

J'en ai déjà parlé, nous allons continuer à accompagner les Communes.

Concrètement, nous prévoyons d'étendre nos prestations pour l'aide à la gestion des réseaux d'égouttage et du traitement des eaux urbaines résiduaires, ainsi que pour la gestion des eaux pluviales et de l'eau potable.

Autre priorité de la période qui s'ouvre : le renforcement de la gestion publique d'assainissement autonome (la GPAA). L'enjeu est de permettre aux maisons particulières de s'inscrire dans les prescriptions du Code de l'eau pour garantir la protection du milieu récepteur. Notre équipe est déjà à l'œuvre auprès des particuliers concernés.

Voilà l'essentiel des axes d'action prévus au niveau de la gestion des eaux.

J'en arrive à notre troisième grand domaine d'activités : la gestion des déchets.

Ici aussi, le cap est clair : nous voulons réduire la production de déchets à la source et assurer une gestion responsable, efficiente et intégrée des volumes qui nous sont confiés.

Premier axe prioritaire : étudier et développer de nouvelles filières de collecte, notamment en réponse aux besoins spécifiques des entreprises.

Deuxième axe : adapter l'ensemble de nos activités à l'évolution du contexte dans lequel nous agissons : collecte des déchets ménagers via des conteneurs enterrés, harmonisation des outils de collecte en porte-à-porte, amélioration des recyparcs, extension du principe de réutilisation des déchets, production de bioCNG à partir des déchets organiques et consommation de celui-ci par notre flotte, participation au développement de nouvelles filières de valorisation de la biomasse à plus haute valeur ajoutée.

Voilà pour les nouveaux développements prévus.

Dans le domaine de la gestion de nos outils de collecte et de traitement, l'ambition est de maîtriser les coûts et les impacts du traitement des déchets qui nous sont confiés.

Enfin, dans le domaine du conseil aux Communes et de la sensibilisation, nous allons continuer à accompagner les Communes et les producteurs de déchets dans la gestion de ces derniers.

Les bonnes pratiques de tri de la part de nos concitoyens requièrent de notre part un travail permanent d'information et de conviction.

La pression sur l'environnement reste difficile à réduire.

Une perception est encore trop répandue que le niveau des taxes prélevées, perçu comme élevé, autorise certains comportements inadéquats pour notre environnement. Nous voulons renforcer la prise de conscience citoyenne en matière de zéro déchet pour réduire la quantité totale des déchets collectés.

Plus fondamentalement, IDELUX Environnement et IDELUX Développement veulent contribuer à mettre en place un dispositif d'économie inversée qui participera au développement d'une économie sociale et d'une économie circulaire.

Voilà mesdames, messieurs, les ambitions d'IDELUX à l'horizon 2022 que je soumets à votre approbation.

Mais avant cela, permettez-moi de préciser encore que les services internes d'IDELUX nourrissent plusieurs ambitions complémentaires.

Pour les résumer à l'essentiel, elles concernent la volonté d'assurer la sécurité des collaborateurs, de développer les talents par la formation, de favoriser la stabilité et la diversité de l'emploi, de réduire l'empreinte énergétique et écologique de nos activités, et d'assurer la qualité et le respect des normes, en ce compris celles qui émanent de nos systèmes qualité et de la responsabilité sociétale des entreprises à laquelle nous nous soumettons volontairement.

Avec les équipes d'IDELUX, ce plan stratégique est avant tout porté par la volonté d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Il s'inscrit dans une philosophie « intercommunale ». Autrement dit, un ensemble de services mutualisés entre 55 Communes pour répondre au mieux, avec vous tous, aux attentes de notre territoire.

Que nous agissions les uns les autres à l'échelle communale, intercommunale, provinciale, nous avons somme toute à relever un même défi : celui de permettre à nos concitoyens et à nos entreprises de s'épanouir et de réinventer sans cesse comment « faire société ». Ce défi, je vous invite année après année à le relever ensemble.

Je vous remercie pour votre attention.

* * * * *

Présentation de la partie chiffrée par Ch. PERILLEUX.

* * * * *

Ouverture du débat

Intervention de M. Jean-Jacques BOREUX (Musson)

Je souhaiterais faire part de la position d'Ecolo lors de cette assemblée générale. J'ai bien écouté la présentation de Monsieur COLLARD, et ceci n'est pas du tout ironique, en l'entendant

parler, je me suis dit que tout ce qu'il a dit est évidemment quelque chose auquel on ne peut que souscrire. Vous avez présenté la façon dont IDELUX s'inscrivait dans l'avenir en tenant compte des nouveaux défis d'aujourd'hui, quelque part en ménageant très bien l'économie et l'écologie, et bien on ne peut être que d'accord. J'ai presque envie de dire que vous m'avez ôté les mots de la bouche. Donc pour ceci, aucun problème.

Je tiens à vous dire aussi qu'Ecolo tient à souligner à quel point nous devons à l'intercommunalité, parce que c'est une traduction très concrète de la devise belge qui est « l'union fait la force », la force de ce que nous pouvons faire tous ensemble et que nous ne pourrions pas faire seul. Et depuis plusieurs dizaines années, IDELUX a œuvré en ce sens en matière de développement économique dans la Province de Luxembourg. Son core business consiste évidemment à offrir des surfaces accessibles au développement économique. Je dis bien développement économique et non pas vente. Et donc créer des emplois et permettre à des entreprises de fonctionner. On peut le rappeler, cela a fort bien fonctionné pendant des années puisque vous avez cité, de mémoire, les chiffres de 670 entreprises et de 13.000 emplois. Je pense que c'est publié d'ailleurs dans la presse aujourd'hui.

Alors pourquoi prendre la parole puisque vous avez dit tout ce que j'avais envie de dire ? Et bien d'abord parce qu'on m'a demandé de le faire. Ensuite parce qu'on pourrait peut-être ajouter une lecture non pas différente, mais attirer votre attention sur certains points qui me semblent vraiment particuliers. Ici, à titre personnel, je me suis toujours posé cette question-là. Je ne suis pas économiste de formation, mais je me suis toujours demandé s'il suffisait d'offrir des surfaces pour créer de l'économie. C'est-à-dire, existe-t-il un lien direct, linéaire, entre le nombre d'hectares de terrains d'activités économiques et la création d'entreprises et d'emplois ? Franchement je ne le pense pas, et je pourrais vous citer une petite métaphore. Mais rassurez-vous, je ne serai pas très long. S'il suffisait de construire des églises pour les remplir, et bien je pense qu'on en construirait demain. Ce n'est pas aussi simple que cela. Prenons un exemple concret, sur les 440 hectares qui ont été octroyés par la Région wallonne pour permettre à IDELUX de développer des activités économiques il y a quelques années, je pense qu'il y en a environ 290 qui ont été urbanisés. Il n'en reste donc plus que 150 à réaliser. Si nous avons le droit de les urbaniser, nous ne sommes pas obligés de les urbaniser tous. Comme vous le disiez tout à l'heure dans votre discours, on peut peut-être réfléchir à un peu moins urbaniser qu'avant. Permettez-moi de faire encore un petit parallélisme, pour celles et ceux qui aiment le sud de la France. Si vous avez été dans le sud est et ouest dernièrement, vous avez vu que c'est la catastrophe. Le réseau d'évacuation des eaux de pluie n'a pas été dimensionné pour évacuer ce qu'on doit évacuer aujourd'hui avec des précipitations qui sont assez différentes à cause des changements climatiques. Et bétonner davantage, c'est ne pas être prudent. Urbaniser des zones est aujourd'hui quelque chose qui n'est plus très tolérable, donc il faut vraiment penser à l'avenir. Oui à l'activité économique, oui à créer des espaces d'activités économiques qui permettent à nos concitoyens de travailler et de vivre heureux dans cette province, mais ce qu'on pouvait faire il y a quelques années, comme on l'a fait il y a quelques années, on ne peut plus le faire maintenant. Et ça, vous l'avez dit tout à l'heure. En termes concrets, en termes d'objectivisme nous sommes d'accords. Mais nous ne sommes peut-être pas d'accords sur la façon de le faire au quotidien. Et effectivement lorsqu'on lit votre plan stratégique et qu'on voit ce que vous annoncez dedans en matière d'urbanisation, et bien c'est vrai que là nous sommes encore un peu inquiets et je tenais à en faire part aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Elie DEBLIRE

Franchement, je vous remercie pour votre intervention. Elle est claire. Elle soutient quelque part le Directeur général, mais aussi les équipes, parce que je pense vraiment que parmi les 500 personnes qui composent le groupe, il y a une réelle prise de conscience par rapport à toute la problématique climatique dont vous vous faites le porte-parole aujourd'hui.

Les églises, il y a longtemps qu'elles sont construites. Comme vous, je pense que construire des églises, du moins en Europe, ce n'est pas ça qui ramènera les fidèles. Dans d'autres pays, peut-être que cela marche encore. Construire des zones d'activités économiques. Je pense aussi que vous devez bien comprendre que l'on ne construit plus des zones d'activités économiques aujourd'hui comme on les construisait dans les années '70 ou '80. Toute la problématique de la gestion de l'eau dont vous avez parlé, elle est forcément prise en compte. Quand on voit comment on dimensionne maintenant, ne fusse que les bassins d'orage dans les différents parcs !! Nous avons d'ailleurs souvent des questions par rapport à cela, tellement les coûts sont élevés ! Je pense qu'il faut faire confiance aux ingénieurs qui calculent ce genre d'ouvrage.

Aujourd'hui, on réfléchit tout à fait différemment lorsqu'on construit un parc.

En construisant des parcs, crée-t-on de l'activité économique ? Moi j'en suis persuadé. La preuve ? Aujourd'hui nous avons 650 entreprises sur des zones d'activités économiques et nous avons pu créer 13.000 emplois sur plus de 50 ans. Je pense qu'il faut poursuivre dans cette ligne-là. Par contre, là où vous avez raison, c'est que là où c'est possible, il faut au travers de sites à réhabiliter (SAR), pouvoir bétonner des endroits qui étaient déjà bétonnés. Et le terme « bétonner » n'est pour moi pas approprié non plus. Quand vous faites le tour de certains parcs, je dirais les parcs où il y a encore des espaces, comme Molinfaing, comme Léglise, comme Tenneville, et bien vous avez dans ces parcs finalement peu d'espaces qui sont réellement bétonnés. Il y a dans ces parcs énormément d'espaces dédiés à la nature, à la biodiversité, à des couloirs écologiques. Et tout cela est déjà pensé, réfléchi aujourd'hui. Donc dire que l'on va créer des zones d'activités économiques, et vous avez parlé il y a deux secondes de 290 ha déjà mis en œuvre sur les 440 ha autorisés. Il en reste donc 150 Ha à mettre en œuvre. Et bien ces 150 hectares ne seront pas évidemment entièrement bétonnés.

Réfléchir aussi, comme l'a dit Fabian dans son discours, à intercommunaliser les parcs, nous paraît être intéressant parce que si chaque Commune souhaite demain une extension de son parc ou veut un nouveau parc d'activités, il faut pouvoir oser tenir ce discours : « Ne serait-il pas plus intelligent de se regrouper au niveau des Communes pour créer une zone complémentaire ou pour agrandir une zone existante ? ». C'est un raisonnement que nous tenons depuis un certain temps déjà, mais force est de constater que, malgré tout, je dirais dans les objectifs poursuivis par un certain nombre d'élus, on veut encore avoir son parc chez soi. Donc il faut essayer, au travers du discours que vous avez eu aujourd'hui, de convaincre les Communes de parfois s'associer comme cela se fait déjà à certains endroits. Je pense qu'il faut poursuivre ce discours-là.

Sur le fond, je dirais qu'il faut rester attentif à ne pas créer des zones là où ce n'est pas utile. Nous devons rester attentifs aux besoins des entreprises qui occupent aujourd'hui certains villages, certaines entités, et où cela crée des soucis. Il faut permettre à ces gens-là de pouvoir s'étendre et sortir de ces lieux parce que cela crée des nuisances qui deviennent parfois insupportables pour les riverains. Donc continuer à créer des zones d'activités économiques pour redéployer notamment le sud de la Province de Luxembourg, cela me paraît être une nécessité dans les années qui viennent. Mais il faut le faire avec de la réflexion, créer des parcs qui sont les parcs de demain et non plus les parcs qui sont ceux que l'on connaît. Je rappelle souvent aux administrateurs « venez visiter le parc d'activités de Vielsalm ». Je suis vraiment triste d'avoir un parc d'activités comme celui-là sur une Commune comme Vielsalm, qui est quand même une Commune fortement touristique. C'est vraiment un parc de l'ancienne génération. Je voudrais tellement que ce parc soit créé aujourd'hui. Il serait tellement différent et bien plus respectueux de son environnement et des riverains. En tous cas, ceux qu'on inaugure aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec les parcs que l'on inaugurait il y a dix ou vingt ans d'ici.

Donc, croyez-le bien, on reste attentifs aux préoccupations que vous avez rappelées aujourd'hui.

Intervention de Mme CLAUDE d'Etalle

Je voudrais savoir ce que vous faites pour les rejets des stations d'épuration et plus particulièrement pour les perturbateurs endocriniens et les médicaments. Est-ce que vous libérez les eaux de ces éléments ?

Réponse de F. COLLARD

C'est effectivement une problématique qui est étudiée au travers des relations que nous avons avec la Région Wallonne et avec la Société Publique de Gestion des Eaux. Ce n'est pas un problème limité à la Province de Luxembourg. C'est un problème que l'on retrouve maintenant dans l'ensemble des stations d'épuration. Un groupe de travail au niveau de la Région wallonne réfléchit à toute cette problématique. Et vous êtes justement assise à côté de Philippe WALHAIN, qui est chez nous, le spécialiste de la perturbation endocrinienne, et qui pourra certainement entrer dans plus de détails avec vous. Il est vrai que c'est une problématique que nous devons prendre à bras le corps. C'est aussi une particularité de nos métiers. Comme pour les parcs d'activités économiques, comme pour les déchets, comme pour l'eau, il nous faut jour après jour s'adapter aux nouvelles contraintes qui s'imposent à nous.

Poursuite de l'intervention de Mme CLAUDE (Commune d'Etalle)

Si j'ai bien compris, vous proposez d'épandre ces eaux usées sur les terrains agricoles. Donc vous allez engendrer une pollution générale au lieu que celle-ci soit limitée aux rivières.

Réponse de F. COLLARD

Et bien la réponse est non. Nous n'épandons pas l'ensemble des boues des stations d'épuration sur les zones agricoles. Ces boues sont analysées avant tout épandage. Il y a une série de boues dont les analyses sont positives qui sont utilisées en amendement de sol pour l'agriculture, et toute une série de boues qui sont déclassées, donc qui ne peuvent pas être utilisées en amendement de sol et qui sont utilisées en valorisation énergétique principalement.

Poursuite de l'intervention de Mme CLAUDE

Mais qu'en est-il des perturbateurs endocriniens et des médicaments ? Ils vont être répartis sur les rejets valorisables ?

Réponse de F. COLLARD

Si l'analyse démontre qu'il y a effectivement ces éléments perturbateurs, les boues seront déclassées. Par contre, si les boues sont déclarées aptes à la valorisation, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de présence d'éléments chimiques en de trop grandes quantités, alors elles sont étendues. Mais dans le cas contraire, elles ne le sont pas.

Poursuite de l'intervention de Mme CLAUDE

Et comment les cherchez-vous, ces substances chimiques ?

Réponse de F. COLLARD

J'invite Philippe WALAIN à vous répondre en tant que spécialiste.

Réponse de Ph. WALHAIN

Les perturbateurs endocriniens, c'est vrai, font partie des pollutions générées par tout un chacun. Ils se retrouvent davantage dans l'eau que dans les boues. Les stations d'épurations n'étant pas actuellement prévues pour épurer ce type de produits, les perturbateurs endocriniens ont tendance à traverser la station d'épuration et à se retrouver donc dans l'eau des rivières. C'est le cas pour toutes les stations d'épuration. Il n'y en a encore aucune en Europe qui est adaptée pour traiter ces éléments. Il est donc probable que dans le futur, l'Europe mette une pression supplémentaire et contraigne toutes les stations d'épuration à les traiter. Ce sont des choix politiques mais aussi financiers car si nous voulons traiter les perturbateurs endocriniens, il faudra bien augmenter le prix de traitement de l'eau usée qui est aujourd'hui à environ à 5,5 €/m³. Cela étant, il n'y a pas que les perturbateurs endocriniens comme éléments de pollution ayant un impact sur le milieu. Mais ce sont des éléments dont il faudra tenir compte à l'avenir et qui impliqueront des choix à faire, de nature politique et financière.

Intervention de M. D. FOURNY (Commune de Neufchâteau)

Je souhaiterais m'adresser à l'Intercommunale IDELUX Environnement concernant la problématique des déchets ménagers, et plus particulièrement pour les Communes qui travaillent depuis maintenant plus de 15 ans avec des duo bacs. Quelle est la perspective ? Des efforts financiers importants ont été consentis pour acquérir ces duo bacs. Pour certains ils ne sont pas encore amortis financièrement. Et donc quid du ramassage par sacs ? Y-aura-t-il une concertation préalable ou une imposition ? Et quel en sera l'impact financier pour ces Communes ? A titre personnel, je considère que passer du duo bac au sac est un recul important en matière de traitement. Les gens ont pris le pli de trier chez eux et de se rendre régulièrement au parc à conteneurs. Il y a une forme de civisme qui s'est installée dans la population à ce propos-là. Dès lors, cette démarche m'apparaît être à contre-courant des efforts qui ont été consentis.

Deuxième question, elle concerne le ramassage des PMC. Vous avez indiqué dans le rapport financier qu'il y avait une perte d'un million d'euros par rapport aux parcs et liée à ce ramassage. Comment peut-on expliquer cette perte ? Existe-t-il bien un lien entre cette perte d'un million d'euros et le ramassage des PMC ?

Troisième élément. Quelles sont les perspectives de négociations avec FOST+ puisque vous avez indiqué que rien n'était prévu à ce stade. Que négociez-vous ? Quelles sont les échéances et surtout les contreparties financières que vous allez pouvoir récupérer à la suite du choix fait de ramasser les PMC via sacs.

Voilà les trois questions que je souhaitais vous poser, merci.

Réponse de F. COLLARD

Concernant la première question relative aux duo bacs et au passage au sac + sac ou à tout autre type de collecte puisque nous réfléchissions aussi à la possibilité de mettre en place des conteneurs enterrés (mais cela restera bien entendu une prérogative des Communes), il convient de prendre en considération une série d'éléments techniques, et notamment le fait qu'aujourd'hui il n'existe plus qu'un seul fournisseur de duo bacs compartimentés. Cela devient donc problématique en termes de marchés, de travailler ainsi. C'est une contrainte technique qu'il faudra prendre en considération, étant entendu que la décision finale appartiendra à la Commune de rester en duo bacs ou de passer en sac + sac, ou de passer à un autre type de collecte, en sachant aussi faire le lien avec une autre question. La collecte du PMC en porte à porte que nous impose maintenant FOST +, va avoir un impact sur les autres collectes puisqu'en plus du PMC, on parle maintenant du P+MC. Cela veut dire que l'on va devoir retirer

de la fraction résiduelle actuelle toute une série de films plastiques, de pots de yaourts, de pots de margarine, de ce genre d'éléments qui composent une grande partie du volume que l'on retrouve aujourd'hui dans la partie grise, c'est-à-dire la fraction résiduelle des déchets. Cela veut dire que demain, pour les Communes qui ont opté pour le duo bac, lequel comporte une partie organique et une partie résiduelle, il y aura à côté du duo-bac, un sac qui sera la partie P+MC et qui viendra donc réduire le volume présent actuellement dans le duo bac. Ce sont malheureusement des contraintes techniques qu'il faudra prendre en considération dans les réflexions qui seront menées avec les services de l'Intercommunale, et dans les Communes quant au choix politique à faire au niveau de chacune d'entre elles, comme cela avait été le cas en son temps pour le choix du sac + sac ou du duo bac.

En ce qui concerne l'impact financier, jusqu'ici nous avions réussi à négocier avec FOST+ une intervention pour la reprise des PMC en recyparc. FOST+ finançait donc une partie des frais de fonctionnement des recyparcs. Nous étions le seul territoire à être organisé de cette manière. Aujourd'hui, FOST+ nous impose comme l'ensemble des autres Communes de Wallonie et même de Belgique, de recourir aux collectes en porte à porte des PMC. Il est vrai que certaines personnes voient cela comme un recul, les citoyens étant habitués à faire le tri chez eux et à apporter les PMC au parc à conteneurs. Demain, les mêmes citoyens vont percevoir le fait de remettre l'ensemble de leur PMC en vrac dans un même sac comme étant un recul environnemental. Il ne faut pas le voir comme cela. Un élément doit être mis en avant : c'est le volume collecté. FOST+ nous a demandé de faire une opération pilote pour vérifier les chiffres. Nous produisons en moyenne 10 kilos de PMC par habitant et par an en Province de Luxembourg, alors que dans les autres régions où il y a une collecte en porte à porte, ils sont à 15 kilos. En produisons-nous moins que les autres provinces ? Les autres provinces en produisent-elles plus que nous ? Nous avons voulu le vérifier au travers d'opérations pilotes menées sur les Communes d'Arlon, de Bastogne et de Lierneux. Nous avons constaté que nous ne consommions pas moins de PMC que les autres, puisqu'en collecte en porte à porte nous en avons collectés non pas 10 kilos comme dans les recyparcs, mais 15 kilos. Aujourd'hui, force est donc de constater que 1/3 du volume des PMC n'est pas collecté là où il devrait l'être et qu'il se retrouve notamment dans la fraction résiduelle. Ainsi, au lieu d'apporter les PMC au parc à conteneurs, une partie de la population, pour de bonnes ou de mauvaises raisons (pas envie d'aller au recyparc ou pas les moyens d'y aller (cfr les personnes âgées ou celles qui n'ont pas de véhicules), met ses PMC dans la fraction résiduelle, et cette fraction résiduelle ne revient pas à FOST + qui en a l'obligation de reprise. Ainsi, FOST+ nous impose aujourd'hui d'élargir la collecte en porte à porte de PMC à l'ensemble des Communes de notre territoire, comme partout ailleurs.

Sur l'impact financier. Ce que FOST+ nous finançait au niveau des recyparcs, demain il ne le fera plus mais il financera la collecte en porte à porte en nous laissant le choix entre :

- passer un marché avec un collecteur privé dont le coût sera totalement pris en charge par lui ;
- organiser une collecte en interne, FOST+ nous payant le même prix que ce qu'il aurait payé à un collecteur privé.

C'est sur cette négociation que nous travaillons actuellement. Nous sommes arrivés à une négociation financière qui semble harmonieuse, puisque nous sommes alignés sur les prix que FOST + était prêt à payer au privé. Maintenant, il reste à s'entendre sur les délais de mise en œuvre de cette collecte. Il faut toutefois savoir qu'il existe également une autre problématique. Il n'existe actuellement pas suffisamment de centres de tri. Ou plutôt, les volumes traitables en centres de tri wallons ne sont aujourd'hui pas suffisants pour permettre de traiter l'ensemble des volumes qui seront demain collectés. C'est une problématique de filières qui doit petit à petit se mettre en place. C'est aussi le problème de l'œuf et de la poule. Faut-il d'abord collecter avant de mettre en place la filière ou faut-il d'abord mettre la filière en place avant de collecter ? FOST+ a choisi de collecter d'abord pour avoir des volumes et créer un produit

d'appel pour ensuite permettre aux centres de se mettre en capacité de traiter l'ensemble des volumes, ce que les centres wallons sont d'ailleurs en train de faire puisque tant à Liège qu'à Charleroi, des plans d'investissement sont en cours de réalisation pour augmenter leur capacité et traiter demain l'ensemble des P+MC collectés sur le territoire wallon.

Poursuite de l'intervention de M. D. FOURNY

Merci pour les réponses. Deux petites questions complémentaires. La première : cette collecte complémentaire va-t-elle avoir un impact sur le coût chez le citoyen, et dans l'affirmative, de combien ?

La seconde : est-ce qu'il y a une alternative à FOST + ?

Réponse de F. COLLARD

Je commence par la deuxième question, il n'y a pas d'alternative à FOST+. FOST+ est le repreneur officiel de ces matières. C'est l'ensemble de l'industrie principalement agroalimentaire qui mandate FOST+ pour récupérer les matières. C'est une obligation de reprise. Donc les entreprises se sont manifestées auprès de FOST+ pour que FOST+ exerce l'obligation de reprise des PMC qui leur était due. Nous n'avons donc pas le choix. Nous devons travailler avec eux.

Et sur la première question relative à l'impact financier. Oui il y aura probablement un impact financier négatif que nous n'arrivons pas encore aujourd'hui à chiffrer mais qui a été estimé au budget et présenté par Christian PERILLEUX. Oui, il faudra probablement s'attendre à une augmentation dans les Communes probablement à l'horizon 2021 – 2022, non pas liée uniquement à cet impact FOST + mais au fait que le Conseil d'administration a pris maintenant depuis plusieurs années la décision de ne plus augmenter la contribution des Communes pour utiliser les réserves disponibles. Mais quand celles-ci ne seront plus là, il faudra bien que l'on réadapte le prix pour faire correspondre celui-ci au coût de traitement.

Intervention de Mme N. MONFORT (Commune de Habay)

J'ai deux questions. La première concerne le projet sur le site de l'ancienne sablière de Schoppach. Je ne veux pas entrer dans le débat sur l'occupation, l'expulsion etc… sur le site en lui-même, mais en tant que représentante communale je m'interrogeais sur la vision par rapport aux parcs d'activités économiques d'IDELUX. Le critère de rentabilité est historique, je suppose par rapport à ce genre de projets. Et c'est normal pour une Intercommunale et une Commune de recevoir les retours financiers de leurs projets. C'est une logique financière qui est de toute façon prépondérante dans notre société. Maintenant, Monsieur COLLARD l'a bien rappelé, les projets et les choix d'IDELUX s'inscrivent aussi dans une vision globale d'aménagement du territoire que ce soit en termes de mobilité, de stimulation de l'économie locale voire circulaire, de limitation voire d'arrêt de l'artificialisation des sols, d'impact social et environnemental. Vous avez dit tout à l'heure qu'IDELUX fournissait des espaces de vie raisonnés sur le territoire de la Province. Donc en tant que représentante communale j'aurais voulu avoir des informations précises sur ces orientations en termes de parcs d'activités économiques. Quels sont les critères qui sont vraiment pris en compte objectivement, pas seulement pour Arlon, mais pour l'ensemble du territoire ? Quels sont les taux d'occupation des zonings déjà créés par IDELUX ? Est-ce qu'il y a des études de marché sur lesquelles vous vous basez, des études de l'offre existante, des études de la demande, que ce soit des entreprises locales et des entreprises aussi pourquoi pas internationales ?

La seconde question, c'est par rapport à une journée à laquelle j'ai assisté à Bruxelles sur les réseaux de chaleur. C'était organisé par EDORA, la Fédération des entreprises développant des produits et services tournés vers la transition énergétique, laquelle a rappelé l'exemple

danois. Au Danemark, 90% de la chaleur est fournie par le secteur public, par des coopératives, par des Communes ou des intercommunales. Ici la Province est vraiment pertinente pour ce projet, et donc je me demandais si IDELUX pouvait au minimum porter une étude de planification de l'offre, que ce soit de la chaleur latente des entreprises, des plaquettes forestières etc… de toute la chaleur qui serait disponible sur notre territoire, et en parallèle de faire un inventaire de la demande, demande des centres de villages, des centres de villes, de les faire croiser et peut-être, d'être un acteur actif dans ce domaine qui est pour moi un métier d'avenir. Et pourquoi pas dans l'avenir, recréer un secteur peut-être un jour. Merci de votre réponse.

Réponse de M. E. DEBLIRE

Je crois que partir du principe qu'une Commune veut créer une zone d'activités économiques pour avoir des revenus financiers, ce n'est pas le bon débat. Il n'y a pas une seule Commune qui veut créer une zone d'activités pour se faire de l'argent. Ce n'est pas du tout ce qui est dans le mandat. D'ailleurs, concrètement, lorsque vous avez une zone d'activités sur votre Commune, le principe de financement immobilier par d'IDELUX Finances fait en sorte qu'il n'y a pas de retour au niveau du précompte immobilier pour les Communes. Mais il est vrai que pour certaines plus petites zones d'activités où les murs appartiennent réellement à l'entreprise et où il n'y a pas de financement assuré par IDELUX Finances, cela rapporte malgré tout quelques centimes additionnels. Mais l'intérêt financier n'est vraiment pas la motivation première d'une Commune. Une Commune souhaite créer un parc d'activités économiques pour faire en sorte que ses indépendants trouvent à s'héberger et se développer, et qu'au travers de ce développement, on crée de l'emploi local et durable. Tous ces termes-là sont importants et je suppose qu'ils vous parlent. On essaie de développer l'activité dans sa Commune et d'augmenter son taux d'emplois. Je crois que c'est cela qui motive dans un premier temps les Communes à vouloir des zones d'activités économiques.

Les besoins sont évidemment identifiés. Encore dernièrement, à l'occasion du dernier Conseil d'administration, on a forcément parlé de la zone occupée par les zadistes, et un membre du Collège communal d'Arlon s'est exprimé disant qu'il avait six demandes d'entreprises pour occuper la zone en face de l'Intercommunale IDELUX. Nous sommes là évidemment pour répondre aux besoins des entreprises et croyez bien qu'il y en a.

Nous devons également créer des réserves. L'exemple est le parc logistique de Molinfaing. Je sais que le Bourgmestre, Dimitri FOURNY, n'est pas toujours heureux de voir que ce parc ne s'équipe pas suffisamment rapidement. Mais c'est un parc dédié à la logistique. Il y a des grandes zones qui peuvent être réservées à des entreprises « internationales ». Souvent nous sommes appelés à répondre à des appels à projet au niveau wallon. Bien souvent, nous ne connaissons pas exactement l'entreprise qui internationalement veut s'implanter au niveau de l'Europe, dans une zone qui est plus ou moins définie. Nous déposons des offres pour ce type de terrains. Des terrains doivent être mis en réserve pour être disponibles. Quand je vois les data centers qui ont été créés à Vaux-sur-Sûre et Bastogne, et bien si nous les avons obtenus, et je pense que chacun s'en réjouit, c'est parce que nous avions là des réserves de terrains qui ont permis de répondre rapidement à la demande. Sans avoir certaines réserves de terrains, on ne sait pas répondre à des demandes qui arrivent à un moment donné et qui ne sont effectivement pas toujours identifiées au moment où on crée la zone.

Au niveau du taux d'occupation, là je n'ose pas donner de taux, mais si je devais en donner un, je dirais que c'est 70 %. Mais là c'est plutôt Georges COTTIN qui est en phase avec tous ces chiffres-là et qui nous dira certainement ce qu'il en est. En ce qui concerne les halls relais que nous avons, je sais que le taux d'occupation est proche des 90 %. Cela veut dire qu'à chaque fois que nous créons un hall relais, par exemple sur nos parcs d'activités, nous rencontrons un succès intéressant. A chaque fois, nous créons une offre qui est supérieure aux besoins

d'aujourd'hui, mais en sachant que cette offre fera l'objet de demandes dans les années qui viennent. Je n'ai pas d'exemple de parcs d'activités qui sont réellement vides et pour lesquels nous aurions commis de grosses erreurs en les créant.

Réponse de G. COTTIN

Monsieur le Président a parfaitement résumé la situation. Puis-je ajouter l'un ou l'autre élément ?

Un premier sur les parcs du futur. Cela a été évoqué à plusieurs reprises. Effectivement, dans ce plan stratégique qui est soumis à votre approbation, il y a la volonté de créer dans les années qui viennent une troisième génération de parcs d'activités. Véritablement plus verts, avec plus d'environnement, plus de services, plus de mutualisation, plus de mobilité. Concrètement, cela veut dire quoi ? Et bien que ces parcs auront pour objectif d'intégrer la dimension environnementale de façon beaucoup plus présente, plus managée, plus mesurée, pour pouvoir objectivement mesurer l'impact positif qu'un parc peut avoir sur la richesse de la faune et de la flore. C'est notre objectif et ce sera fait dans les prochains parcs d'activités.

En matière de mobilité, l'objectif est de pouvoir là où c'est possible, mettre en œuvre des moyens de mobilité douce pour relier des centres urbains ou des pôles aux parcs d'activités, des transports en commun, des parkings communs. L'objectif est de réfléchir à la consommation d'eau au sein d'un même parc d'activités, de pouvoir relier de façon virtuelle les entreprises qui produisent de l'énergie avec celles qui en consomment au sein du même parc. L'objectif est aussi d'entourer d'un point de vue juridique la vie des parcs d'activités par des copropriétés plus structurantes, de façon que les entreprises puissent elles-mêmes être maîtres de leur destin, être intégrées et impliquées dans la vie du parc, dans son avenir, dans son véritable devenir. La volonté est aussi d'intégrer dans un parc d'activités des services, là où la masse critique est suffisante, pourquoi pas, des crèches. La volonté ainsi est que les parcs d'activités soient des lieux interconnectés avec la vie, soient des lieux véritablement agréables à vivre. L'objectif est aussi par exemple de pouvoir mettre au point des systèmes d'éco-participation. Par exemple pouvoir proposer aux entreprises que X centimes au m² soient dédicacés, sous contrôle de la copropriété, à des projets environnementaux au sein du parc. Donc plus de connexion, plus de mobilité, plus d'échanges d'énergie. Ce sont les directions vers lesquelles on va, avec également un renforcement des chartes urbanistiques de telle façon qu'il y ait une qualité de bâtis qui puisse être conforme aux attentes qualitatives générales et avec un suivi plus doux. Tout cela, c'est très concrètement ce que l'on veut faire, ce que l'on vous propose de réaliser dans les prochains parcs. Nous avons deux exemples très concrets : le parc du WEX 2 sur lequel nous travaillons aujourd'hui, et le parc bien connu de Schoppach sur lequel nous commençons également à travailler. Nous souhaitons généraliser cette approche dans tous les parcs pour véritablement avoir une troisième génération de parcs qui soit exemplative.

Deuxième élément, par rapport à la question de l'offre et de la demande, il faut savoir, et Elie DEBLIRE l'a évoqué, que par définition IDELUX Développement est toujours en sur stock, car on n'est pas dans le cadre de flux tendu, où une entreprise demande à s'installer, et que l'on va créer une parcelle, ab initio, avec modification du plan de secteur. C'est un acte qui prend dix ans. Donc on est en sur stock, mais ce sur stock devient de plus en plus relatif, car le taux de remplissage est de l'ordre de 70% et avec chaque année 15 à 20 hectares qui sont mis à disposition des entreprises. Donc il faut renouveler l'offre. L'appréciation de l'offre et de la demande ne se fait pas de façon aléatoire. Lors du dernier plan ZAE bis porté par le Ministre HENRY il y a huit à dix ans d'ici, c'est la CPDT, la Cellule de développement territorial, qui a encadré le système, et qui au travers d'une méthode qui a pris des années, d'évaluation et de projection de l'offre et de la demande dans le moyen et le long terme a permis d'identifier de façon scientifique mais avec la part d'aléas quand il s'agit d'envisager l'avenir, l'offre et la

demande sur les cinq, dix et quinze prochaines années. Dans les années qui viennent, et j'ignore évidemment pour l'heure actuelle quelle méthode le Gouvernement wallon prendra, mais il est bien clair que l'on ne va pas se satisfaire d'intuitions, de sensations, quant à la création de nouvelles zones d'activités. Cela se fera dans le cadre d'un usage parcimonieux du sol, mais c'est néanmoins vital de pouvoir demain aussi donner la possibilité à des entreprises qui créent de l'emploi, qui créent du bien-être pour les luxembourgeois, de pouvoir aussi se développer.

Poursuite de l'intervention de E. DEBLIRE

Merci Georges. On sent toute ta passion et ta connaissance du sujet. Tu as donc confirmé mon chiffre de 70%.

Il reste donc la question sur le réseau de chaleur à laquelle nous n'avons pas répondu.

Je me souviens d'une réunion que nous avions organisée ensemble. Nous avions un projet sur Vielsalm et il y avait un projet sur Habay. En ce qui concerne le projet salmien, c'était sur le parc d'activités de la Caserne Ratz à Rencheux. C'était un projet qui était porté à l'époque par Les Hautes Ardennes, et nous avions obtenu 500.000 € de subsides. Ce n'est quand même pas rien. Lorsque nous avons clôturé l'étude de faisabilité, en accord avec la Région wallonne et les services compétents, nous nous sommes rendu compte que nous n'étions pas capables au niveau de l'asbl Les Hautes Ardennes qui est une entreprise de travail adapté, de se lancer dans une telle opération, parce que ce n'était pas rentable. C'est vraiment dommage d'arrêter un projet tel que celui-là sur la base de la rentabilité. Mais cela reste une entreprise de travail adapté qui doit faire attention. Alors est-ce qu'IDELUX par exemple aurait dû à ce moment-là aider le projet, le soutenir, investir des fonds parce qu'il y avait notamment un parc d'activités qui y était lié ? Je dirais pourquoi pas, mais c'est une décision qui doit être prise au niveau du Conseil d'administration. Les réseaux de chaleur qui utilisent le bois ou les pellets, sont-ils vraiment environnementalement neutre ou pas ? Je n'en suis pas toujours persuadé. Encore dernièrement, nous avions une réunion chez le Gouverneur avec FLUXYS. FLUXYS est peut-être prêt à développer son réseau de gaz pour couvrir davantage une province comme la nôtre, même si c'est compliqué et que cela nécessite énormément de fonds. Mais je crois en cette énergie, même si elle reste une énergie fossile. Mais au niveau environnement, cela fait tout de même moins de dégâts que le mazout ou le diesel. En tous cas, je ne suis pas persuadé que les réseaux de chaleur, même si ça marche dans certains coins, dans certains villages, soient la solution de demain.

Poursuite de l'intervention de N. MONTFORT

Par rapport à la rentabilité, les deux projets de Habay (un avec des pellets et l'autre des plaquettes de bois) qui n'ont pas encore abouti à ce jour, ont un retour sur investissement de 14 ou 15 ans. Je ne sais pas si cela peut constituer une rentabilité viable pour un pouvoir public ou une intercommunale. Au Danemark, cela fait presque 100 ans qu'ils ont des réseaux de chaleur. Au départ, ils étaient au charbon, au gaz, au pétrole. Aujourd'hui, ils sont sortis totalement du charbon et ils visent dans cinq ans à sortir totalement du gaz. Ils ont des objectifs par rapport à la Cop 25 etc… Ils ne se limitent pas du tout au bois. Ils mixent toutes les énergies, même l'éolien, le photovoltaïque, les pompes à chaleur qui injectent dans le réseau et qui produisent de la chaleur. Peut-on à tout le moins se poser la question parce que je pense que la rentabilité pour une entreprise privée n'est pas la même que pour un pouvoir public ou une intercommunale. Au Danemark en tous cas, ils ont aussi beaucoup de réseau de chaleur alimentés par la chaleur latente. C'est de la chaleur déchets, de la chaleur résiduelle qui existe peut-être et même certainement sur notre territoire. Est-il possible d'avoir un inventaire des besoins, de l'offre et de la demande pour les parcs d'activités ? Ensuite, on le met sur le côté si ce n'est pas intéressant, financièrement ou durablement, ou par rapport aux objectifs wallons

de climat. Je pense que de toute façon, ces projets-là ne seront qu'encouragés à l'avenir par la Wallonie et la Belgique.

Poursuite de l'intervention de E. DEBLIRE

Je prends bonne note de la demande de faire l'inventaire des entreprises où il y a du gaspillage de chaleur. Cela pourrait certainement être intéressant. On peut voir du côté du réseau de nos conseillers en entreprises pour réaliser cet inventaire et mener une étude au niveau de notre Conseil d'administration.

Intervention de M. A. BLAISE (Commune de Nassogne)

Je reviens sur l'intervention de la représentante d'Etalle. C'est vrai qu'il est toujours possible d'améliorer l'épuration de l'eau mais il faudrait aussi penser aux villages qui sont traversés par des rivières. Je prends ici un cas pour la Commune de Nassogne : le village de Forrières. Il est traversé par la Lhomme, et toutes les eaux usées de Forrières se jettent dans la Lhomme. Avec le réchauffement de la planète, les étés sont de plus en plus secs ; le niveau de l'eau baisse. On évoquait les produits pharmaceutiques ou autres. Lorsque vous voyez que les excréments se retrouvent, excusez-moi pour le terme, mais lorsqu'ils se retrouvent à l'air libre, il y a là pour moi un véritable problème de santé publique. En tant que membre du Conseil d'administration IDELUX Eau, j'en ai parlé avec Monsieur LEJEUNE, et je crois que dans un très proche avenir, nous devons faire une demande d'épuration des eaux usées de Forrières. Mais je pense aussi qu'il faudrait peut-être faire un cadastre de tous les villages de notre belle Province qui sont traversés par l'une ou l'autre rivière, par un cours d'eau, faire un cadastre afin de voir si les eaux usées de ces villages sont épurées ou pas. Quelque part, je pense que c'est là un véritable problème de santé publique. Merci

Réponse de M. E. DEBLIRE

Cela a été fait un niveau de la Province.

Poursuite de l'intervention de M. A. BLAISE

Ah tant mieux si vous connaissez tous les villages qui sont traversés par des rivières ainsi que les eaux usées qui se déversent dans celles-ci. Je prends le cas de Forrières, gros village de plus de 1500 habitants. Je pense que mettre en place une station d'épuration, ce n'est pas un luxe. C'est simplement essayer de résoudre un problème de santé.

Intervention de M. G. GONDON (Commune d'Etalle)

Suite à la dernière intervention, je voudrais donner une petite information « technique », si j'ose dire. Les Communes ont le pouvoir d'intervention au travers d'un amendement sur les contrats d'égouttage que l'on fait avec la SPGE. Celle-ci n'a pas des possibilités financières extensibles. Ainsi, par rapport à ses objectifs, en-dessous des 500 EH se pose directement le problème de l'égouttage. Je me permets donc de rappeler que par rapport à ce mécanisme, les Communes ont un moyen. Celui-ci est un choix politique de la Commune, de participer à ce qui lui semble être des éléments fondamentaux dans tout ce qui concerne le traitement des eaux de son territoire. Donc là, c'est une décision politique du Collège et du Conseil communal de prendre des orientations telles que celles-là. Nous, à Etalle, nous l'avons fait.

Intervention de M. O. BARTHELEMY (Commune de Habay – Président du Contrat rivières Semois)

Au niveau des contrats rivières, nous avons effectué un inventaire des points noirs prioritaires. Les rejets des eaux usées dans les rivières y sont bien repris. Donc chaque Commune qui demande un contrat rivière, peut avoir dans sa cartographie les endroits où les eaux ne sont pas épurées et où les rejets se font directement dans la rivière. Donc vous pouvez vous adresser au contrat rivière et également transmettre les informations à IDELUX Eau et travailler ensemble pour régler ces problèmes.

Intervention de M. J. CHAPLIER (Commune de Saint-Léger)

Je suis retraité depuis dix ans. Mais auparavant, j'étais responsable des déchets au niveau de l'Intercommunale. Je me permets de revenir sur la question de la collecte sélective des PMC en porte-à-porte. Mon témoignage ici vise à apporter un élément qui a été à la base de l'organisation en Province de Luxembourg, de la collecte des PMC via les parcs à conteneurs. Il a été accepté de le faire dans notre zone très rurale. A l'époque, il y a eu un schéma appelé « schéma dévié » lequel est repris dans la première convention qui a été passée, via le Ministre régional responsable. La question est : l'aspect ruralité de notre zone peut-il être remis en question ? En acceptant ce schéma dévié, FOST+ intervenait quand même sensiblement dans les frais de fonctionnement de notre réseau de parcs à conteneurs. De ce que nous entendons aujourd'hui, nous ne serions plus indemnisés de la même façon et il y aura un surcoût, comme s'en est inquiété le Bourgmestre de Neufchâteau. Dès lors, FOST+ n'accepte-t-il plus de le maintenir ? Ou le Gouvernement wallon n'accepte-t-il plus d'agir de la sorte ? Quand ils disent qu'ils vont donner le prix du privé, ont-ils des prix de collecte en porte à porte issus du privé dans des régions aussi rurales que la nôtre ?

Réponse de F. COLLARD

Oui, ils ont des prix. Pour avoir un prix de négociations, le Conseil de Secteur avait décidé de lancer un marché public pour charger un collecteur privé d'assurer cette collecte en porte à porte. C'est ainsi que nous avons pu définir le prix du marché pour une zone comme la nôtre. Il faut savoir que demain, FOST+ va payer plus qu'il ne le fait aujourd'hui au travers des recyparcs. Chez eux, ce n'est pas du tout une question d'argent, même si tu sais par expérience que les négociations avec eux sont toujours extrêmement compliquées et difficiles. Ce qui les préoccupe vraiment maintenant, c'est cette obligation de reprise. C'est arriver à récolter tous les volumes qui aujourd'hui disparaissent dans la nature, et je le rappelle, c'est un tiers des PMC provinciaux, de la Province de Luxembourg plus les onze Communes liégeoises, qui aujourd'hui disparaissent de la filière et sont traités principalement en valorisation énergétique puisqu'ils se retrouvent principalement dans la fraction résiduelle des ménages et les duo bacs.

Poursuite de l'intervention de M. J. CHAPLIER

Vous avez mis en évidence le taux de captage dans l'expérience qui a été menée. Via les parcs à conteneurs, on capte 10 kilos. Si on fait de la collecte en porte à porte, on en capte 15 kilos. Ce sont des choses qu'on a entendues au fil du temps. Mais l'avantage de collecter via le réseau des parcs à conteneurs, est que les matières sont mieux triées que via le sac PMC en porte à porte. Et de 10 kilos, nous pourrions passer à 12 – 13 kilos. Il resterait certes un écart par rapport aux autres, mais à mon avis on devrait pouvoir négocier par rapport à la ruralité de notre zone.

Réponse de F. COLLARD

Sur la qualité, je te rejoins, mais il faut aussi reconnaître qu'aujourd'hui, l'évolution technique est là au niveau des centres de tris qui, comme je l'ai dit, vont connaître des « update ». Et

c'est vrai que ces centres trient mieux aujourd'hui. Certes, ils ne trieront jamais aussi bien que ce que la main humaine entraînée peut faire. Mais il y a une sorte de marge acceptable et FOST+ est prêt à faire le pas, en sachant aussi, et ça c'est un résultat de toute la politique de tri que nous avons mise en place sur notre zone, même en porte à porte, aujourd'hui, nous sommes dans les trois Communes pilotes les champions de la qualité du PMC, puisque naturellement tout ce travail qui a été réalisé sur la conscientisation au tri, on le retrouve aujourd'hui dans la qualité du tri des sacs PMC. Maintenant, nous devons aussi être bien conscients qu'on se prépare à une nouvelle révolution puisqu'on va passer au P+MC. Cela veut dire que dans le sac où on met aujourd'hui simplement dans les trois Communes pilotes, les PMC qu'on avait l'habitude d'aller porter au parc à conteneur, on va retrouver toute une série de nouveaux produits qui sont principalement des films d'emballage. En ce qui concerne l'Intercommunale et principalement le réseau des conseillers en environnement, cela va nécessiter énormément de travail pour faire repasser les consignes de tri adaptées à l'ensemble des citoyens pour être sûr de garantir toujours demain la qualité de collecte.

Réponse de M. Y. PLANCHARD, Président d'IDELUX Projets publics

Merci Monsieur CHAPLIER pour cette précision. C'est un débat que nous continuerons à avoir et pour lequel on devra avoir une grande qualité de communication.

Intervention de M. A. MAHIN (Commune de Libin)

Juste une petite question concernant l'avenir des recyparcs. Si nous organisons une collecte en porte à porte, les recyparcs seront moins fréquentés. Quel sera l'avenir de ceux-ci et du personnel qui y est employé ?

Réponse de F. COLLARD

C'est effectivement un point qui a été pris en considération dans la réflexion. C'est pour cette raison que le Conseil d'administration a préféré opter, plutôt qu'une remise au privé de la collecte en porte à porte, pour une collecte réalisée par les services de l'Intercommunale, de façon à pouvoir récupérer une partie du personnel des parcs. En ce qui concerne le réseau des recyparcs, on ne compte pas fermer de recyparc. Par contre nous pourrons regagner de l'espace sur ceux-ci. Cela va nous permettre de développer de nouvelles filières de tri. Je pense par exemple aux plaques de plâtre que l'on pourrait récolter de façon beaucoup plus ciblée sur les parcs à conteneurs. Il y a toute une série de réflexions sur des nouvelles filières à développer. Il est vrai qu'initialement, les PMC avaient été un peu conçus comme un produit d'appel vers les parcs à conteneurs. Les PMC étaient souvent l'élément déclencheur d'une visite dans une famille. Quand va-t-on au parc à conteneurs ? Réponse : quand le récipient PMC a atteint son volume maximum. Demain on ira probablement moins souvent au parc à conteneurs. Mais nous avons pu remarquer au travers des actions pilotes menées sur Arlon, Bastogne et Lierneux, qu'ils continuaient néanmoins à avoir une fréquentation plus que raisonnable sur d'autres matières.

* * * * *

Plus personne ne souhaitant intervenir, Monsieur le Président propose de passer au vote des points inscrits à l'ordre du jour.

* * * * *

2. Approbation du plan stratégique et du contrat de gestion 2020-2022 en ce compris les prévisions financières

L'art. L1523-13 du CDLD est libellé comme suit :

> *…/… §4. La deuxième assemblée générale de l'exercice se tient durant le second semestre et au plus tard le 31 décembre. Elle se tient avant le premier lundi du mois de décembre l'année des élections communales.*
>
> *L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité.*
>
> *Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, et présenté, le cas échéant, à l'occasion de séances préparatoires, aux délégués communaux, s'il échet, aux délégués provinciaux et de CPAS, aux échevins concernés, éventuellement en présence de membres du management ou du conseil d'administration. Il est ensuite débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale.*
>
> *Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord.*
>
> *Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale.*
>
> *Ce plan est mis en ligne sur le site internet de l'intercommunale et doit être communiqué par écrit sur simple demande à toute personne intéressée. Dans les 15 jours de son adoption, ce plan est communiqué, par voie électronique ou sous format papier, au Gouvernement.*
>
> *(En outre, dans les cinq jours de son adoption, ce plan est communiqué aux organisations syndicales représentatives.*
>
> *À la demande des organisations syndicales représentatives, le conseil d'administration les invite sans délai à une séance d'information spécifique au cours de laquelle les documents sont présentés et expliqués. La demande est introduite dans les cinq jours de la communication du plan.*
>
> *La séance d'information a lieu avant la transmission du plan stratégique aux autorités de tutelle et avant toute publicité extérieure.*

L'assemblée générale du 21 décembre 2016 a approuvé le plan stratégique 2017-2019 et les prévisions financières qui s'y rapportent ainsi que le contrat de gestion 2017-2019. Ce plan vient donc à échéance le 31 décembre prochain.

L'assemblée générale prend connaissance :

- du projet de plan stratégique 2020-2022 lequel inclut, eu égard à l'art. L1523-13 CDLD, une note stratégique, des prévisions financières (au 31/12/2019 ainsi que pour les années 2020 à 2022) et des indicateurs de performance
- du projet de contrat de gestion joint au plan stratégique qui, comme pour les exercices précédents, met à disposition du Directeur général les moyens nécessaires en termes de ressources internes et de délégations de pouvoirs afin de réaliser les objectifs décrits dans le plan stratégique.
- du rapport d'évaluation du plan stratégique 2017 – 2019 au travers d'un tableau comparatif des indicateurs de performance.

La note stratégique, le contrat de gestion, les indicateurs de performance, le tableau de bord et le rapport d'évaluation du plan stratégique 2017 - 2019 sont repris dans un seul document joint en annexe 2 des textes de travail. Les aspects financiers constituent l'annexe 3 des textes de travail.

Ces documents ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 08/11/2019.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale approuve le plan stratégique 2020-2022, incluant la note stratégique, le contrat de gestion, le rapport d'évaluation du plan stratégique 2017-2019 au travers d'un tableau comparatif des indicateurs de performance, ainsi que les prévisions financières, selon les quorums de vote suivants :

Quorum général		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	65.512,82	99,98 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	0,02 %

Quorum Communes		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	1.307,82	99,00 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	1 %

Quorum Province		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	64.204,0	100 %
	Contre	0	0,00 %
	Abstentions	0	0,00 %

Aucun vote « contre » ni « abstention » n'ayant été exprimé en assemblée, les chiffres proviennent exclusivement du report des votes des Conseils communaux.

3. Jetons de présence et indemnités de fonction

EXPOSÉ

L'article L-1527-17 § 2 CDLD stipule :

> *Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit.*

Les Comités de rémunération du Groupe IDELUX se sont réunis conjointement ce 15 octobre et ont arrêté comme suit leurs recommandations faites aux prochaines Assemblées générales pour ce qui concerne l'octroi de jetons de présences aux membres de différents organes à l'exclusion des membres du Comité de rémunération dont le mandat est gratuit, ainsi que pour l'octroi d'indemnités de fonctions aux Présidents.

3.1. Jetons de présence dus aux administrateurs et membres des Comités d'audit

EXPOSE

Depuis les Assemblées générales du 25 juin 1998, le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs(trices) correspond au montant des jetons de présence octroyés aux mandataires provinciaux3 à savoir :

[3] À l'époque conformément à l'art. 61 de la loi provinciale, puis l'ancien art. L 2212-7 § 1 CDLD et aujourd'hui art. L5311-1 CDLD

Montant brut annuel de base	Montant brut annuel indexé au 01/10/2018
125 €[4]	213,36 €[5]

Ce montant correspond au montant maximum autorisé par l'art. L5311-1 § 2 CDLD.

Le décret wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales, a instauré dans chaque intercommunale un Comité d'Audit dont les membres peuvent se voir attribuer un jeton de présence par l'Assemblée générale (art. L1523-14 CDLD) sur recommandation du Comité de rémunération (art. L1523-17 CDLD), étant entendu que le nombre de réunions du Comité d'Audit donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut dépasser trois par an (art. L5311-1 § 11 CDLD).

Les assemblées générales stratégiques du 30 novembre 2018 ont confirmé l'octroi de ce montant au titre de jeton de présence revenant aux administrateurs(trices) et aux membres des Comités d'audit pour leur participation à chaque réunion de ces organes mais dans les limites fixées par l'article L5331-1 CDLD.

RECOMMANDATION FAITE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Comité de rémunération recommande à l'Assemblée stratégique du 18 décembre prochain de fixer comme suit le montant du jeton de présence revenant aux administrateurs(trices) et aux membres du Comité d'audit pour leur participation à chaque réunion de ces organes mais dans les limites fixées par l'art. L5331-1 CDLD, étant entendu que la participation aux réunions des Conseils d'administration et Comités d'audit d'IDELUX Développement et IDELUX Projets publics d'une part, et d'IDELUX Eau et IDELUX Environnement d'autre part, qui se tiennent en même temps ou successivement le même jour, ne donnent lieu qu'à la perception d'un seul jeton de présence :

Montant brut annuel de base
125 €[6]

DECISION

L'assemblée générale décide de fixer comme suit le montant du jeton de présence revenant aux administrateurs(trices) et aux membres du Comité d'audit pour leur participation à chaque réunion de ces organes mais dans les limites fixées par l'art. L5331-1 CDLD, étant entendu que la participation aux réunions des Conseils d'administration et Comités d'audit d'IDELUX Développement et IDELUX Projets publics d'une part, et d'IDELUX Eau et IDELUX Environnement d'autre part, qui se tiennent en même temps ou successivement le même jour, ne donnent lieu qu'à la perception d'un seul jeton de présence :

[4] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

[5] Montant de 205,06 € jusqu'au 30/06/2017)

[6] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

Montant brut annuel de base
125 €[7]

Les quorums de vote sont les suivants :

Quorum général		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	65.512,82	99,98 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	0,02 %

Quorum Communes		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	1.307,82	99,00 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	1 %

Quorum Province		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	64.204,0	100 %
	Contre	0	0,00 %
	Abstentions	0	0,00 %

3.2. Indemnité de fonction revenant au Président

3.2.1. Indemnités octroyées à la suite de la procédure de scission – fusion du 22 décembre 2010

Dans le prolongement de cette procédure de scission - fusion du Secteur Assainissement d'IDELUX par la création d'un nouveau secteur Valorisation et Propreté au sein de l'AIVE, les assemblées générales des intercommunales IDELUX, AIVE, IDELUX FINANCES et IDELUX – Projets publics ont, en date du 16 mars 2011, sur proposition de leurs Comités de rémunération respectifs, décidé d'octroyer à partir du 1er janvier 2010, les rémunérations suivantes :

	Montant brut annuel de base	**Montant brut annuel** indexé au 01/07/2017
Président de l'AIVE	21.000 €/an	23.186 €/an
Président d'IDELUX	18.000 €/an	19.873 €/an
Président d'IDELUX Finances	10.000 €/an	11.040 €/an
Président d'IDELUX – Projets publics	10.000 €/ an	11.040 €/an
Un administrateur de l'AIVE chargé de fonctions spécifiques (autres que la gestion journalière v. ancien art. L5311-4 § 3 CDLD)*	10.000 €/an	11.040 €/an

[7] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

* ces fonctions spécifiques consistaient à assurer la coordination et la Présidence des réunions du Conseil de Secteur Valorisation et Propreté et de rapporter au Conseil d'administration de l'AIVE les avis et propositions de décision adoptés par celui-ci.

Les montants de ces rémunérations avaient été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

Les vice-Présidents ne percevaient aucune rémunération spécifique. Comme les autres administrateurs, ils percevaient uniquement un jeton de présence pour leur participation à chaque réunion.

Les réunions des Conseils d'administration d'IDELUX et d'IDELUX – Projets publics se tenant le même jour, il avait été convenu lors de la constitution d'IDELUX – Projets publics que les administrateurs et vice-Président d'IDELUX – Projets publics, ne percevraient aucun jeton de présence pour leur participation à ces réunions.

En dehors de jetons de présence et des indemnités de fonction ci-avant énumérées, les membres des organes de gestion ne perçoivent aucun autre avantage, pécuniaire ou non. Ils sont remboursés des frais de déplacement spécifiques qu'ils ont dû assumer en rapport avec l'exercice de leur mandat.

3.2.2. Mise en œuvre du décret « bonne gouvernance » du 23 mars 2018

Lors des réunions des 18 et 23 mai 2018, les Comités de rémunérations ont pris acte du fait que les indemnités de fonctions octroyées aux Présidents des quatre intercommunales du Groupe IDELUX – AIVE restaient inférieures aux nouveaux montants maxima autorisés par l'annexe 2 du décret du 29 mars 2018 et que la possibilité d'octroyer une rémunération à un administrateur chargé de fonctions spécifiques était supprimée. L'article L5311-1 nouveau CDLD prévoit en effet en son § 3 que *« Seuls le président et le vice-président d'une personne morale ou d'une association de fait peuvent percevoir, en lieu et place d'un jeton de présence, une rémunération et des avantages en nature pour l'exercice de leur fonction* ».

Le § 5 du même article stipule que « *Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du vice-Président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le président de la même personne morale* ».

En l'espèce, l'administrateur qui était alors chargé de fonctions spécifiques, était en même temps vice-Président du Conseil d'administration de l'AIVE. Sur base du nouveau décret du 29 mars 2018, Il pouvait lui être attribué un montant maximum de 17.389,5 €/an (23.186 X 75 %). Le montant qu'il percevait jusqu'alors était inférieur à ce plafond.

Sur recommandation des Comités de rémunérations, les Assemblées générales stratégiques du 30 novembre 2018 ont décidé de :

- confirmer les montants des indemnités de fonction octroyées aux Présidents :

	Montant brut annuel de base[8]
Président de l'AIVE	21.000 €/an
Président d'IDELUX	18.000 €/an

[8] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

Président d'IDELUX Finances	10.000 €/an
Président d'IDELUX – Projets publics	10.000 €/ an

- fixer comme suit l'indemnité de fonction revenant au vice-Président de l'AIVE à charge pour celui-ci d'assurer la coordination et la Présidence des réunions du Conseil de Secteur Valorisation et Propreté et de rapporter au Conseil d'administration les avis et propositions de décision adoptés par celui-ci ;

	Montant brut annuel de base[9]
Vice-Président de l'AIVE	10.000 €/an

- confirmer que les réunions des Conseils d'administration d'IDELUX et d'IDELUX – Projets publics qui se tiennent le même jour, ne donneront pas lieu à la perception d'un seul jeton de présence pour les administrateurs et le vice-Président de l'intercommunale IDELUX- Projets publics.

3.2.3. Indemnités de fonction dues après le 1er janvier 2020

A la suite de la procédure de scission sans dissolution de l'AIVE (redénommée IDELUX Eau), et de constitution d'une nouvelle intercommunale pure de gestion des déchets (dénommée IDELUX Environnement), il convient de revoir les montants octroyés à titre d'indemnités de fonction des Présidents sur base des nouveaux plafonds barémiques arrêtés à l'annexe 1 du CDLD en fonction du score obtenu par chaque intercommunale sur base des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires et au personnel.

1. Coefficient lié à la population

Au 01/01/2018, la population de la Province de Luxembourg s'élevait à 282.946 Hab (AGW du 08 mars 2018 publié au MB du 21 mars 2018).

IDELUX Développement, IDELUX Projets publics et IDELUX Eau regroupent les 44 communes de la Province de Luxembourg. Avec le même nombre d'habitants, les trois intercommunales bénéficient d'un coefficient de 0,75.

IDELUX Finances regroupe 41 communes de la Province. Elle ne comprend pas parmi ses associés, les Communes d'Etalle, de Fauvillers et de Paliseul qui, au 01/01/2018 comptaient respectivement 5.854 Hab, 2.251 Hab. et 5.390 Hab soit au total 13.495 Hab. Au 01/01/2018, la population couverte par IDELUX Finances s'élève donc à 269.451 Hab (282.946 Hab en Province de Luxembourg – 13.495 Hab pour les Communes d'Etalle, Fauvillers et Paliseul). L'intercommunale IDELUX Finances se donc situe également dans la troisième catégorie et bénéficie à ce titre d'un coefficient de 0,75.

L'intercommunale IDELUX Environnement comprend en plus des 44 Communes luxembourgeoises, 11 communes de la Province de Liège qui totalisent ensemble 62.719 hab. au 01/01/2018. L'intercommunale IDELUX Environnement bénéficie donc également d'un coefficient de 0,75.

[9] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

Population	**IDELUX Développement**	**IDELUX Projets publics**	**IDELUX Finances**	**IDELUX Eau**	**IDELUX Environnement**
Moins de 75.000 (=0,25)					
De 75.000 à 250.000 (= 0 ,50)					
de 250.000 à 450.000 (= 0,75)	0,75	0,75	0,75	0,75	0 ,75
Plus de 450.000 (= 1)					

2. Coefficient lié au chiffre d'affaires

L'annexe 1 du CDLD stipule :

« Le chiffre d'affaires considéré est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 74 et 70 à 76A à partir des comptes annuels 2016) approuvés par l'assemblée générale ou à défaut de mention du chiffre d'affaires, l'addition des comptes 9900 et 60/61 ».

Appliquons cette règle aux intercommunales du Groupe.

IDELUX Développement

Les comptes de l'exercice 2018 tels qu'approuvés par l'AG du 26 juin dernier font état d'un CA de 21.612.649 € (70/76A). L'intercommunale bénéficie donc d'un coefficient de 0,75.

IDELUX Projets publics

Les comptes de l'exercice 2018 tels qu'approuvés par l'AG du 26 juin dernier font état d'un CA de 5.387.354 € (70/76A). L'intercommunale bénéficie donc d'un coefficient de 0,5.

IDELUX Finances

Les comptes de l'exercice 2018 tels qu'approuvés par l'AG du 26 juin dernier font état d'un CA de 1.357.707 € (70/76A). L'intercommunale ne devrait donc bénéficier que d'un coefficient de 0,25.

Les rubriques comptables retenues par l'annexe 1 du CDLD (soit les rubriques 70/76A) qui sont censées représenter le chiffre d'affaires, ne sont toutefois pas pertinentes pour les intercommunales de financement pour lesquelles les intérêts perçus sur les financements sont comptabilisés dans la rubrique 75, laquelle s'élève à 4.402.078,27 €. S'il est tenu compte de ces produits supplémentaires, l'Intercommunale devrait alors bénéficier d'un coefficient de 0,5 pour un CA total de 5.759.785 €. S'agissant d'une interprétation « contre legem », seul le coefficient de 0,25 sera toutefois retenu.

IDELUX Eau et IDELUX Environnement

Au 31/12/2018, le CA de l'AIVE avant scission s'élevait à 74.249.342 € (70/76A). Le rapport de gestion attribuait 20 M de CA à l'assainissement des eaux et le solde au Secteur Valorisation et Propreté. Les deux intercommunales issues de la scission peuvent donc toutes deux se voir attribuer un coefficient de 0,75.

Chiffre d'affaires Rubriques 70/76A	**IDELUX Développement**	**IDELUX Projets publics**	**IDELUX Finances**	**IDELUX Eau**	**IDELUX Environnement**
De 0 à 2.750.000 € (=			0,25		

0,25)					
De 2.750 K à 15.500 K € (= 0,5)		0,5			
De 15.500 K à 55.500.K € (= 0,75)	0,75			0,75	0 ,75
Plus de 55.500 K € (= 1)					

3. Coefficient lié au personnel occupé

IDELUX Développement

Au 30 juin 2019, l'intercommunale comptait **107,5 ETP**. Elle bénéficie donc d'un coefficient de **0,75**.

IDELUX Projets publics

Au 30 juin 2019, l'intercommunale comptait **12,5 ETP**. Elle bénéficie donc d'un coefficient de **0,5**

IDELUX Finances

L'intercommunale ne compte **pas de personnel** propre. Elle bénéficie donc d'un coefficient de **0,25**.

IDELUX Eau et IDELUX Environnement

Au 30 juin 2019, l'AIVE comptait 351,8 ETP dont **254,4 ETP** au Secteur Valorisation et Propreté devenu IDELUX Environnement et le solde, soit **97,4 ETP** à l'Assainissement des eaux devenu IDELUX Eau. IDELUX Environnement se voit donc attribuer un coefficient de **1** et IDELUX Eau de **0,75**.

Personnel occupé ETP	**IDELUX Développement**	**IDELUX Projets publics**	**IDELUX Finances**	**IDELUX Eau**	**IDELUX Environnement**
Moins de 10 personnes (= 0,25)			0,25		
De 10 à 40 personnes (= 0,5)		0,5			
De 40 à 250 personnes (= 0,75)	0,75			0,75	
Plus de 250 personnes (= 1)					1

4. Récapitulatif des coefficients acquis

	IDELUX Développement	IDELUX Projets publics	IDELUX Finances	IDELUX Eau	IDELUX Environnement
Population	0,75	0,75	0,75	0,75	0,75
Chiffre d'affaires	0,75	0,5	0,25	0,75	0,75
Personnel occupé	0,75	0,5	0,25	0,75	1
Total	**2,25**	**1,75**	**1,25**	**2,25**	**2,5**

5. Plafonds arrêtés par l'annexe 1 CDLD

Score total	IDELUX Dévelop.	IDELUX Projets publics	IDELUX Finances	IDELUX Eau	IDELUX Environ.	Coût total
Plafond 1 de 0,75 à 1 (5.713,47 €)						
Plafond 2 de 1 à 1,25 (8.570,21 €)			8.570,21			
Plafond 3 de 1,5 à 1,75 (11.426,94 €)		11.426,94				
Plafond 4 de 2 à 2,25 (14.283,67 €)	14.283,67			14.283,67		
Plafond 5 de 2,5 à 2,75 (17.140,41 €)					17.140,41	
Plafond 6 total de 3 (19.997,14 €)						
Plafonds indexés au 01/10/2018 (coefficient : 1,7069)	24.380,80	19.504,64	14.628,49	24.380,80	29.256,97	112.151,69
Pourcentage de la somme des rémunérations accordées	21,74 %	17,39 %	13,04 %	21,74 %	26,09 %	100 %

6. Scénarios de fixation des indemnités de fonctions revenant aux Président(e)s

	IDELUX Dévelop.	IDELUX Projets publics	IDELUX Finances	IDELUX Eau	IDELUX Environ.	Coût total
Montant brut annuel actuel de base	18.000,00	10.000,00	10.000,00	21.000,00	10.000,00	69.000,00
Montant brut annuel indexé au 01/10/2018	20.270,00	11.261,00	11.261,00	23.186,00	11.261,00	77.239,00

Si application du % des plafonds	16.791,08	13.432,87	10.074,66	16.791,08	20.149,31	77.239,00
Différence	-3.478,92 €	2.171,87 €	-1.186,34	-6.394,92	8.888,31	

Si application du % des plafonds + arrondi à +500 ou -500	17.000,00	13.500,00	10.000,00	17.000,00	20.000,00	77.500,00
Différence	208,92 €	67,13 €	-74,66 €	208,92 €	-149,31 €	261,00 €

Notons que cette proposition de répartition réduit de 79,59% à 68,87% le montant des rémunérations accordées aux Présidents par rapport aux plafonds fixés par le Décret sur base des critères objectifs définis supra.

RECOMMANDATION FAITE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Comités de rémunération du Groupe IDELUX recommandent aux Assemblées générales de fixer comme suit les montants de l'indemnité de fonction revenant aux Président(e)s à dater du 1er janvier 2020 :

	Montant de base avant index	Montant indexé au 01/10/2018
IDELUX Développement :	9.959,58 €	17.000 €
IDELUX Projets publics	7.909,07 €	13.500 €
IDELUX Finances	5.858,57 €	10.000 €
IDELUX Eau	9.959,58 €	17.000 €
IDELUX Environnement	11.717,15 €	20.000 €

DECISION

L'assemblée générale décide de fixer comme suit le montant de l'indemnité de fonction revenant au Président :

	Montant de base avant index	Montant indexé au 01/10/2018
IDELUX Projets publics	7.909,07 €	13.500 €

Les quorums de vote sont les suivants :

Quorum général		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	65.512,82	99,98 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	0,02 %

Quorum Communes		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	1.307,82	99,00 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	1 %

Quorum Province		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	64.204,0	100 %
	Contre	0	0,00 %
	Abstentions	0	0,00 %

4. Remplacement d'une administratrice démissionnaire

EXPOSE

Par mail du 17 septembre 2019, Anne LAFFUT a fait part de sa démission en qualité de membre du Conseil d'administration, désignée sous le quota communal (MR).

Par décision du 19 septembre, le Conseil communal de Virton a décidé à l'unanimité de présenter la candidature de Vincent WAUTHOZ, échevin (MR) pour la remplacer.

Lors de sa réunion du 11 octobre 2019, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Anne LAFFUT de son poste d'administratrice et désigné Vincent WAUTHOZ, échevin (MR) de la Commune de Virton pour la remplacer à titre provisoire.

Conformément à l'article 36 des statuts, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 35 des présents statuts. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

DECISION

Vu le mail de Anne LAFFUT du 17 septembre 2019 présentant sa démission en qualité de membre du Conseil d'administration désignée sous le quota communal (MR) ;

Vu la délibération du Conseil communal de VIRTON du 19 septembre, présentant la candidature de Vincent WAUTHOZ, échevin (MR) pour la remplacer.

Vu la décision du Conseil d'administration réuni le 11 octobre 2019, désignant à titre provisoire Vincent WAUTHOZ en remplacement de Anne LAFFUT ;

L'assemblée générale prend acte de la démission de Anne LAFFUT de son poste d'administratrice (MR) désignée sous le quota communal et désigne Vincent WAUTHOZ, échevin (MR) de la Commune de Virton pour la remplacer à titre définitif.

Conformément à l'article 36 des statuts, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 35 des présents statuts. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Les quorums de vote sont les suivants :

Quorum général		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	65.512,82	99,98 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	0,02 %

Quorum Communes		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	1.307,82	99,00 %
	Contre	0,00	0,00 %
	Abstentions	13,18	1 %

Quorum Province		Nombre de voix	Pourcentage
	Pour	64.204,0	100 %
	Contre	0	0,00 %
	Abstentions	0	0,00 %

Aucun vote « contre » ni « abstention » n'ayant été exprimé en assemblée, les chiffres proviennent exclusivement du report des votes des Conseils communaux.

5. Divers

Néant.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Président lève la séance à 12H40.

Ph. PIERRET	Y. PLANCHARD
Secrétaire Général	Président

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

NOS PERFORMANCES DURABLES

Document de travail

IDELUX

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO

IDELUX, APPORTEUR DE SOLUTIONS POUR TOUTE UNE RÉGION

Vous le constaterez à la lecture de ce document, 2019 a confirmé la qualité de nos performances. L'intégration, depuis plusieurs années, de nos systèmes qualité et de gestion environnementale porte ses fruits au-delà des normes requises. Ces résultats sont rendus possibles par l'engagement de tous dans ce processus. Ils forment le socle sur lequel peut s'ériger notre politique de responsabilité sociétale. Depuis 1962, IDELUX travaille pour améliorer la vie des habitants du Luxembourg belge : vitalité économique, emplois, espaces publics, gestion de l'eau, gestion des déchets-ressources, ...

C'est une mission « sociétale » enthousiasmante et exigeante. L'enthousiasme est nourri par l'opportunité d'œuvrer à long terme pour le bien-être de nos concitoyens. L'exigence est de (re)composer avec les possibilités et les contraintes du monde tel qu'il est. Loin des donneurs de leçons, des « faut qu'on », des « y a qu'à », nous voulons apporter des solutions concrètes, judicieuses et durables aux uns et aux autres, tout en assurant la pérennité de « l'outil intercommunal ».

L'exercice n'a jamais été simple et le sera encore moins à l'avenir. L'émergence, ces derniers mois, de nouvelles formes d'interpellations de la société civile nous invite à revoir nos pratiques de dialogue avec nos parties prenantes. Produire du sens en commun pour générer de nouvelles dynamiques est d'ailleurs un élément structurant de la démarche de responsabilité sociétale dans laquelle nous nous sommes engagés volontairement en 2018.

L'apparition d'un nouvel « acteur » de poids sur la scène internationale - le SRAS-CoV-2 - confirme une communauté de destin qui renforce notre détermination à proposer des solutions pour celles et ceux qui vivent sur notre territoire d'action.

Si, pour certains, le développement durable avait pu apparaître comme une orientation opportune, il va désormais de soi qu'il est tout simplement une nécessité. Comme l'est le fait de continuer à assumer sans concession notre responsabilité à l'égard de la société que nous desservons.

C'est en ce sens que je vous invite à lire nos résultats pour l'année écoulée et surtout le plan stratégique 2020-2022 publié en décembre dernier. Il présente de nombreuses voies dans cette direction que nous pensons être la bonne. Au-delà, nous devrons, avec tous, tirer les conséquences de la pandémie que nous traversons depuis ce printemps 2020, en gérer toutes les conséquences mais en la saisissant aussi comme une source d'enseignements et d'opportunités à saisir pour imaginer et repenser nos pratiques de prospection, d'organisation du travail, de coopération avec nos parties prenantes, ... en dialogue avec les attentes sociétales et citoyennes de nos concitoyens.

Je vous souhaite bonne lecture de ce deuxième rapport des activités d'IDELUX structuré au départ des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Fabian COLLARD
Directeur général

VERS DES PERSPECTIVES INÉDITES

Plusieurs événements inédits tant en 2019 qu'en 2020 nous engagent vers un renouvellement de nos pratiques…
De nouvelles formes de réactions à certains de nos projets nous invitent à faire preuve de plus de pédagogie au-delà du cadre législatif actuel et à développer plus encore notre communication. Cette mise en pratique démocratique répond d'ailleurs aux exigences de notre politique de responsabilité sociétale : le dialogue avec nos parties prenantes.
Par ailleurs, la pandémie du coronavirus est une problématique dont on ne peut pas encore mesurer toutes les conséquences. Comment nos sociétés vont-elles sortir de cette épreuve ? Quels changements s'imposeront-ils ? Nous y ferons face et nous remercions vraiment nos équipes qui garantissent efficacement la continuité de nos services - la gestion des déchets et des eaux usées, le suivi des nombreux projets en cours, la réorganisation rapide du cadre de travail - dans ces circonstances difficiles.

Venons-en au regard que vous portez sur 2019…
Élie DEBLIRE : Nous avons enregistré 19 ventes de terrains aux entreprises. Suite à l'arrivée du Décret sol, plusieurs d'entre elles ont dû reporter leur investissement en 2020. Nous les accompagnons au mieux. En amont, de nombreux projets et chantiers importants ont été poursuivis : la reconnaissance de nouvelles zones prioritaires, un parc d'activités économiques à Menuchenet, une liaison ferrée entre le port sec d'Athus et la France, la suite de l'équipement du parc Galaxia, … Nous avons aussi approfondi les relations avec nos voisins français des Ardennes pour apporter des solutions aux difficultés de certaines communes frontalières.

François HUBERTY : Dans un contexte économique caractérisé par des taux toujours extrêmement bas et une confiance des entreprises toute relative, la concurrence entre acteurs financiers est restée importante en 2019. Heureusement, certaines de nos entreprises continuent d'investir et IDELUX Finances reste bien positionnée sur son marché. En effet, des décisions de financement, pour un montant de plus de 40 millions d'euros réparties sur douze dossiers, ont été prises en 2019. Ces chiffres découlent principalement de financements octroyés à des PME. Certains dossiers ont été réalisés en partenariat avec les banquiers de l'entreprise soutenue.

Stéphanie HEYDEN : Pour IDELUX Eau, la sécheresse de l'été 2019 a suivi celle de 2018, nécessitant des solutions à court terme et des réflexions sur le plus long terme pour sécuriser l'eau nécessaire aux activités domestiques, économiques et touristiques.
Le contrat de service – mis en œuvre il y a 20 ans déjà - entre la SPGE et les OAA s'achèvera, sauf nouvelle prolongation, le 31 décembre 2020. Son renouvellement est un chantier important : des évolutions législatives et contraintes nouvelles se sont multipliées sans révision. Nous sommes donc appelés à participer à une nouvelle tranche d'investissements en faveur de l'environnement pour les prochaines décennies.

Isabelle MICHEL : 2019 a été une année-charnière pour la gestion des déchets avec la mise en place de la nouvelle intercommunale IDELUX Environnement et, avec elle, une simplification administrative, une meilleure visibilité et une meilleure efficacité dans les prises de décision.

Yves PLANCHARD : Nous avons enclenché 51 nouveaux « projets publics » l'an dernier. Plusieurs concernent la centrale d'achat « smart ». Autre trait marquant : la proposition de nouveaux projets, à l'initiative de nos équipes à Athus, Aubange, Bouillon, … Nous gérons actuellement 165 projets pour 42 communes. 2019 a été excellente avec de nombreux projets et la mobilisation de ressources financières importantes au bénéfice de notre région et des Communes qui nous font confiance.

Avec d'autres points saillants encore ?
YP : Je vais en citer trois : l'achèvement du chantier du Center Parcs à Vielsalm qui a mobilisé des moyens humains et financiers conséquents. Dans le secteur de l'hébergement touristique, des premiers résultats du côté de Florenville et Martilly. Le troisième, c'est le lancement du chantier de rénovation de l'Euro Space Center.

ED : Ils sont nombreux : la construction de six halls relais, l'équipement de nouvelles zones à Hotton et Libin (Galaxia), la réalisation de parcs d'activités économiques (Chiny, Érezée) en veillant à préserver les terres agricoles, l'accompagnement de start-up dans les domaines agricole (Ag Tech) et spatial, l'implantation d'une nouvelle station CNG (Aye en 2019), un projet de « cloud énergétique ». Nous avons préparé l'arrivée d'une entreprise active dans la logistique bois (Ardenne Logistics). Notre suivi précis des projets financés par les fonds structurels européens a permis d'obtenir des moyens financiers complémentaires. Avec nos voisins du Grand-Duché de Luxembourg, nous allons proposer des formations pour augmenter l'usage des données spatiales par les PME, ...

FH : La poursuite de notre soutien au Groupe Laiterie des Ardennes, et plus particulièrement à son outil de production Solarec, qui s'inscrit en aval des centaines de producteurs que compte notre province, l'accompagnement de la reprise de l'hôtel Arlux en vue de sa redynamisation voire de son agrandissement, mais surtout le soutien à plusieurs TPE ou PME de notre zone.

IM : Plusieurs projets sont en cours, dont la généralisation désormais possible de conteneurs enterrés, la mise en place de nouvelles filières de collecte sur nos recyparcs : les plâtres et les encombrants non combustibles. Nous sommes parvenus à valoriser tous les déchets combustibles, en dépit d'une saturation des incinérateurs les plus proches. Nous avons remplacé les moteurs à gaz à Tenneville et installé 910 panneaux photovoltaïques à Habay. Ces investissements nous permettent d'améliorer l'autonomie énergétique d'IDELUX.

SH : La réorganisation des services suite au départ à la retraite de trois responsables dont deux directeurs est le véritable enjeu. Depuis plus de 40 ans, ils ont participé au développement d'IDELUX Eau. Je suis très heureuse de bénéficier de leur expérience pour mener à bien les négociations - toujours en cours - du nouveau contrat de service.

Quelles sont les perspectives pour 2020 ?

SH : Nous mettons en œuvre une filière de transition énergétique et nous continuons à nous positionner sur des projets environnementaux de gestion des eaux usées, dans le cadre de la prochaine programmation européenne FEDER et Interreg. Le plan financier sur dix ans, déposé par la SPGE et la SWDE, va garantir les activités de notre bureau d'études. Comme je viens de l'évoquer, 2020 va aussi être marquée par le départ de plusieurs cadres. Je les remercie pour leur contribution au dynamisme d'IDELUX Eau et leur coopération à la transition vers « l'après ».

IM : Nous avons beaucoup de projets en cours. Du côté de la logistique, nous finalisons l'accord avec FOST Plus pour généraliser la collecte des P+MC à l'horizon du 2e semestre 2021. Nous négocions avec Recupel pour consolider notre collaboration. Nous développons de nouvelles filières de recyclage et bien sûr, avec tous nos partenaires, nous continuons à promouvoir la prévention et le réemploi.
Du côté de l'exploitation, nous cherchons à améliorer la qualité des déchets organiques collectés en porte-à-porte ; nous participons à deux projets de R&D destinés à mieux valoriser les déchets biodégradables ; nous restons actifs dans les projets d'économie circulaire, dans le cadre de la prochaine programmation européenne ; nous préparons le renouvellement de notre enregistrement EMAS.

FH : Alors que 2020 commençait, la crise du COVID est venue perturber fondamentalement notre activité. À l'heure d'écrire ces lignes, la visibilité est encore insuffisante pour imaginer une éventuelle reprise. 2020 risque donc d'être une année de « soins » au chevet des entreprises de notre portefeuille afin de les soutenir pendant et après la crise.

YP : Nous allons contacter et rencontrer la plupart des communes pour comprendre leur perception de nos services et pour écouter leurs éventuels nouveaux besoins, notamment suite à la crise du coronavirus. Sur cette base, nous pourrons ajuster et compléter notre offre.
Nous restons particulièrement attentifs à la dimension pluricommunale des projets qui

émergeront ainsi qu'à leur dimension structurante pour notre territoire. Nous préparons bien entendu la nouvelle programmation européenne pour nous y inscrire au mieux.

ED : IDELUX Développement prépare aussi la nouvelle programmation européenne 2021-2027.
Au quotidien, nous restons tributaires d'un faisceau d'exigences contraignantes, pour nous comme pour les entreprises : outre le Décret « infrastructures » qui régit notre activité, le Décret sol et le Décret terres excavées.
La crise sanitaire du COVID 19 a déjà un impact énorme sur toutes les entreprises. Nous avons mis en place les actions possibles : report de loyers, contact avec les entreprises présentes sur nos PAE pour identifier de nouveaux besoins et y apporter des solutions. Au-delà de l'urgence, il est encore tôt pour évaluer l'ampleur des conséquences de cette pandémie sur la vie économique et sociale de notre territoire. Cette évaluation est une priorité. Tout comme le sera le soutien le plus efficace possible à notre région dans cette période inédite, soutien qui devra, en outre, passer par un plan massif de nouveaux investissements.
La pandémie actuelle influencera probablement profondément, et à long terme, nos méthodes de travail, autant dans le suivi et le soutien des acteurs en place que dans l'accueil de nouveaux investisseurs.

Élie DEBLIRE,
président d'IDELUX Développement
Stéphanie HEYDEN,
présidente d'IDELUX Eau
François HUBERTY
président d'IDELUX Finances
Isabelle MICHEL,
présidente d'IDELUX Environnement
Yves PLANCHARD,
président d'IDELUX Projets publics

IDELUX

NOTRE ORGANISATION

NOTRE GOUVERNANCE

IDELUX est composé, à ce jour, de 5 entités intercommunales[1]. Une assemblée générale, un conseil d'administration et un comité de rémunération spécifiques sont à la tête de chacune d'elles[2].
Les intercommunales gèrent plusieurs secteurs[3].

Au quotidien, IDELUX est piloté par une équipe de direction commune, nommée la Cellule Groupe.
Les services support sont partagés par les 5 entités.
Le schéma ci-contre présente la dynamique « organique » qui circule entre les fonctions stratégiques et managériales, les leviers d'action directe et les services support.

(1) Sociétés coopératives à responsabilité limitée (SCRL)
(2) Composition des conseils d'administration et structure financière, voir page 64.
(3) Les secteurs sont des structures strictement internes constituées par un ou plusieurs associés sous forme d'une subdivision territoriale (secteur géographique) et/ou d'une subdivision matérielle (secteur gérant une partie de l'objet social) (article 3 des statuts).

MANAGEMENT

**CELLULE GROUPE, CONTRAT DE GESTION,
PLAN STRATÉGIQUE, SMQ*, SME*, SIPP*, RSE*, STRATÉGIE TERRITORIALE**

IDELUX DÉVELOPPEMENT | IDELUX ENVIRONNEMENT | IDELUX EAU | IDELUX FINANCES | IDELUX PROJETS PUBLICS

SERVICES SUPPORT

**CARTOGRAPHIE, COMMUNICATION, COMPTABILITÉ, INFORMATIQUE, LOGISTIQUE,
RESSOURCES HUMAINES, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, SERVICE JURIDIQUE**

** SMQ : Système de management de la qualité ; SME : Système de management environnemental ; SIPP : Service interne de prévention et de protection ; RSE : Responsabilité sociétale des entreprises.*

NOS VALEURS

Pour assurer des services optima, tous nos projets, actions, attitudes et comportements sont inspirés par quatre valeurs fondamentales, indissociables et d'égale importance, réunies sous l'acronyme EQER : l'esprit d'équipe, la qualité, l'engagement et le respect. Choisies au départ d'une démarche participative qui a mobilisé l'ensemble du personnel, c'est avec la même approche qu'elles sont mises en œuvre année après année.

En 2019, chaque équipe s'est dotée d'objectifs concrets pour donner vie à la valeur esprit d'équipe.

EQER

À NOTER

La vidéo « EQER », réalisée avec le personnel, est visible sur la chaîne Youtube du Groupe

www.youtube.com/watch?v=WX1JvPWCHMI

NOTRE TERRITOIRE D'ACTION

IDELUX intervient auprès des 44 communes de la province du Luxembourg belge.
Il dessert aussi 11 communes liégeoises dans la gestion de leurs déchets. Notre siège social est situé à Arlon.
Nos sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire.

LÉGENDE

- **51** parcs d'activités
- **3** centres d'entreprises
- **31** halls relais
- **1** quartier d'entreprises
- **93** stations d'épuration
- **53** recyparcs
- **2** stations de transfert de déchets
- **2** halls de tri de déchets
- **3** centres de traitement de déchets

GRI 102-3 I GRI 102-4 I GRI 102-6 I GRI 102-7

NOS INTERLOCUTEURS INTERNES ET EXTERNES

Nous formulons nos objectifs au départ d'une écoute attentive et régulière des attentes de ces derniers et du cadre de référence que sont notre mission et nos valeurs.

Ces partenariats sont un élément fort de notre gouvernance : ils permettent de mobiliser l'adhésion, l'énergie, l'enthousiasme de tous nos interlocuteurs, internes comme externes.
L'amélioration continue de nos systèmes de gestion est une priorité. Nos actions sont certifiées ISO 9001[1], ISO 14001[2] et enregistrées EMAS[3].

Ces normes prévoient la vérification, par des organismes externes, de la mise à jour régulière de l'identification de nos interlocuteurs et de leurs attentes.
Améliorer les processus et l'analyse des informations collectées auprès de nos interlocuteurs reste un défi pour les prochaines années.

(1) ISO 9001 : qualité de nos services en vue de la satisfaction des clients.
(2) ISO14001 : qualité de nos systèmes de management environnemental.
(3) EMAS : maîtrise et limitation de nos impacts négatifs sur l'environnement. Aucun cas d'infraction environnementale n'a été identifié au cours de l'année 2019.

PARTIES PRENANTES DU GROUPE ET PRINCIPALES INTERACTIONS

- **49 conseils d'administration** annuels pour l'ensemble des intercommunales d'IDELUX
- **11 assemblées générales** annuelles pour l'ensemble des intercommunales d'IDELUX
- **478 évaluations** annuelles du personnel, soit 98 % des collaborateurs rencontrés individuellement
- **90 enquêtes** de satisfaction internes envoyées, 40 % de taux de réponse
- **3 comités** de concertation
- **3 magazines** internes « Inter »
- **6 600 publications** sur Synapse (réseau interne)

16 528 934 €
de subsides imputés au compte de résultat en 2019 au départ d'un dialogue permanent avec les autorités (Europe, Wallonie, ...)

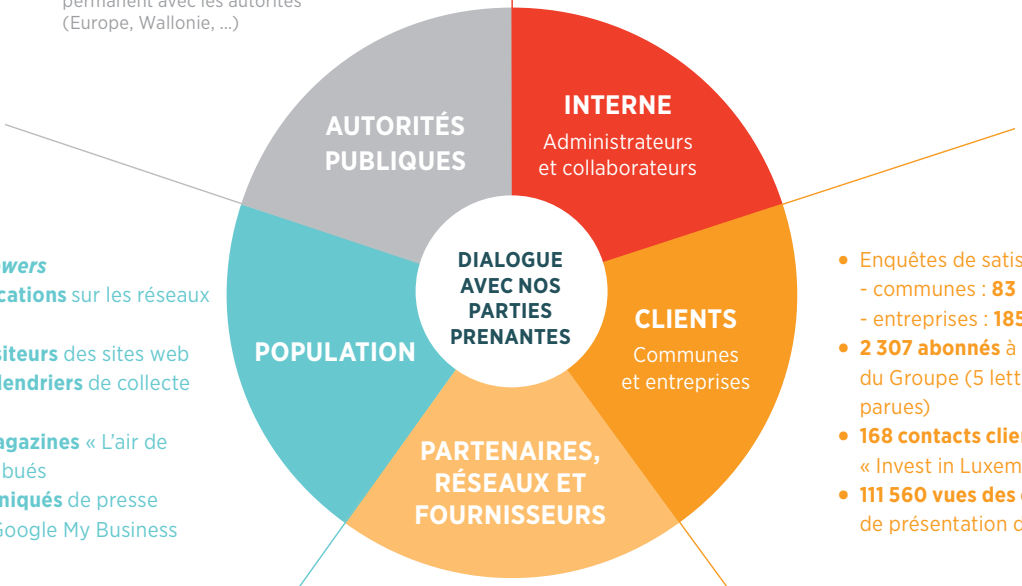

- **9 945 *followers***
- **1 371 publications** sur les réseaux sociaux
- **178 507 visiteurs** des sites web
- **147 927 calendriers** de collecte distribués
- **183 542 magazines** « L'air de rien » distribués
- **42 communiqués** de presse
- **59 pages** Google My Business

- Enquêtes de satisfaction envoyées :
  - communes : **83**
  - entreprises : **185**
- **2 307 abonnés** à la lettre d'informations du Groupe (5 lettres d'informations parues)
- **168 contacts clients** générés via le site « Invest in Luxembourg »
- **111 560 vues des capsules vidéo** de présentation des entreprises

- **36 réseaux/partenariats structurés**
- **123 926 643 euros d'achats** (travaux, fournitures, services)
- **1 940 fournisseurs sélectionnés via marchés publics** (34 % achats locaux en province de Luxembourg)

GRI 102-9 I GRI 102-10 I GRI 102-40 I GRI 102-42 I GRI 102-43 I GRI 102-44 I GRI 201-4 I GRI 204-1 I GRI 307-1

NOTRE ORGANISATION EN CHIFFRES

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

488
COLLABORATEURS

448 temps plein

40 temps partiel

458 CDI
30 CDD

116 femmes

372 hommes

7e employeur de la province
(source Bel-First)

127 cadres

361 non-cadres

Niveau d'enseignement
105 universitaire
76 supérieur non universitaire
274 secondaire
33 primaire

55
ENGAGEMENTS

166 jobistes

9 stagiaires

12%
TURNOVER

BIEN-ÊTRE ET COHÉSION INTERNE

Nous veillons au bien-être de nos collaborateurs et à renforcer le sentiment d'appartenance via des actions comme la Journée nature, l'appropriation des valeurs dans le cadre d'une démarche participative qui inclut tout le personnel d'IDELUX. En 2019, 22 ateliers ont été organisés autour de la valeur « esprit d'équipe ».

101,55 %

VALEUR ÉCONOMIQUE CRÉÉE ET REDISTRIBUÉE

= (total des coûts opérationnels, salaires et avantages des salariés, impôts, dividendes)/produits, ce qui correspond à la valeur redistribuée dans l'économie au bénéfice des parties prenantes. Le solde correspond à la valeur mise en réserve au sein de l'organisation

GRI 102-7 I GRI 102-8 I GRI 201-1 I GRI 401-1

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Formation

8 567 HEURES
de formation, soit
une moyenne de 17,5 heures
de formation par collaborateur

99,39 %

485 COLLABORATEURS
formés sur 488

296 000 €
de coût de formation

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sécurité

27
ACCIDENTS
Taux de fréquence
des accidents de travail* : 35,45*

** (nombre d'accidents x 1 mio)/nombre d'heures réellement prestées*

1 109
NOMBRE DE JOURS D'INTERRUPTION DE TRAVAIL
Taux de gravité des accidents de travail : 1,46**)

*** (nombre de jours d'interruption de travail x 1000)/nombre d'heures réellement prestées*

103
SECOURISTES
formés et agréés

15 VIE TERRESTRE

Biodiversité

En signant la charte **Nature admise** promulguée par la Wallonie, nous nous astreignons volontairement à un *reporting* régulier des actions en faveur de la biodiversité mises en place sur nos sites (recyparcs, stations d'épuration, sites de traitement, parcs d'activités économiques).

RESSOURCES HUMAINES ET DIGITALISATION

La préparation des évaluations annuelles passe désormais par une application informatisée. Une attention particulière a été apportée au personnel « non connecté » : mise en place d'un ordinateur et d'une connexion internet sur chaque site (recyparcs, usines de tri). Le personnel « non connecté » a désormais accès au réseau social interne « Synapse » sur son lieu de travail.
Chaque collaborateur interne d'IDELUX a bénéficié d'une formation pour pouvoir encoder son évaluation annuelle dans de bonnes conditions.

FORMATION DE CONSEILLERS EN PRÉVENTION (NIVEAU 3)

Douze membres de la ligne hiérarchique se sont formés aux pratiques de base en prévention. Une formation d'une semaine.

LE SITE DE HABAY, HAVRE DE BIODIVERSITÉ

Nous y avons observé et recensé 842 animaux et plantes (soit 125 espèces). Dix zones d'intérêt biologique y ont été identifiées et bénéficient désormais d'un fauchage tardif. En appui à l'initiative de deux ornithologues de Habay, nous avons mis en place une plateforme de nourrissage pour les milans et autres rapaces ainsi que sept nichoirs à l'intention des hirondelles de fenêtres. Ils permettent d'accueillir 56 nids.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Énergie

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE D'IDELUX*

22 362 MWh/AN

En 2018 : 23 906 MWh/an

PRODUCTION RENOUVELABLE ÉNERGÉTIQUE D'IDELUX*

27 689 MWh/AN

En 2018 : 25 770 MWh/an

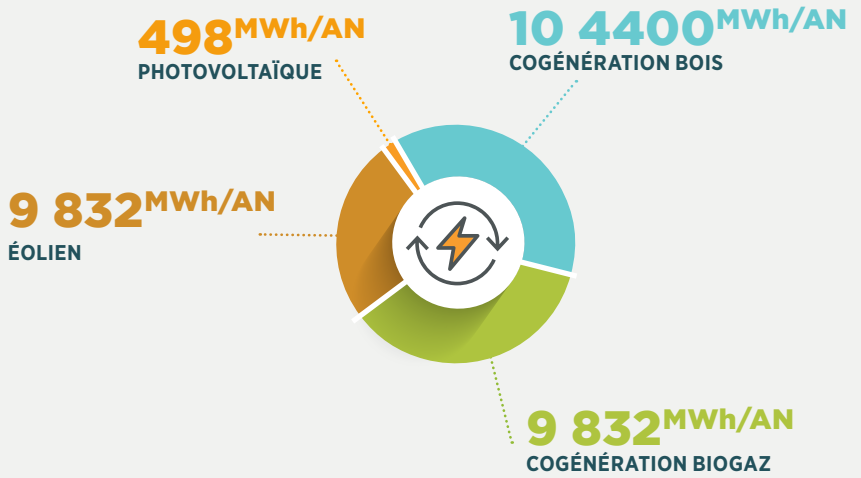

** et de ses filiales, au prorata de l'actionnariat.*

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

CONSOMMATION RESPONSABLE

Consommation responsable

CONSOMMATION DE PAPIER [1]

- 300 000 FEUILLETS

2019 : 1.4 M

2018 : 1,7 M

[1] *Le papier utilisé est labellisé FSC et Ecolabel.*

ÉNERGIES RENOUVELABLES : DU NEUF

La centrale de cogénération de notre site de Tenneville a été renouvelée. Un champ de près de 1 000 panneaux photovoltaïques - d'une capacité totale de 250 kW - a été posé sur l'ancien CET de notre site de Habay. La production d'énergie verte qu'il permet équivaut à la consommation annuelle moyenne de 170 ménages. De quoi renforcer l'autonomie énergétique d'IDELUX.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Qualité

CERTIFICATIONS ET LABELS OBTENUS

ISO 9001 CERTIFIED VINÇOTTE

EMAS

GUIDE PRATIQUE

MEIX-DEVANT-VIRTON : RECYPARC CERTIFIÉ EMAS

Le recyparc de Meix-devant-Virton est intégré dans le périmètre de l'enregistrement EMAS.

NOUVELLE INTERCO !

IDELUX ENVIRONNEMENT

Le Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE devient une entité juridique à part entière sous le label : « IDELUX Environnement ».

NOTRE MISSION

Depuis 1962, IDELUX poursuit une mission ambitieuse : améliorer le bien-être de la population de son territoire d'action.
Pour y parvenir, nous intervenons dans trois grands domaines : le développement du territoire, la gestion des eaux et la gestion des déchets. Nos interventions visent à répondre aux besoins des communes, des citoyens et des entreprises.

Le principe intercommunal est la mutualisation de compétences et de ressources au bénéfice d'entités communales. Au départ des trois domaines investis, nous exerçons de nombreux métiers qui nous permettent d'intervenir dès la conception et la réalisation de projets, de pouvoir en assurer l'exploitation et la gestion et d'apporter accompagnement et conseils à nos partenaires (communes, entreprises, population), dans le respect de leur autonomie.

Le tableau ci-dessous synthétise les grands objectifs d'IDELUX, organisés par métiers et domaines d'activités.

NOS MÉTIERS

NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS « BESOINS ET EXIGENCES DES CLIENTS ET PARTIES PRENANTES »	CONCEVOIR & RÉALISER	EXPLOITER & GÉRER	ACCOMPAGNER & CONSEILLER	« PRODUITS ET SERVICES CONFORMES AUX BESOINS ET ATTENTES »
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	Concevoir et réaliser des infrastructures de type parc d'activités économiques, hall relais, centre d'entreprises, infrastructure publique, logement	Attirer les entreprises et gérer les patrimoines immobiliers	Accompagner la croissance des entreprises	
GESTION DES EAUX	Concevoir et réaliser des infrastructures de type station d'épuration, collecteur, égouttage, infrastructures de production et de distribution d'eau potable	Gérer de façon optimale le traitement des eaux urbaines résiduaires	Conseiller les communes et mener des actions de sensibilisation	
GESTION DES DÉCHETS	Concevoir et réaliser des infrastructures de gestion des déchets	Gérer de façon optimale la collecte et le traitement des déchets	Conseiller les communes et mener des actions de sensibilisation	

GRI 102-2 I GRI 102-6 I GRI 102-9 I GRI 102-10 I GRI 102-44 I GRI 103-1 I GRI 103-2 I GRI 103-3

NOS LEVIERS D'ACTION

Depuis sa constitution en 1962, le développement du territoire et de l'emploi sont le fil rouge de la stratégie d'IDELUX. D'emblée, la question de l'eau y a été intégrée. Celle de la gestion des déchets s'est posée en 1980. Avec un atout indéniable : l'intégration de ces trois dimensions dans une même organisation.

L'emploi, le développement économique et la gestion de l'environnement, piliers du développement durable, sont au cœur des objectifs stratégiques, métiers et expertises depuis des années.

Compte tenu de l'impact sociétal de notre mission, nous avons tout naturellement décidé de structurer nos objectifs et notre reporting sur base de notre contribution aux 17 objectifs de développement durable (ODD) promulgués par l'Organisation des Nations Unies.

Nous souhaitons promouvoir au mieux les 17 ODD pour qu'un large panel d'acteurs y soit sensibilisé et les soutienne à son tour. Comme l'annonce l'ONU elle-même, « ces objectifs donnent la marche à suivre pour répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés (...). » Ils sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux – et chacune de leurs cibles – d'ici à 2030, soit dans dix ans. Ces objectifs géreront donc l'agenda mondial de durabilité durant les années à venir.

IMPACT DE NOS MÉTIERS ET DE NOTRE GESTION SUR LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

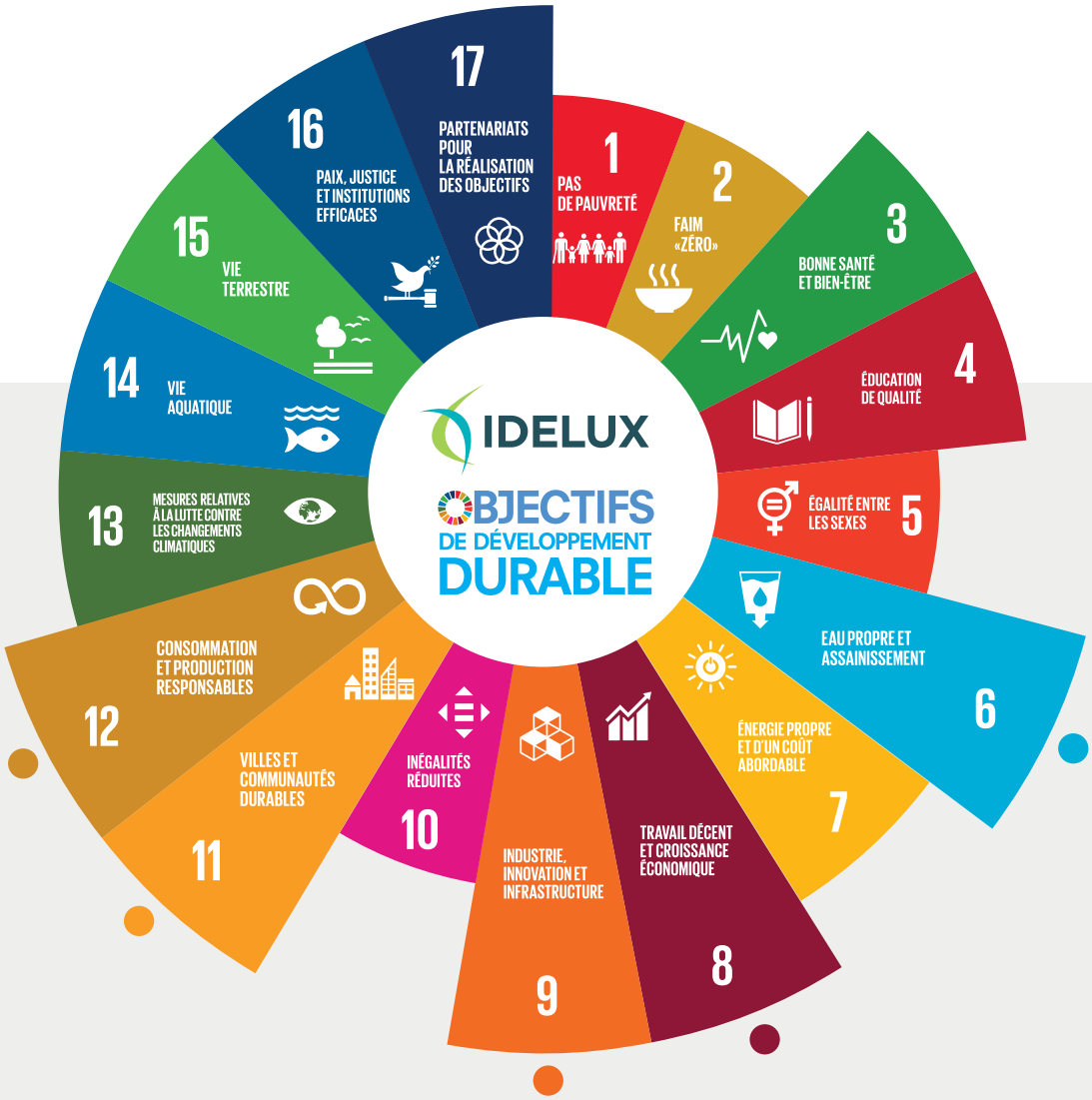

IMPACT MAJEUR

IMPACT DIRECT

GRI 102-46 I GRI 102-47

L'impact de nos objectifs stratégiques sur les objectifs de développement durable (ODD) a été évalué sur base d'une analyse d'impacts[1].

IMPACT DE NOS MÉTIERS

Nous avons décidé de structurer notre rapport d'activités sur base des 5 objectifs de développement durable (ODD) majoritairement impactés par nos métiers : les ODD 6, 8, 9, 11 et 12.

L'ODD 11 « Villes et communautés durables » est véritablement le moteur et la raison d'être d'IDELUX. Cet axe transversal de toutes nos activités est complété par l'ODD 17 « Relations partenariales ». Pour mener à bien nos objectifs, nous misons en effet sur le déploiement de partenariats. Ce travail en partenariat est un élément fort de notre gouvernance, gage de réussite de nos nombreux projets.

IMPACT DE NOTRE GESTION

Via notre gestion interne, nous impactons également plusieurs objectifs de développement durable (ODD), liés à l'emploi, la formation, la sécurité des collaborateurs, la production et consommation d'énergie, les pratiques d'achat, la gestion de la qualité et le travail en partenariat. Nous structurons notre action avec efficience et dans le souci de diminuer les impacts négatifs de nos activités et de développer nos impacts et notre ancrage citoyen et territorial. Les impacts positifs de notre gestion sur les ODD sont considérés comme des impacts directs, mais non majeurs, puisque non liés à nos métiers.

(1)) La méthodologie utilisée pour ce faire est détaillée dans la rubrique « À propos de ce rapport » (voir p. 87).

NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS	CONCEVOIR & RÉALISER	EXPLOITER & GÉRER	ACCOMPAGNER & CONSEILLER
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	Concevoir et réaliser des infrastructures de type parc d'activités économiques, hall relais, centre d'entreprises, infrastructure publique, logement	Attirer les entreprises et gérer les patrimoines immobiliers	Accompagner la croissance des entreprises
GESTION DES EAUX	Concevoir et réaliser des infrastructures de type station d'épuration, collecteur, égouttage, infrastructures de production et de distribution d'eau potable	Gérer de façon optimale le traitement des eaux urbaines résiduaires	Conseiller les communes et mener des actions de sensibilisation
GESTION DES DÉCHETS	Concevoir et réaliser des infrastructures de gestion des déchets	Gérer de façon optimale la collecte et le traitement des déchets	Conseiller les communes et mener des actions de sensibilisation

NOS RÉALISATIONS EN 2019

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Notre action en deux mots :

La conception, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de gestion des eaux usées, la conception et la réalisation d'ouvrages d'alimentation en eau potable, sans oublier les actions de sensibilisation à la préservation des ressources en eau.

Nos activités en lien avec l'ODD 6 impactent aussi les ODD ci-dessous.

CHIFFRES CLÉS

21 COMMUNES AUTONOMES ACCOMPAGNÉES DANS LEUR GESTION DE L'EAU POTABLE

93 STATIONS D'ÉPURATION

150 STATIONS DE POMPAGE, DONT 4 BASSINS D'ORAGE

290 KILOMÈTRES DE COLLECTEURS EXPLOITÉS

41,7 MILLIONS DE M³ D'EAUX USÉES ÉPURÉES

ISO 9001 CERTIFIED VINÇOTTE

EMAS

Une certification ISO 9001 et un enregistrement EMAS, remis par un organisme agréé indépendant, valident nos bonnes pratiques et nos performances environnementales.

GRI 103-1 I GRI 103-3 I GRI 203-2

NOTRE ACTION

ASSAINISSEMENT

- Concevoir et réaliser des ouvrages d'épuration ;
- collecter et traiter les eaux usées ;
- contrôler la qualité des eaux rejetées ;
- assurer le fonctionnement des ouvrages 24h/24 ;
- objectiver en permanence le rapport coût/efficacité ;
- valoriser les boues ;
- sensibiliser à la préservation des masses d'eau et au respect du Code de l'eau ;
- aider les communes à gérer les réseaux d'égouttage ;
- vérifier la conformité des habitations en zone d'assainissement autonomes ;
- réaliser le cadastre des réseaux de collecte.

EAU POTABLE

- Concevoir et réaliser des ouvrages de production/traitement/distribution eau potable visant la sécurisation de l'approvisionnement ;
- sensibiliser à la préservation de la ressource et au respect du Code de l'eau ;
- étudier et réaliser des travaux de protection des captages ;
- étudier et mettre en œuvre des systèmes de télétransmission et télégestion ;
- développer un cadastre des réseaux et mettre en place des compteurs intelligents ;
- concevoir des campagnes d'analyse de la qualité de l'eau distribuée.

CONTEXTE - ZOOM 2019

OPPORTUNITÉS	MENACES
• Nouveau contrat de service en préparation avec la SPGE pour 2020 • Nouvelle Déclaration de politique régionale du nouveau Gouvernement wallon, en ligne avec les activités d'IDELUX Eau (assainissement collectif des zones de plus faible densité de population, modernisation des stations d'épuration plus anciennes, optimisation des réseaux de collecteurs et de la gestion des réseaux d'égouts, ...) • Mise en œuvre des premières conclusions de l'étude de rationalisation du secteur de l'eau (pérennité bureau d'études, synergies bureau d'études et SWDE, filière de transition énergétique) • Programmation européenne FEDER et Interreg	• Concurrence de l'offre d'emplois au Grand-Duché de Luxembourg pour des métiers techniques recherchés aussi par IDELUX Eau • Maintien du coût vérité assainissement (CVA) dans les limites de l'inflation
FORCES	**FAIBLESSE**
• Maintien d'un CVA mutualisé à l'échelle de la Wallonie • Notre connaissance du terrain et notre bonne collaboration avec les acteurs locaux dans la protection de l'environnement et de la biodiversité	• Les profils recherchés sont souvent des métiers en pénurie sur un marché sous pression.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS INFRASTRUCTURES

GESTION DES EAUX — CONCEVOIR ET RÉALISER

Pour proposer à long terme une eau de bonne qualité au moindre coût, nous accompagnons les communes dans la conception et la réalisation des investissements de sécurisation et de renouvellement de leurs infrastructures de production et de distribution d'eau. Ces investissements sont repris ici comme des indicateurs cruciaux.

EAU POTABLE

INFRASTRUCTURES CONSTRUITES (STADE RÉCEPTION PROVISOIRE) ET CAPACITÉ NOMINALE (EAU POTABLE)

	NOMBRE DE PROJETS	CAPACITÉ NOMINALE
Prises d'eau	2	37 M³/H
Réservoirs	2	750 M³
Stations de pompage	3	60 M³/H
Stations de traitement	2	32 M³/H
Unité de désinfection	1	40 M³/H
Canalisations	9	14 500 M

15
TRAVAUX NOTIFIÉS DANS 11 COMMUNES

5,2 M €
MONTANT DES TRAVAUX NOTIFIÉS

MANHAY : NOUVEAU CENTRE DE PRODUCTION D'EAU

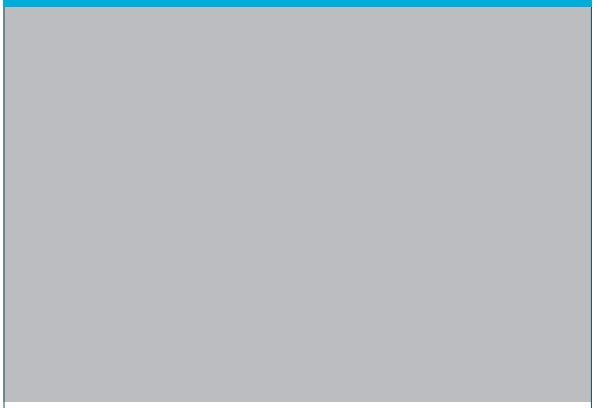

La réalisation d'un nouveau centre de production sur la commune de Manhay - gestionnaire de son réseau d'eau - est un projet multidisciplinaire. Il a nécessité l'expertise de toute l'équipe alimentation en eau et bureau d'études d'IDELUX Eau pour sécuriser l'approvisionnement en eau et continuer à améliorer la qualité de l'eau sur le territoire de la commune.

EAU POTABLE À ÉREZÉE

Outre ses 4 prises d'eau et un approvisionnement via une adduction de la SWDE, la Commune d'Érezée a désigné IDELUX Eau pour réaliser un nouveau forage au lieu-dit « Les Hés » et améliorer les équipements techniques des réservoirs de Soy et Amonines, afin de sécuriser et de renforcer sa production d'eau ainsi que de permettre une meilleure gestion du réseau d'eau. Le centre de production devrait fournir entre 100 000 et 150 000 m³ d'eau potable par an.

OUVRAGES D'ÉPURATION COLLECTIVE
ÉTENDRE ET RÉNOVER LES INFRASTRUCTURES

GESTION DES EAUX — CONCEVOIR ET RÉALISER

Avec la mise en service de la station d'épuration d'Attert (2 200 EH) fin 2019, les eaux usées des 84,8 % des 374 515 EH relevant de l'assainissement collectif sont maintenant traitées par une station d'épuration.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

84,8%

de la population située en zone d'assainissement collectif

17

ÉGOUTS RÉALISÉS
7 615 MÈTRES
(stade réception provisoire)

6

COLLECTEURS RÉALISÉS
8 080 MÈTRES
(stade réception provisoire)

1

STATION D'ÉPURATION RÉALISÉE
(stade réception provisoire)
(2 200 EH)

TRAVAUX NOTIFIÉS

28

1 station, 5 collecteurs, 22 égouttages

8,35 M €

MONTANT DES TRAVAUX HTVA

LE SAVEZ-VOUS ?

- **Définition de l'équivalent-habitant* :** il représente la pollution moyenne journalière des eaux usées rejetées par une personne pour satisfaire l'ensemble de ses besoins domestiques.
- En 2019, nous avons acquis 86 a 85 ca de terrain et 6 324 mètres de sous-sol pour construire des stations d'épuration et poser des collecteurs et égouttages (voir ci-dessus).

** EH, définition du Code de l'eau : l'EH représente une unité de charge polluante ayant : 60 gr de DBO5 par jour ; 135 gr de DCO par jour ; 90 gr de MES par jour ; 9,9 gr d'azote total par jour ; 2,2 gr de phosphore par jour et un débit de 180 litres par jour.*

UNE STATION POUR ÉPURER ATTERT

Inaugurée le 21 juin 2019, la station d'épuration d'Attert fonctionne selon le principe des boues activées. D'une capacité de 2 200 EH, elle traite les eaux usées des villages de Attert, Schadeck, Post et Schockville.
Des arbres fruitiers et des haies d'espèces feuillues, locales et indigènes ont été plantés. Ces plantations respectent les prescriptions du « Plan Maya » : elles favorisent la présence des insectes pollinisateurs, assurent la pérennité de notre agriculture et contribuent au redéploiement de notre biodiversité.

RÉSEAUX DE COLLECTE :
AMÉLIORER LEUR CONNAISSANCE

GESTION DES EAUX — CONCEVOIR ET RÉALISER

Les études « dilution » réalisées pour les agglomérations de Fronville et Hotton ont mis en évidence des dysfonctionnements susceptibles de répercussions sur la qualité de la zone de baignade de Noiseux.

Les cadastres des réseaux d'égouttage ont été poursuivis en 2019. IDELUX Eau a cadastré 43 km. 92 autres km ont été réalisés par des prestataires privés.

64%

DU RÉSEAU CADASTRÉ
(1 430 km / 2 236 km)*
* Objectif = 100 % en 2023

LINÉAIRE RECONNU ET CADASTRÉ :
+6 % (135 km / 2 236 km en 2019)
2 ÉTUDES RÉSEAU

TOUT CONNAÎTRE DES ÉGOUTS COMMUNAUX

L'expérience montre que tous les réseaux ne peuvent malheureusement pas être cadastrés, parce que certains tronçons ne sont pas accessibles. La part « non cadastrable » pourrait représenter de 5 à 6 % du linéaire, soit plus de 130 km de réseau.

OUVRAGES D'ÉPURATION
TRAITER LES EAUX USÉES ET LES GÉRER EFFICACEMENT

EMAS
Objectif stratégique EMAS

GESTION DES EAUX | **EXPLOITER ET GÉRER**

Les réseaux d'assainissement sont conçus pour transporter les eaux pluviales et les eaux usées vers les stations d'épuration. Le pire ennemi des réseaux sont les eaux claires parasites[1]. Elles fonctionnent alors au maximum de leurs capacités pour traiter une charge polluante réduite.
Dans ce cas, les rendements épuratoires sont plus difficiles à maintenir et, dans les situations les plus critiques, une part de ces débits excédentaires est renvoyée à la rivière. S'ils sont alors sous-utilisés, nos ouvrages restent cependant performants : après traitement, l'eau remise dans le milieu naturel en 2019 a été conforme - à plus de 99 % - aux normes de rejet en vigueur (DBO5, DCO et MES[2]).

(1) Eaux claires parasites : ruisseaux, fontaines, drains agricoles et autres, trop plein de captages,... Les eaux pluviales ne sont pas concernées.
(2) DBO5 : demande biologique en oxygène. DCO : demande chimique en oxygène. MES : matières en suspension.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EAUX ÉPURÉES
41,7 M M³

POLLUTION GLOBALE ÉLIMINÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION
88%
(8 382 tonnes en DCO)

INDICATEUR DE DILUTION DES EAUX USÉES DU RÉSEAU DE COLLECTE
1,5[(3)]

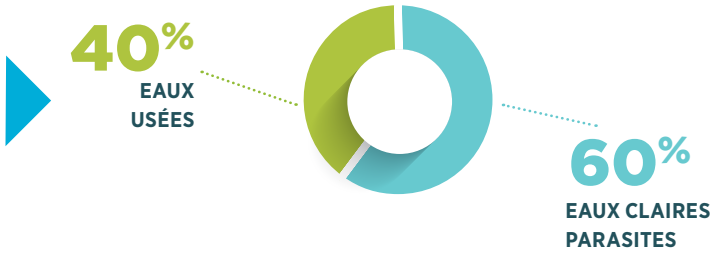

(3) Un facteur de dilution de 0 signifie que la station d'épuration est entièrement approvisionnée par des eaux usées. Si ce facteur est supérieur à 1, on considère les eaux entrantes comme significativement diluées. Problématique mais gérable. Formulé en %, cet indicateur signifie qu'en moyenne, l'eau traitée dans les stations d'épuration est pour 40 % de l'eau usée domestique « standard » et pour 60 % de l'eau claire « parasite ».

QUALITÉ DES EAUX REJETÉES

DES RÉSULTATS D'UNE MEILLEURE QUALITÉ QUE LA NORME[4]

EAUX USÉES (entrantes)	EAUX ÉPURÉES[5] (sortantes)
84,7 mg/litre (DBO5)	**4,7 mg/litre (DBO5)** ▸ (normes SPW 25 mg/litre)
227,7 mg/litre (DCO)	**26 mg/litre (DCO)** ▸ (normes SPW 125 mg/litre)
113,15 mg/litre (MES)	**8,8 mg/litre (MES)** ▸ (normes SPW 40 mg/litre)

(4) Notre objectif, systématiquement atteint, est d'être 50 % sous les normes imposées par le Code de l'eau.
(5) Cet indicateur, les performances et objectifs qui y sont liés ont été vérifiés, validés et certifiés par un organisme indépendant sur base de normes reconnues.

LE SAVEZ-VOUS ?

- Nous proposons aux communes des prestations d'aide à la gestion de leurs réseaux d'égouttage (essentiellement : organisation et planification de curages de conduites). 34 communes (sur 44) ont signé la convention, soit en moyenne, 87 km de réseau à curer annuellement.
- En 2019, 30 communes ont bénéficié d'un curage préventif de leur réseau d'égouttage (linéaire total curé : 69,5 kilomètres). Ces opérations ont permis d'évacuer et de traiter 788 tonnes de matières, soit quelque 11,34 tonnes de déchets par kilomètre.

ANNÉE SÈCHE ? LES STATIONS TRAITENT PLUS DE POLLUTION

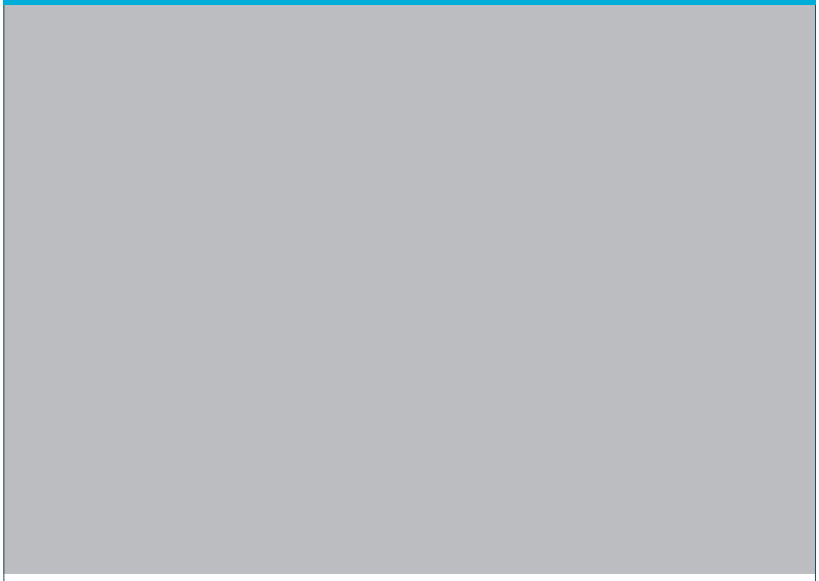

En Wallonie, les eaux usées et les eaux de pluie sont majoritairement collectées via un même tuyau (réseau de collecte unitaire). La capacité hydraulique des réseaux et des stations d'épuration est cependant limitée. Si elle est dépassée, le débit excédentaire est envoyé vers le cours d'eau avec une partie de la pollution.

BOUES D'ÉPURATION
OPTIMISER LEUR VALORISATION

GESTION DES EAUX — EXPLOITER ET GÉRER

EMAS
Objectif stratégique EMAS

Les boues d'épuration ? Un sous-produit du fonctionnement des stations d'épuration. Une source de matières organiques et de minéraux pour amender les sols agricoles.

À une condition : l'obtention d'un certificat et d'une autorisation de valorisation délivrés par les autorités et soumis à des normes de qualité strictes. À défaut, elles sont séchées pour être valorisées comme combustible. Une opération un peu moins respectueuse de l'environnement et plus coûteuse.

En 2019, le taux de recyclage en agriculture est de 67,3 % du volume total de boues produites par les stations d'épuration d'IDELUX Eau. Un résultat conforme à notre objectif EMAS : maintenir un taux d'au moins 65 % de valorisation agricole.

MAXIMISER LA PART DES BOUES VALORISÉES EN AGRICULTURE (PAS METTRE 100 % ...)*

VALORISATION THERMIQUE
32,7%
579 tonnes de matières sèches

VALORISATION AGRICOLE :
67,3%
1 193 tonnes de matières sèches

** Cet indicateur, les performances et objectifs qui y sont liés ont été vérifiés, validés et certifiés par un organisme indépendant sur base de normes reconnues.*

UNE UNITÉ DE DÉSHYDRATATION MOBILE POUR RÉDUIRE LES COÛTS

Les boues liquides générées par les stations d'épuration doivent être déshydratées avant envoi vers une filière de valorisation. Actuellement, elles sont centralisées sur cinq centres de déshydratation (stations d'Arlon, Marche, Athus, Dampicourt et Bastogne-Rhin). Pour réduire le coût de transport de ces boues, IDELUX Eau investit dans une unité mobile de déshydratation. Les boues des ouvrages de taille moyenne seront bientôt déshydratées sur site avant leur envoi en valorisation. Cet outil devrait être livré au printemps 2020.

VALORISATION DES BOUES : RECOURS GAGNÉ !

Quatre de nos dossiers de renouvellement de permis d'environnement de stations d'épuration ont été confrontés à des exigences qui alourdissaient la gestion administrative et les coûts de cette filière sans apporter d'amélioration à sa maîtrise. La requête en annulation introduite par IDELUX Eau auprès du Conseil d'État a été fructueuse : les conditions problématiques ont été supprimées et des dépenses inutiles, évitées. En outre, les conclusions de la procédure sont invocables pour tout nouveau permis de station en Wallonie.

OUVRAGES D'ÉPURATION
AMÉLIORER LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

GESTION DES EAUX — EXPLOITER ET GÉRER

EMAS
Objectif stratégique EMAS

L'épuration des eaux usées nécessite une consommation d'énergie importante. Or, la petite taille de beaucoup de stations d'épuration, conséquence d'un habitat rural dispersé, a pour effet une consommation relative plus élevée que dans les stations urbaines de plus grande taille qui permettent des économies d'échelle. Au départ d'un suivi scrupuleux des factures de consommation, nous traquons les moindres actions susceptibles de réduire cette consommation tout en renforçant la maîtrise des processus d'épuration.

CONSOMMATION

PUISSANCE MOYENNE CONSOMMÉE POUR UNE POLLUTION D'UN EH*

8,98 W/EH TRAITÉ (1)(2)

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE DES STATIONS D'ÉPURATION*

10 435 MWh (3)

(1) Soit l'équivalent de l'électricité consommée par une ampoule économique allumée 24/24
(2) Notre objectif : maintenir cette puissance consommée sous les 10 W/EH
(3) Soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 2 676 ménages
(4) Équipement le plus énergivore sur une station d'épuration
** Cet indicateur, les performances et objectifs qui y sont liés ont été vérifiés, validés et certifiés par un organisme indépendant sur base de normes reconnues.*

RÉNOVER POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Limiter la consommation d'énergie, c'est aussi améliorer l'automatisation du fonctionnement des ouvrages et utiliser des équipements à meilleure efficacité énergétique.

Chaque année, nous rénovons les installations électriques vétustes de cinq ouvrages. Au passage, nous optimisons leur automatisation et mettons en place de nouvelles sondes qui permettent de contrôler leur consommation électrique. Sept nouveaux surpresseurs(4) acquis fin 2019 vont aussi permettre d'améliorer notre efficacité énergétique.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : COLLABORATIONS WALLONNES

Les acteurs de l'eau en Wallonie ont défini des lignes directrices vers une transition énergétique.

Trois d'entre elles concernent en particulier l'assainissement des eaux usées :

1. diminuer le coût de l'énergie, via la réalisation de marchés groupés d'achat d'énergie ;
2. optimiser les consommations. Les priorités seront définies au départ d'audits énergétiques des installations ;
3. produire de l'énergie renouvelable, via la géothermie, le placement de panneaux photovoltaïques.

OUVRAGES D'ÉPURATION
MAÎTRISER LES COÛTS D'EXPLOITATION

GESTION DES EAUX — EXPLOITER ET GÉRER

Quelques gros postes font l'essentiel des frais d'exploitation des ouvrages d'épuration (voir graphique ci-dessous).

Les actions ciblées sur ces trois leviers ont permis de maîtriser l'évolution du coût global par équivalent-habitant en dépit de l'augmentation des prix à la consommation.

ÉPURATION, COÛT MOYEN ANNUEL/EH

28 €

FRAIS D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION

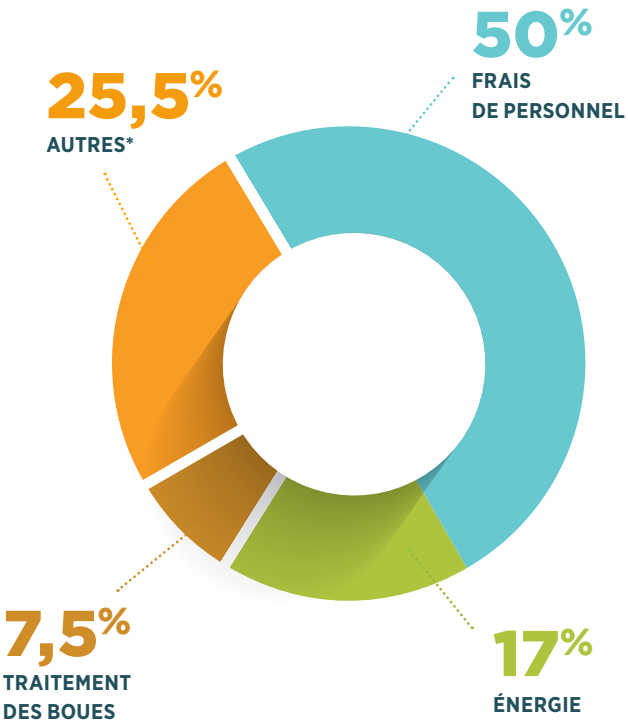

** Autres (frais de gestion, véhicules, entretien électroméc/GC, traitements des déchets, sécurité hygiène, IT et téléphonie, laboratoire et analyse eau, entretien des abords).*

CENTRE DE REGROUPEMENT DE PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

La station d'épuration d'Arlon dispose désormais d'une installation destinée à égoutter les produits issus du curage des égouts et autres ouvrages d'épuration (principalement des sables et graviers) avant transport et traitement. Le conditionnement du produit sec en conteneurs drainants réduit les coûts de transport du sable, ... vers un centre de traitement et de recyclage. Le coût de recyclage de la matière est deux fois moindre que celui du dépôt en décharge. Une économie annuelle estimée à 40 000 euros.

APPLI MOBILE DE SUIVI DES DÉVERSOIRS D'ORAGE

Les déversoirs d'orage (800) sont les soupapes de sécurité du réseau de collecte exploité par IDELUX Eau. Lors d'épisodes pluvieux intenses, ils permettent d'éviter des mises en charge et débordements en renvoyant vers la rivière l'excès d'eaux usées diluées par les pluies. Sensibles à l'encrassement et au colmatage provoqués par le volume de déchets charriés lors de fortes pluies, leur bon fonctionnement est vérifié chaque mois. Une application mobile sur tablette permet désormais d'encoder directement les résultats de ces inspections. Couplée à un outil cartographique, elle permet aussi de localiser facilement les ouvrages et de visualiser sur carte l'état d'entretien de l'ensemble.

GESTION DES EAUX
VEILLER À LA CONFORMITÉ DES HABITATIONS EN ASSAINISSEMENT AUTONOME

EMAS
Objectif stratégique EMAS

GESTION DES EAUX — **ACCOMPAGNER ET CONSEILLER**

Depuis le début 2018, la SPGE a mis en place la Gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA). IDELUX Eau assure les missions de contrôle des systèmes d'épuration individuelle (SEI) et de conseil aux particuliers sur le terrain.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELLE (SEI)
124
ONT ÉTÉ CONTRÔLÉS

338
HABITATIONS NOTIFIÉES
(voir encadré ci-contre)

66
PROPRIÉTAIRES CONSEILLÉS

31
SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELLE VÉRIFIÉS

LE SAVEZ-VOUS ?

- Quelles sont les meilleures solutions pour assainir les eaux usées dans les zones plus sensibles (Natura 2000, zone de baignade, zone de captage, ...) ? Les études réalisées par les conseillers en environnement d'IDELUX Eau précisent les obligations d'équipement en systèmes d'épuration individuelle (SEI) ou le passage en assainissement collectif de certains villages.

338 PROPRIÉTAIRES NOTIFIÉS DE LEURS OBLIGATIONS

En 2019, faisant suite à plusieurs études de zones, IDELUX Eau a notifié leurs obligations d'équipement en SEI à 338 propriétaires.
Cinq réunions d'information ont été organisées en soirée avec les communes concernées.
IDELUX Eau a conseillé les propriétaires et vérifié l'état des équipements déjà en place.

PRÉSERVATION DES MASSES D'EAU
METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

GESTION DES EAUX — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

Parce qu'on protège mieux ce qu'on connaît bien.... IDELUX Eau s'investit depuis de nombreuses années dans la sensibilisation des habitants de la province lors des inaugurations de stations d'épuration, des journées wallonnes de l'eau mais aussi par la production de supports divers. En 2019, plusieurs capsules sur la gestion des eaux pluviales ont été diffusées.

45
VISITES D'OUVRAGES, ANIMATIONS SCOLAIRES ET AUTRES

LE SAVEZ-VOUS ?

- IDELUX Eau propose plusieurs formules d'animation scolaire : des animations en classe (primaire) aux « ExplÔs », classes d'eau (5e et 6e primaires) dans une des stations d'épuration spécifiquement équipées.
- IDELUX Eau a produit une série de trois capsules pour rappeler l'impact des eaux pluviales sur les cours d'eau et les ouvrages d'assainissement. Des solutions existent : il faut infiltrer, retarder, temporiser...(à voir sur youtube, chaîne IDELUX Eau)

FESTIVAL DE L'EAU À MARCHE

23-24 mars. La météo n'est pas terrible. Pourtant plus de 100 visiteurs ont rejoint le festival de l'eau à la station d'épuration de Marche. L'ambition du festival ? Sensibiliser à la valeur de l'or bleu. Au programme : visite de la station, vidéos, espace didactique, animations pour les plus jeunes, théâtre et contacts avec l'équipe d'IDELUX Eau. Un succès !

PORTES OUVERTES À LA STATION D'ÉPURATION D'ATTERT

Le 23 juin, la station d'Attert a accueilli près de 200 visiteurs pour une visite commentée des installations et un rappel des bons gestes à poser au niveau de chaque habitation.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Notre action en deux mots :

Actions favorisant la création des entreprises, leur implantation et leur accompagnement personnalisé.

Nos activités en lien avec l'ODD 8 impactent aussi les ODD ci-dessous.

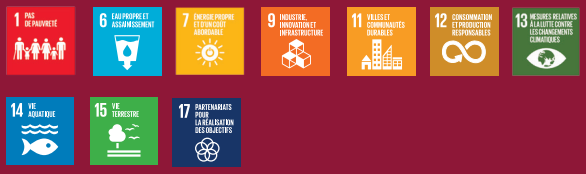

CHIFFRES CLÉS

673 ENTREPRISES IMPLANTÉES EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

51 PARCS D'ACTIVITÉS

12 500 TRAVAILLEURS CONCERNÉS

5 ÉCOSYSTÈMES
(biotech, spatial, bois, agroalimentaire et logistique)

NOTRE ACTION

- Vendre des terrains équipés en zone d'activités économiques et louer des bâtiments ;
- mener des actions de prospection ;
- organiser des clubs d'entreprises sur nos parcs d'activités ;
- accompagner la création et la croissance des entreprises ;
- développer les 5 écosystèmes prioritaires.

Une certification ISO 9001 valide (par un organisme agréé indépendant) la qualité de nos services en vue de la satisfaction des clients.

CONTEXTE - ZOOM 2019

OPPORTUNITÉS	MENACES
• Désindustrialisation : présence de ressources naturelles dans la province • Croissance démographique (concevoir des infrastructures adaptées au sein de la province de Luxembourg) • Vieillissement de la population : intégrer la « silver economy » dans les projets • Transformation digitale et numérique : intégrer les meilleures technologies disponibles (BATNEECs : Best Available Technologies Not Entailing Excessive Costs)	• Désindustrialisation : déclin progressif de l'industrie manufacturière dans le sud Luxembourg • Ouest de la province en crise économique • Le régime fiscal et social renforce l'attrait vers le Grand-Duché de Luxembourg, au détriment de notre territoire. • Nouveau décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols : complexifie le processus de vente de terrains • Enseignement supérieur et recherche disparaissent du territoire ; moins d'attrait pour les entreprises et citoyens • Impact économique lié à la fermeture de l'abattoir de Bastogne
FORCES	**FAIBLESSES**
• Organisation et animation de clubs d'entreprises • Réseau de conseillers d'entreprises et innovation • Développement de centres de production de la connaissance (enseignement, recherche) • Capacité d'attirer les investisseurs et d'accompagner les entreprises présentes sur le territoire provincial	• Saturation progressive des parcs d'activités • Vieillissement du parc immobilier • Les notions d'innovation, d'économie circulaire, d'économie créative, d'Intelligence stratégique sont incomprises ; les enjeux de l'e-commerce ne sont pas reconnus (en externe, par nos actionnaires, ...).

IMPLANTATION DES ENTREPRISES
PROSPECTION, VENTE DE PARCELLES, LOCATION DE BÂTIMENTS

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — EXPLOITER ET GÉRER

19 terrains ont été vendus en 2019 en dépit d'un environnement réglementaire - le Décret sol - de plus en plus complexe. Conséquence : plusieurs ventes prévues en 2019 vont être concrétisées en 2020.
Prospection : à noter, l'implantation d'une entreprise active dans la logistique du bois est en voie d'aboutissement sur le site d'Ardenne Logistics (Molinfaing).

IMPLANTATIONS
19
ENTREPRISES

VENTES DE TERRAIN
84 480 m²
ONT ÉTÉ MIS À LEUR DISPOSITION

TAUX D'OCCUPATION DE NOS BÂTIMENTS
89%

PROSPECTION
52 DOSSIERS ENVOYÉS
2 DOSSIERS RÉUSSIS

EMPLOIS CRÉÉS/MAINTENUS
229* EMPLOIS
** Contribution d'IDELUX Développement*

LE SAVEZ-VOUS ?

- 52 contrats de location sont en cours dans nos halls (12 nouveaux en 2019).
- 25 contrats de location sont en cours dans nos centres d'entreprises (8 nouveaux en 2019).
- Le chiffre d'affaires des terrains vendus en 2019 s'élève à 2 M €.
- Le chiffre d'affaires des bâtiments loués en 2019 s'élève à 2,4 M €.

DENDERWOOD SUR ARDENNE LOGISTICS

Denderwood est une société familiale active depuis 1983 dans l'importation, le stockage et la vente de bois durs tropicaux. Elle a choisi d'ouvrir un nouveau hub logistique sur le parc d'activités économiques d'Ardenne Logistics (Neufchâteau). À terme, cet investissement concerne 59 emplois.

METALL DESIGN ET HABAY ROAD, DEUX BEAUX PROJETS

Metall Design (MSF), une jeune entreprise active dans la construction métallique et la ferronnerie, va déployer son activité sur 33 ares qu'elle vient d'acquérir à Gouvy (Courtil).

Depuis 2005, la société Habay Road Services travaille dans le transport et la logistique sur le parc d'activités économiques des Cœuvins (Habay). Elle y construit un nouveau hall logistique (stockage et cross-docking). 16 emplois sont concernés.

STIMULER LES ENTREPRISES
PRÉSENTES SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — EXPLOITER ET GÉRER

Les rencontres des clubs d'entreprises ont pris de l'ampleur en 2019. Principaux sujets plébiscités : de l'information sur le Décret sol et une sensibilisation au CNG, un carburant d'avenir pour les flottes de véhicules.

CLUBS D'ENTREPRISES

23

RENCONTRES ORGANISÉES

CLUB PED : FOCUS DÉCRET SOL

Un petit-déjeuner et l'intervention de notre service expert en droit de l'environnement a permis aux participants de prendre la mesure de l'impact du Décret sol sur leurs activités et en particulier sur l'achat d'un terrain : un processus de vente plus complexe et, par conséquence, ralenti.

DÉCRET SOL ET VENTE DE TERRAINS

Le Décret sol a un impact considérable sur la vente de terrains. Notre équipe a intégré ce nouveau contexte réglementaire dans la relation commerciale avec les clients.

ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

Nous avons renforcé le professionnalisme de nos équipes chargées de l'accompagnement des entreprises.
Deux des points forts de notre action en 2019 : l'organisation d'un « accélérateur de start-up » en lien avec le monde agricole, avec la Foire de Libramont ; l'organisation d'une mission au Texas, avec l'Awex.

INNOVATION

124 ENTREPRISES RENCONTRÉES PERSONNELLEMENT

68 ENTREPRISES DIAGNOSTIQUÉES

63 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

58 PROJETS DE FINANCEMENT OBTENUS

LE SAVEZ-VOUS ?

- 30 actions de sensibilisation
- 647 entreprises sensibilisées (actions de sensibilisation collectives IDELUX Développement et/ou en partenariat)
- 89 % des entreprises se sont déclarées satisfaites de nos interventions

AGTECH SUMMER CAMP 2019

22-26 Juillet 2019 : 10 start-up se sont réunies dans le cadre de la Foire agricole de Libramont pour développer leurs compétences en communication et s'approprier des outils destinés à convaincre de nouveaux partenaires, investisseurs et clients. L'ambition : leur faire gagner du temps, d'où l'idée « d'accélérateur de start-up ». Un succès !

9 ENTREPRISES AU TEXAS

Les objectifs de la mission économique organisée chez notre partenaire Texas A&M en mai dernier :

- internationaliser les sociétés de la province de Luxembourg via l'exploration du marché US à partir du Texas ;
- rencontrer des société texanes intéressées par le marché européen.

BIOTECH, SPATIAL, BOIS, AGROALIMENTAIRE ET LOGISTIQUE*
DÉVELOPPER CES 5 ÉCOSYSTÈMES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

2019 : focus sur le spatial avec la poursuite de la gestion du programme d'incubation de start-up, en partenariat avec l'ESA et l'organisation d'un événement autour des opportunités du spatial pour le monde rural.
Transition énergétique des entreprises : nous avons initié réflexions et projets en la matière.
Agroalimentaire : la reprise de l'abattoir de Bastogne a bénéficié d'un accompagnement précis et spécifique.

20
ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'INNOVATION DANS NOS ÉCOSYSTÈMES

295
ENTREPRISES SENSIBILISÉES À L'INNOVATION DANS NOS ÉCOSYSTÈMES

37
ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES DANS NOS ÉCOSYSTÈMES

SPACE4RURAL

2 avril, Galaxia : 80 participants réunis pour partager l'expérience de pouvoirs publics et de PME utilisant des applications spatiales ; évaluer le potentiel des services satellitaires pour augmenter la connectivité et lutter contre les zones blanches ; rencontrer des entreprises qui proposent des services et produits issus du spatial. Bref pour tenter d'améliorer le quotidien en région rurale. Une organisation d'IDELUX et d'Eurisy.

POUR S'APPROPRIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les entreprises sont (aussi) concernées par le défi de la transition énergétique – à la fois source d'exigence et de nouvelles opportunités. Gaz naturel comprimé (CNG), zoning à énergie locale durable (ZELDA) : en 2019, deux pistes concrètes leur ont été présentées, ont été débattues … et appréciées.

** Tourisme : cf ODD 11*

GRI 103-2 I GRI 103-3 I GRI 203-2

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

La complexité et la diversité des matières à maîtriser pour traiter les permis et les consultances augmentent substantiellement l'investissement (en temps, en maîtrise juridique, ...) du Service Droit de l'environnement.

20
PERMIS EXTERNES DÉLIVRÉS

CONSULTANCE EXTERNE
30
DOSSIERS TRAITÉS

DEMANDES DE PERMIS EXTERNES
62
DOSSIERS TRAITÉS

GESTION ET ASSAINISSEMENT DES SOLS

L'ambition du Décret sol* : œuvrer à la protection de l'environnement, de la santé de la population et du développement économique en remettant dans le circuit économique des friches industrielles et des terrains pollués. Ce cadre juridique est clair mais induit des contraintes (de coûts, de délais) sur les projets d'investissement qu'il vaut mieux anticiper. Le Service Droit de l'Environnement apporte un accompagnement sur demande.

** (01/03/2018, entré en vigueur le 01/01/2019*

GESTION ET TRAÇABILITÉ DES TERRES : UNE RÉFORME IMPORTANTE

Conséquences de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon sur la gestion et la traçabilité des terres : depuis plusieurs mois, nous multiplions les interventions (rédaction de clauses spécifiques dans les cahiers des charges de travaux, formation des collègues à la nouvelle réglementation, collaboration avec un expert agréé, contrôles de qualité des terres à valoriser, réalisation de permis pour de futurs sites de remblayage, ...).

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Notre action en deux mots :

Réalisation d'infrastructures permettant le développement économique, à savoir parcs d'activités, bâtiments relais et centres d'entreprises, leasings immobiliers.

Nos activités en lien avec l'ODD 9 impactent aussi les ODD ci-dessous.

CHIFFRES CLÉS

51 **PARCS D'ACTIVITÉS, DONT 4 PARCS THÉMATIQUES**
(bois, logistique, sciences du vivant, spatial)

31 **HALLS RELAIS**

3 **CENTRES D'ENTREPRISES**

1 **QUARTIER D'ENTREPRISES**

NOTRE ACTION

- Réaliser des infrastructures à destination des entreprises (parcs d'activités économiques, halls relais, quartiers et centres d'entreprises) ;
- octroyer des financements aux entreprises via des leasings immobiliers.

Une certification ISO 9001 valide (par un organisme agréé indépendant) la qualité de nos services en vue de la satisfaction des clients.

GRI 103-1 I GRI 103-2 I GRI 103-3 I GRI 203-2

CONTEXTE - ZOOM 2019

OPPORTUNITÉS	MENACES
• Imaginer un développement privilégiant les activités et les emplois à plus haute valeur ajoutée, nécessitant parfois moins d'espace • Transformation digitale et numérique : intégrer les meilleures technologies disponibles (*BATNEECs : Best Available Technologies Not Entailing Excessive Costs*) • Baisse des taux interbancaires	• Raréfaction des subsides • Nouveau décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols : complexifie la mise en œuvre des projets • Faible couverture réseau télécom, gaz et mobilité • Délais très longs pour l'aboutissement de certaines procédures
FORCES	**FAIBLESSES**
• Capacité de développer des projets innovants et structurants • Recherche de financements alternatifs : partenariats public-privé, mutualisation de besoins communs, pluricommunalités, infrastructures *low-costs*, ... • Réseau développé de partenariats • Expertise et capacité de mobiliser des subsides	• Vieillissement du parc immobilier • Financement des prestations : tensions trésorerie dues aux longs délais de paiement des subsides

NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

OBTENIR LEUR RECONNAISSANCE ET LES ÉQUIPER

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — CONCEVOIR ET RÉALISER

Initiée fin des années 2000 – notamment dans le cadre du plan prioritaire dit « ZAE-bis », notre action a porté sur quelque 440 hectares de nouvelles zones. En 2019, les révisions de plan de secteur ont abouti pour environ 16 ha (Chiny et Érezée). La procédure est lancée pour le parc d'activités pluricommunal (22 ha) de Menuchenet (Bouillon-Paliseul).

La création de ces parcs s'accompagne d'une attention particulière à la préservation des terres agricoles :

- la ZAEM de Menuchenet découle du transfert de deux zones d'activités économiques mal localisées et de configuration inappropriée et d'une zone de loisirs ;
- la ZAEM de Chiny est créée majoritairement en déclassement d'une zone de loisirs ;
- la ZAEM d'Érezée est créée par déclassement et transfert d'une zone d'activités mal localisée.

Nous avons aussi mobilisé les subventions destinées à lancer l'équipement de deux nouvelles zones : à Hotton et sur Galaxia (Libin).

NOUVEAUX HECTARES RECONNUS AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

18,75 ha

RECONNUS

MARCHÉS DE TRAVAUX NOTIFIÉS

10

CHANTIERS

18,7 M €

SUBSIDES OBTENUS

6

PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

6,83 M €

GRI 103-2 I GRI 103-3 I GRI 203-1 I GRI 203-2

LE SAVEZ-VOUS ?

- 22,45 hectares ont été acquis pour l'équipement de nouveaux parcs.
- 6,4 M € de subsides ont été sollicités pour l'équipement de nouveaux parcs.

VERS UN PAE À MENUCHENET (BOUILLON-PALISEUL)

La proposition de révision du plan de secteur pour le projet de parc d'activités économiques pluricommunal de Menuchenet (Bouillon-Paliseul) a été validée par le Gouvernement wallon en mars 2019. Cet accord a donné le coup d'envoi de l'étude d'incidences environnementales en vue d'évaluer cet avant-projet. Les 22 hectares envisagés sont destinés à répondre aux besoins d'entreprises locales et à restaurer l'attrait d'une région en difficulté de croissance.

LIAISON FERRÉE ENTRE LE PORT SEC D'ATHUS ET LA FRANCE : LE CHAÎNON MANQUANT

En renforçant le transport multimodal, cette nouvelle liaison - entre le port sec d'Athus (B) (transit de 46 500 conteneurs en 2018) et Mont-Saint-Martin (F) - contribuera aux objectifs européens de réduction des émissions polluantes et à la limitation de la congestion routière. Les travaux ont débuté en avril 2019. Ils permettront au site d'Athus de devenir un « hub international » entre la Mer du Nord et la Méditerranée, lui ouvrant ainsi de nouvelles perspectives économiques

GALAXIA : ÉQUIPEMENT DU PARC THÉMATISÉ « SPATIAL »

Une troisième phase de travaux a débuté en mars 2019 pour le parc d'activités économiques Galaxia. Elle permettra de viabiliser 6 nouveaux hectares pour l'accueil d'entreprises à l'horizon de la fin 2020. Un investissement de 5,3 M €.

ENTREPRISES
CONSTRUIRE LEURS BÂTIMENTS

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — CONCEVOIR ET RÉALISER

Les chantiers de 6 halls relais d'environ 250 m² chacun vont débuter à Florenville, Léglise et Saint-Hubert ainsi que 3 sur le parc Galaxia (Libin). En outre, plusieurs projets clés ont progressé significativement en 2019 :

- dans le contexte du Feder : le quartier d'entreprises à Athus, les bureaux partagés sur le site de Schoppach, le centre d'entreprises sur le campus de l'ULg (Arlon), Wallonia US Gate (Bastogne) ;
- dans celui du Plan wallon d'investissement : le complexe « biotech » à Novalis (Marche).

MARCHÉS DE TRAVAUX NOTIFIÉS :

2
BÂTIMENTS

1,8 M €
(doubles halls relais à Florenville et à Léglise)

SUBSIDES OBTENUS

4,2 M €

LE SAVEZ-VOUS ?

- 4,3 M € de subsides ont été sollicités pour la construction de nouveaux bâtiments destinés aux entreprises.

4 NOUVEAUX HALLS RELAIS FINANCÉS

Après la Commune de Léglise, les communes de Florenville et de Saint-Hubert pourront disposer prochainement de deux doubles halls relais destinés à des TPE/PME, suite à l'obtention des financements nécessaires à leur édification.

LE SOUTIEN DE L'EUROPE (FEDER)

Nous avons obtenu du Feder les fonds complémentaires nécessaires à la poursuite du développement de trois projets : le déploiement d'un centre d'entreprises sur le site de l'Université de Liège (Arlon) et de bureaux partagés (Arlon), ainsi que la construction du Wallonia US Gate (Bastogne).

GRI 103-2 I GRI 103-3 I GRI 203-1 I GRI 203-2

LEASING IMMOBILIER
OCTROYER DES FINANCEMENTS VIABLES AUX ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — CONCEVOIR ET RÉALISER

Dans la lignée des dernières années, l'exercice 2019 est très bon en termes de volume de décisions, malgré un contexte de taux bas qui perdure et une concurrence toujours acerbe. La présence aux côtés des PME et le soutien aux axes stratégiques d'IDELUX sont confirmés.

ENCOURS CRÉDITS
139,7 M €

DÉCISIONS DE FINANCEMENT
40,3 M €

FINANCEMENTS
12
NOUVEAUX DOSSIERS DÉCIDÉS

TPE-PME
9
DOSSIERS OCTROYÉS

NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS
727

LE SAVEZ-VOUS ?

- 5 nouveaux dossiers s'inscrivent dans les axes stratégiques d'IDELUX

LUXFLY INDOOR SKYDIVE, STERPENICH

Un simulateur de chute libre dans un bâtiment de 35 mètres de hauteur. Une chambre en verre où s'effectuent les vols dans un environnement fermé, rigoureusement contrôlé et sécurisé. L'installation dont LuxFly s'apprête à ouvrir les portes au public impressionne. Elle permettra de vivre les mêmes sensations qu'une chute libre lors d'un saut en parachute

SOLAREC, TOUR DE SÉCHAGE EN CONSTRUCTION

Spécialisée dans la transformation du lait, Solarec diversifie ses activités et prend position sur le marché, en croissance, de la mozzarella. Le traitement du lactosérum, sous-produit de ce fromage à pâte fraîche, nécessite l'usage d'une tour de séchage. IDELUX Finances intervient à hauteur de 25 % de cet investissement réalisé à Recogne, soit 4 635 000 euros.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Notre action en deux mots :

Accompagnement des communes, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et conseils en matière de gestion des eaux et des déchets.

Nos activités en lien avec l'ODD 11 impactent aussi les ODD ci-dessous.

ÉLÉMENTS CLÉS

ÉQUIPES DE CHEFS DE PROJETS À DISPOSITION DES COMMUNES

RÉSEAUX DE CONSEILLERS EN ENVIRONNEMENT EAU/DÉCHETS

11 SECTEURS : SECTEUR DE LA VIANDE (BASTOGNE) ET 10 SECTEURS TOURISTIQUES ET SPORTIFS

ISO 9001 CERTIFIED VINÇOTTE

EMAS

Une certification ISO 9001 et un enregistrement EMAS, remis par un organisme agréé indépendant, valident nos bonnes pratiques et nos performances environnementales.

NOTRE ACTION

- Développer des projets destinés à améliorer à long terme la qualité de vie de nos concitoyens et à améliorer notre territoire.
- Partenariats avec les communes dans plusieurs domaines complémentaires :
  - aménagements urbains (places, parcs, rues, quais…), bâtiments publics (infrastructures culturelles, crèches, maisons médicales, maisons multiservices, accueil des seniors…), infrastructures sportives (halls, piscines, terrains de sport, plaines de jeux…), logements (mise en œuvre de ZACC, création de logements publics, partenariats avec le privé…), tourisme (dynamisation de pôles et sites, attractions, bases de loisirs, développement immobilier), mobilité douce (itinéraires vélos…), énergie (hydroélectricité…), smart cities, … ;
  - dix de nos démarches s'inscrivent dans le cadre de secteurs. S'y ajoute la gestion de l'Euro Space Center, centre d'*Edutainment* à l'espace (Transinne, commune de Libin) ;
  - accompagnement en matière de gestion de l'eau et de gestion des déchets ;
  - analyse des demandes de permis sous l'angle de la gestion des eaux.

CONTEXTE - ZOOM 2019

OPPORTUNITÉS	MENACES
• Nouveaux besoins communaux liés notamment aux défis des transitions au sens large ainsi qu'à l'évolution démographique • Transformation digitale et numérique : intégrer les meilleures technologies disponibles (*BATNEECs : Best Available Technologies Not Entailing Excessive Costs*)	• Faible couverture réseau télécom, gaz et mobilité • Missions d'assistance aux communes parfois liées à l'octroi de subsides • Diminution de l'attractivité commerciale en cœur de pôles de villes, villages • Démographie : faible densité de population et disparité territoriale de la croissance démographique, absence de masse critique pour services • Délais très longs pour l'aboutissement de certaines procédures
FORCES	**FAIBLESSES**
• Capacité de développer des projets innovants et structurants • Recherche de financements alternatifs : partenariats public-privé, mutualisation de besoins communs, pluricommunalités, infrastructures *low-costs*,... • Proposition de nouvelles lignes de services tenant compte des nouveaux besoins des communes • Réseau développé de partenariats • Expertise et capacité de mobiliser des subsides	• Financement des prestations : tension trésorerie due aux longs délais de paiement clients et subsides • Le nouveau décret relatif à la gestion et l'assainissement des sols complexifie la mise en œuvre des projets.

PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS
ÉTUDIER ET DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES (SPORT, TOURISME, ESPACES PUBLICS, LOGEMENTS…)

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — CONCEVOIR ET RÉALISER

Tout comme en 2018, 2019 a été un « grand cru » :

- IDELUX Projets publics est en contact et/ou en projet avec 42 communes sur 44 ;
- nous gérons actuellement 165 dossiers (137 en 2018) ;
- nous avons proposé aux communes des projets innovants (*Street Art* à Athus pour accélérer le changement d'image de la ville, boucle cyclable à Aubange, développement d'un spectacle de *mapping* au château de Bouillon et d'un parcours spectacle au cœur de la ville…) ;
- les subsides obtenus pour les dossiers communaux sont toujours significatifs. Ils permettent de lancer des projets importants : à Bouillon (mise en lumière) ou La Roche (aménagement des quais de l'Ourthe), … ;
- le chantier du Center Parcs a été clôturé et la dynamisation de l'ESC a été lancée.

PROJETS EN COURS
165
42 COMMUNES

NOUVEAUX DOSSIERS
51

SUBSIDES OBTENUS
11,9 M €

INFRASTRUCTURES
2
ONT ÉTÉ RÉCEPTIONNÉES

LE SAVEZ-VOUS ?

- 6,3 M € de subsides ont été sollicités pour l'étude et le développement des infrastructures publiques.

SMART ENERGY AWARD 2019

26 nouveaux dossiers communaux en 2019 concernent des développements *smart*. Le 24 septembre 2019, IDELUX a reçu le prix Smart Energy de Digital Wallonia pour son application d'aide au tri des déchets (Triscan). À ses côtés, les communes d'Aubange et Bertrix ont aussi été primées. Trois *awards* sur six pour le Luxembourg belge !

AUBANGE : BOUCLE CYCLABLE

IDELUX Projets publics a proposé à la Commune d'Aubange de réaliser une boucle cyclable. Le projet inclut l'utilisation temporaire de voiries existantes et sécurisées, l'implantation d'un concept artistique, la mise en œuvre d'une politique d'animation et de commercialisation.

L'EURO SPACE CENTER FAIT PEAU NEUVE

À Transinne, l'Euro Space Center connaît un beau succès tant au niveau national qu'international depuis près de 30 ans. Pour continuer à se développer, un sérieux *lifting* s'imposait. Depuis septembre 2019, de nombreux travaux sont planifiés pour donner un coup de jeune à l'ensemble du site.

CENTER PARCS LES ARDENNES, FIN DE CHANTIER

Octobre 2019, aboutissement d'un énorme investissement : 42 millions d'euros au Center Parcs (Vielsalm). Résultat : des nuitées en progression de 25 % et une clientèle à 55 % étrangère. IDELUX a accompagné l'ensemble du projet en apportant son savoir-faire et sa connaissance des procédures administratives.

LOGEMENTS PUBLICS À MESSANCY

La Commune de Messancy a inauguré un immeuble à appartements (dont 4 sociaux) à l'angle de la Grand'Rue et de la rue de la Gare. Un projet suivi par IDELUX Projets publics.

UN NOUVEAU PÔLE MULTI-SERVICES À FLORENVILLE

Avec l'aide d'IDELUX Projets publics, la Commune transforme l'ancien bâtiment de bpost pour en faire un pôle dédié à la famille et à l'enfance. La première phrase, achevée en juin 2019, a permis l'ouverture d'une crèche de 30 places.

GÉRER COMITÉS DE SECTEURS ET PATRIMOINE IMMOBILIER

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL — EXPLOITER ET GÉRER

Nous avons poursuivi la gestion immobilière de notre patrimoine immobilier avec l'objectif d'une gestion professionnelle répondant aux besoins et aux demandes des locataires.

11
SECTEURS GÉRÉS

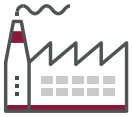

HALLS RELAIS, CENTRES D'ENTREPRISES ET AUTRES
56
GÉRÉS

BIENS IMMOBILIERS
70 660 m²
GÉRÉS

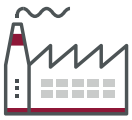

NOS PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
51

1 894 ha

PAE* : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

L'équipe d'IDELUX Développement suit avec précision les travaux d'entretien des parcs d'activités économiques pour en améliorer l'esthétique et la qualité du cadre de vie.

** PAE : parcs d'activités économiques*

GESTION DES EAUX USÉES URBAINES RÉSIDUAIRES

ACCOMPAGNER LES COMMUNES

GESTION DES EAUX — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

L'accompagnement des communes pour la gestion des eaux urbaines résiduaires se concrétise au travers d'une large palette d'activités dont les modifications de PASH (plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique), les registres de raccordements à l'égout, la préparation du volet « égouttage » des plans d'investissement communaux (PIC), ...

MODIFICATIONS DE PLANS D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE

5
DEMANDES INTRODUITES AUPRÈS DE LA SPGE

1
ENQUÊTE PUBLIQUE PUBLIÉE EN SUPPORT AUX COMMUNES

LE SAVEZ-VOUS ?

- Les modifications de PASH portent sur le régime d'assainissement applicable aux zones constructibles*. Nous accompagnons les communes pour introduire ces demandes auprès de la SPGE et réalisons les rapports de motivation. Les communes organisent ensuite une enquête publique (avec l'aide de nos conseillers en environnement et le support financier de la SPGE). Le projet est aussi soumis à l'avis des communes, des producteurs d'eau et du SPW, et finalement approuvé par le Gouvernement wallon.

** Elles peuvent être initiées par les communes, les organismes d'assainissement agréés, Madame la Ministre Céline TELLIER, le Gouvernement Wallon ou la SPGE.*

PLANS D'INVESTISSEMENT COMMUNAUX 2019-2021 (PIC)

Plus de 70 dossiers d'égouttage à inscrire dans les PIC ont été recensés par IDELUX Eau et motivés auprès de la SPGE. Ils représentent 12 millions d'euros de travaux. L'accent a été mis particulièrement sur les travaux conjoints voirie/égouttage.

ZOOM-ZOOM

Pour pouvoir diagnostiquer rapidement l'état des canalisations qui sont sous les voiries à rénover dans le cadre du PIC par exemple, IDELUX Eau utilise désormais une caméra de *zoomage*.

GESTION DES EAUX
VEILLER À LA CONFORMITÉ DES PROJETS DÈS LA DEMANDE DE PERMIS

GESTION DES EAUX — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

Préserver les ressources en eau passe par la mise en conformité des habitations. Celle-ci doit s'envisager le plus tôt possible dans les projets d'urbanisation. En ce domaine, IDELUX Eau informe les communes (instruction des demandes de permis) ainsi que les architectes et les géomètres.

Depuis 2005, les demandes d'avis venant des communes, du SPW ou des auteurs de projets augmentent (2005 : 44 demandes > 2019 : 568).

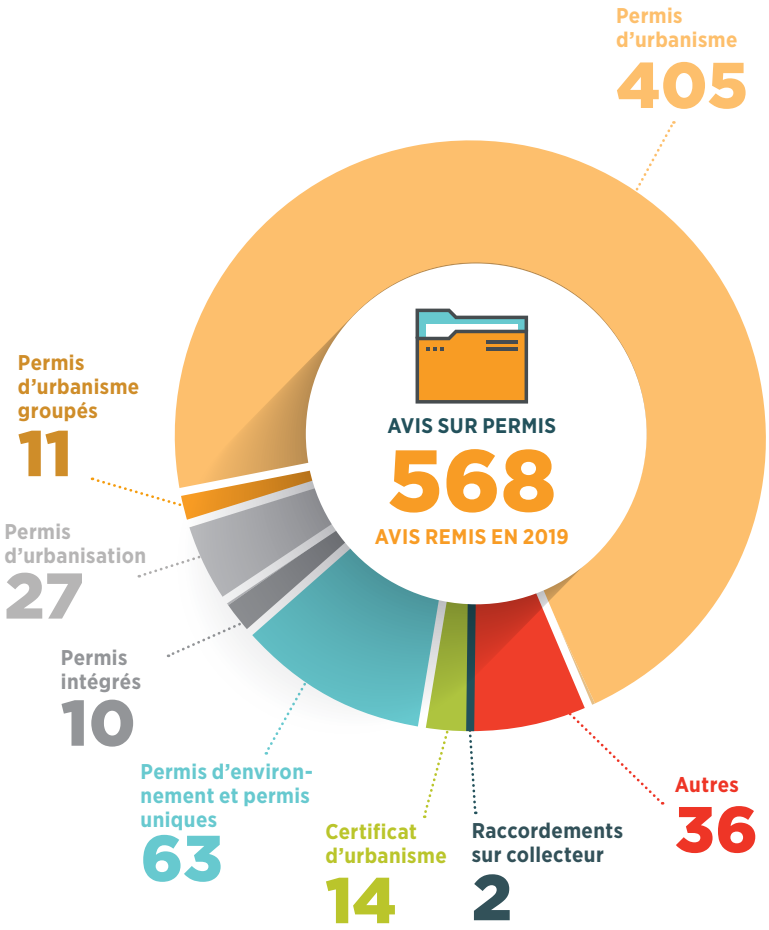

AVIS DEMANDÉS : +25 %

Dire que nos services sont appréciés est un euphémisme : la (petite) équipe qui remet des avis sur les permis fait face à un afflux grandissant de demandes : + 25 % en un an. Belle prouesse : 97 % des dossiers ont été traités dans les délais impartis. Pour tenir cette performance dans le temps, le Service a prévu de renouveler le cadre de ses interventions.

EAUX PLUVIALES ET INFILTRATIONS

L'évolution récente du Code de l'eau préoccupe de nombreuses communes en charge de la gestion des eaux pluviales. IDELUX Eau leur apporte l'expertise dont elles ont besoin pour faire face à ces nouvelles exigences. Elle le fait aussi avec les architectes, ...

ALIMENTATION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ASSISTER LES COMMUNES AUTONOMES

GESTION DES EAUX — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

Pour offrir une eau de qualité « au robinet », nous aidons les communes autonomes à protéger les captages et à établir leur programme de contrôle afin d'analyser la qualité de l'eau distribuée. Le nombre de prises d'eau protégées augmente fortement depuis deux ans. Il continuera à croître. De plus, les prises d'eau dont la pollution diffuse (nitrates, pesticides) augmente bénéficient d'un « contrat captage ».

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU
12
COMMUNES AIDÉES

CAPTAGE
11
CONTRATS INITIÉS

ÉTUDES ET PLANS D'ACTION
142
ONT ÉTÉ DÉPOSÉS

PRISES D'EAU
30
ONT ÉTÉ PROTÉGÉES

LIBRAMONT : DÉMARRAGE DU PROJET « MISCANTEAU »

Le projet « Miscanteau » d'IDELUX Eau a été retenu par la SPGE le 26 juin 2019. L'objectif : mettre en place des solutions innovantes pour protéger les ressources en eau. Le projet d'IDELUX Eau : favoriser la mise en place de cultures économes en azote et en traitements phytosanitaires dans les périmètres de protection de captages dont la teneur en nitrates est supérieure à 20 mg/l : le miscanthus en est une. La Commune de Libramont compte 22 prises d'eau et est partie prenante du projet « Miscanteau ». Trois prises d'eau sont concernées : à Bougnimont, Nimbermont et Laneuville. Deux agriculteurs participent actuellement au projet : 2,5 hectares de miscanthus vont être installés en avril-mai 2020.

ATTERT : « SMART CITY EAU POTABLE »

L'eau est une ressource vitale. Avec IDELUX Eau, la Commune d'Attert s'est engagée dans un projet ambitieux : maîtriser son réseau via l'IoT*. Premier axe : aider le service communal de l'eau en lui permettant de pratiquer une gestion proactive, de réduire le temps d'intervention, le risque de défaillance et, au final, de réduire le coût. Deuxième axe : créer un espace digital pour les citoyens en leur offrant la possibilité d'une communication bidirectionnelle avec la Commune.

Le projet est soutenu par le Gouvernement wallon (Appel à projets innovants « Territoire intelligent »).

**Internet des objets*

COMMUNES ET PRODUCTEURS :
LES ÉPAULER DANS LEUR GESTION DES DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

Contacts avec la population, avec les communes, les camps de jeunes, les écoles, contrôles qualité, problèmes de tri : conseiller est une mission centrale pour tout le personnel d'IDELUX Environnement. Les indicateurs présentés en témoignent.

DÉCHETS MÉNAGERS
18 234
MÉNAGES CONTRÔLÉS

82%
14 952
bons trieurs

18%
3 282
mauvais trieurs

49
RÉUNIONS DANS LES COMMUNES

1 672
ADHÉRENTS au service de collecte des déchets dangereux B2 (vétérinaires et agriculteurs) (cumulé)

143
ADHÉRENTS au service de collecte des déchets dangereux en quantités diffuses (DDQD) (cumulé)

BÂCHEZ VOS REMORQUES !

La propreté des espaces publics, c'est aussi une question de bonnes habitudes. Comme celle de bâcher sa remorque quand on se rend au recyparc. Une nouvelle campagne de sensibilisation a été conduite en ce sens par IDELUX Environnement et ses partenaires* dès la fin de l'été 2019 auprès des usagers. Pour les récalcitrants, une phase de répression suivra la sensibilisation. Parce qu'une remorque bâchée = sécurité et nature préservées.

* Pure Province et Be WaPP

ATTERT : EN ROUTE VERS LE ZÉRO DÉCHET

34 ménages de la Commune d'Attert ont été accompagnés durant 8 mois dans leur démarche vers le zéro déchet. À l'arrivée, avec une réduction de 59 % de la matière organique et des papiers-cartons et de 41 % de la fraction résiduelle. D'autres habitants ont participé à des ateliers et conférences. Des écoles se sont engagées aussi vers le zéro déchet. Bref, un franc succès !

GRI 103-2 I GRI 103-3 I GRI 306-2

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Notre action en deux mots :

Réalisation d'infrastructures de collecte et de traitement des déchets, ainsi que leur exploitation, de même que les actions de sensibilisation visant la prévention des déchets et la propreté publique.

Nos activités en lien avec l'ODD 12 impactent aussi les ODD ci-dessous.

CHIFFRES CLÉS

TERRITOIRE D'ACTION ÉTENDU :
44 COMMUNES LUXEMBOURGEOISES
ET 11 COMMUNES LIÉGEOISES

53 RECYPARCS

1 561 BULLES À VERRE RÉPARTIES SUR 726 SITES

2 STATIONS DE TRANSFERT DE DÉCHETS

3 CENTRES D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

36 FILIÈRES DE RECYCLAGE OU DE VALORISATION

ISO 9001 CERTIFIED VINÇOTTE — EMAS

Une certification ISO 9001 et un enregistrement EMAS, remis par un organisme agréé indépendant, valident nos bonnes pratiques et nos performances environnementales.

NOTRE ACTION

- Réalisation d'infrastructures de collecte et de traitement des déchets ;
- amélioration du réseau existant ;
- développement de nouvelles filières de collecte pour optimiser la valorisation/le recyclage des déchets ;
- organisation des collectes (porte-à-porte, recyparcs, bulles à verre) ;
- traitement et valorisation des déchets ;
- actions de sensibilisation visant la réduction des déchets et la propreté publique.

CONTEXTE - ZOOM 2019

OPPORTUNITÉS	MENACES
• Le plan stratégique 2020-2022 d'IDELUX Environnement (économie circulaire, économie bas carbone) cadre avec la nouvelle Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon alignée sur le Plan wallon des déchets-ressources • Programme européen Feder (économie circulaire : réemploi de déchets, valorisation de la biomasse) • Plan wallon des déchets-ressources : opportunités de développement de nouvelles filières de recyclage • Harmonisation de la gestion des recyparcs à l'échelle de la Wallonie	• Risque pour la rentabilité de notre outil de biométhanisation en cas de surcapacité wallonne de traitement des déchets organiques • Saturation du réseau des incinérateurs dans le nord-ouest de l'Europe • Chute du cours des matières plastiques et des papiers-cartons. Exutoires insuffisants • Mauvaise qualité du tri réalisé par une partie des citoyens • Introduction de quotas de déchets pouvant être déposés dans les recyparcs par les particuliers, ...
FORCES	**FAIBLESSES**
• Notre expérience dans le nombre de filières de recyclage/valorisation que nous gérons • Le nombre de filières de recyclage/valorisation que nous gérons • L'existence d'un outil pérenne de gestion des amiantes sur notre territoire	• Un habitat dispersé et un territoire étendu : temps/coût de collecte et d'acheminement des déchets • Éloignement des infrastructures de traitement des déchets collectés (recycleurs, incinérateurs, ...) • Les profils recherchés sont souvent des métiers en pénurie dans un marché sous pression (compétences du personnel).

RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS-RESSOURCES :
ÉTUDIER ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

GESTION DES DÉCHETS — CONCEVOIR ET RÉALISER

En dépit de la qualité des collectes sélectives réalisées en amont, il est actuellement difficile de trouver des exutoires à des prix acceptables et à impact moindre sur l'environnement. Un problème qui se pose à l'échelle de l'Europe.
Nouvelles filières : deux ont été mises en place : les enroulables et les K7 vidéo.
Deux sont actuellement à l'étude : les plâtres et les encombrants non combustibles.

RECYPARCS

36 FILIÈRES
de recyclage/valorisation

ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES / NON COMBUSTIBLES I PLÂTRE

2 NOUVELLES FILIÈRES
de recyclage mises en place sur les recyparcs

COLLECTE SÉLECTIVE (NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES)

FLUX	COLLECTÉS PAR IDELUX ENVIRONNEMENT
Matières organiques et fraction résiduelle	45 COMMUNES (SUR 55)
Papiers/cartons	41 COMMUNES (SUR 50)
Encombrants	32 COMMUNES (SUR 50)
PMC	3 COMMUNES PILOTES*

** Expérience pilote en vue d'une généralisation aux 55 communes*

LES K7 VIDÉO AU RECYPARC

Mêlées aux encombrants, les enroulables des K7 vidéo s'entortillent autour des axes des broyeurs, bouchent les cribles, endommagent leurs roulements ainsi que ceux des convoyeurs à bandes. Conséquence : des arrêts fréquents, des nettoyages supplémentaires et des frais de réparation substantiels. Les collecter séparément sur nos recyparcs permet de mieux gérer cette matière spécifique et d'améliorer la sécurité du personnel.

PARTENAIRES DE DEUX NOUVEAUX PROJETS EUROPÉENS

En juin 2020, IDELUX Environnement sera partenaire de deux nouveaux projets de recherche et développement – Cafipla et Recover - pour développer la bioéconomie en Europe. L'objectif : utiliser des ressources biologiques renouvelables pour produire de la nourriture, des produits biosourcés et des biocarburants.

OUTILS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT : LES ADAPTER AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET AUX CONTRAINTES D'EXPLOITATION

GESTION DES DÉCHETS — CONCEVOIR ET RÉALISER

Nous avons poursuivi le plan d'aménagement régional des recyparcs en 2019 à Gouvy, Musson, Libin, Libramont, Léglise et Rouvroy.
Les travaux d'agrandissement du recyparc de Messancy sont achevés.

6 PROJETS
D'AMÉNAGEMENTS ET D'AGRANDISSEMENTS DE RECYPARCS

PROMESSE FERME

Des subventions destinées à financer l'agrandissement des recyparcs de Gouvy, Libramont et Rouvroy ont été promises par le Gouvernement wallon pour un montant de 654 231 euros.

LES RECYPARCS SONT INFORMATISÉS

IDELUX poursuit sa transformation digitale : en octobre 2019, un poste informatique destiné aux préposés a été mis en service sur chaque recyparc. Les premières applications accessibles sont le réseau social interne « Synapse » et un module de ressources humaines : Successfactors. Suite aux prochains épisodes...

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS-RESSOURCES : MAÎTRISER LES COÛTS

GESTION DES DÉCHETS — EXPLOITER ET GÉRER

En dépit de la chute des cours de plusieurs matières collectées et triées (papiers, cartons), nous voulons préserver la stabilité des coûts répercutés auprès des communes et de nos concitoyens.

Par ailleurs, nous avons renouvelé la centrale de cogénération de Tenneville. Nous continuerons ainsi à bénéficier de la ressource des certificats verts dans les quinze prochaines années.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

COLLECTE : PRODUCTION MOYENNE COLLECTÉE PAR EH*

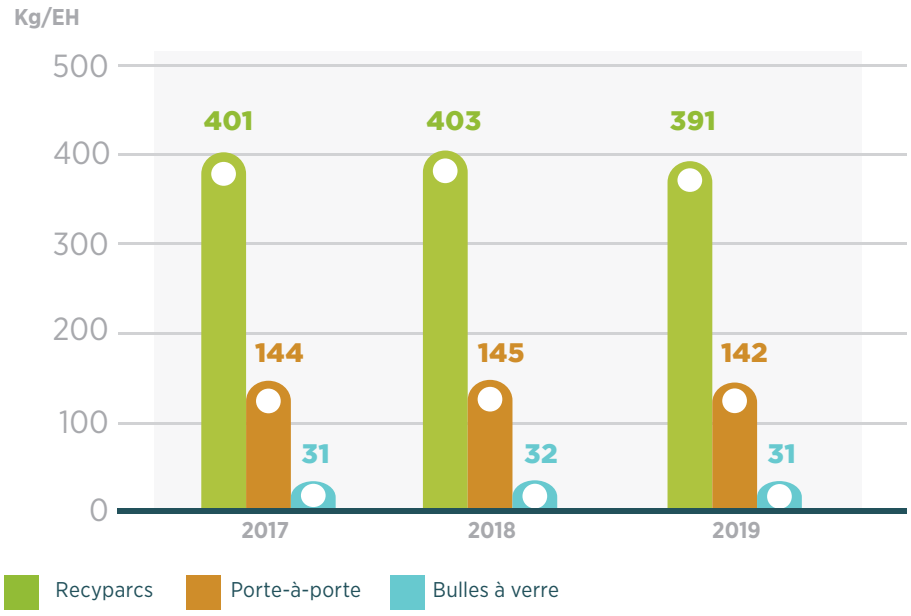

** EH – équivalent habitant : population domiciliée sur le territoire + composante touristique*

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS MÉNAGERS ?

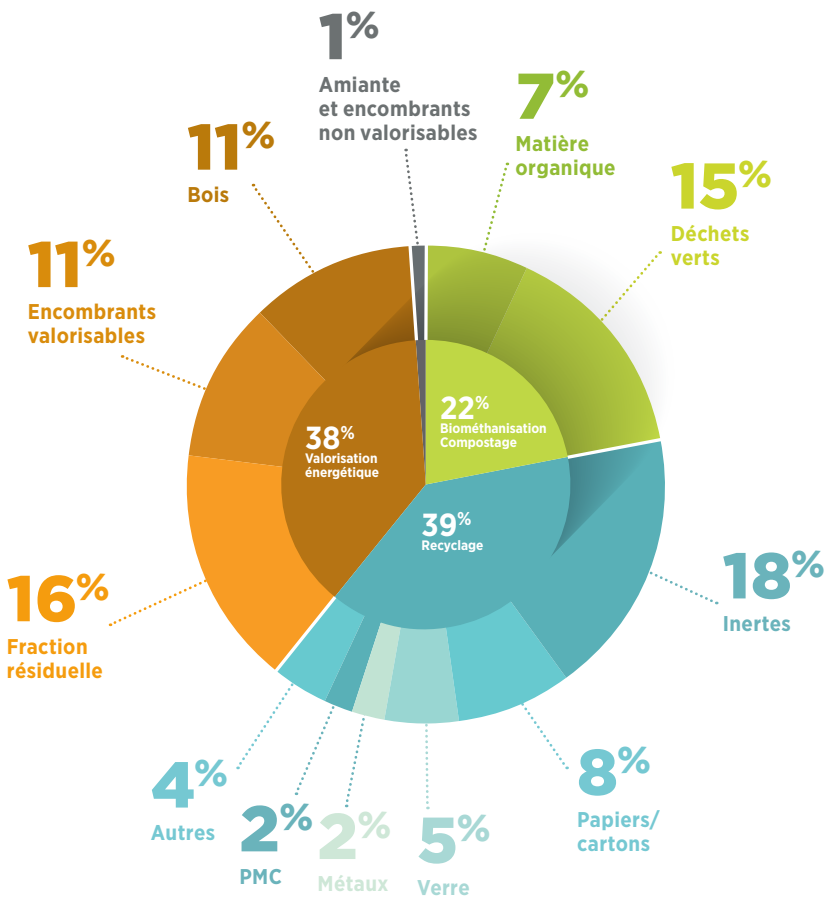

INFRASTRUCTURES ET TONNAGES MÉNAGERS ET INDUSTRIELS ENTRÉS EN 2019

INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT	TONNAGES ENTRÉS
Biométhanisation des déchets organiques (Tenneville)	37 585
Dalles de compostage des déchets verts (Habay + Tenneville)	36 679
Dalles de concassage des déchets inertes (Habay + Tennevile)	47 789
Tri et conditionnement des déchets recyclables (Habay + Saint-Vith + Tenneville)	28 560
Ligne de prétraitement de la fraction résiduelle et des encombrants (Habay) (dont 907 tonnes de refus)	30 963
Sécheur à boues de stations d'épuration (Tenneville)	4 701
Centre d'enfouissement technique de classe 2 (Habay) (hors réhabilitation) (dont 162 tonnes de refus)	12 550
Centre d'enfouissement technique de classe 3 pour terres et pierres dans leur état naturel (Bertrix) (hors réhabilitation)	42 100

Remarque : en 2019, nous n'avons pas dû enfouir de déchets valorisables en CET compte tenu de capacités d'incinération suffisantes.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS INDUSTRIELS ET MÉNAGERS ?
AYANT TRANSITÉ PAR NOS INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT ET NOS RECYPARCS

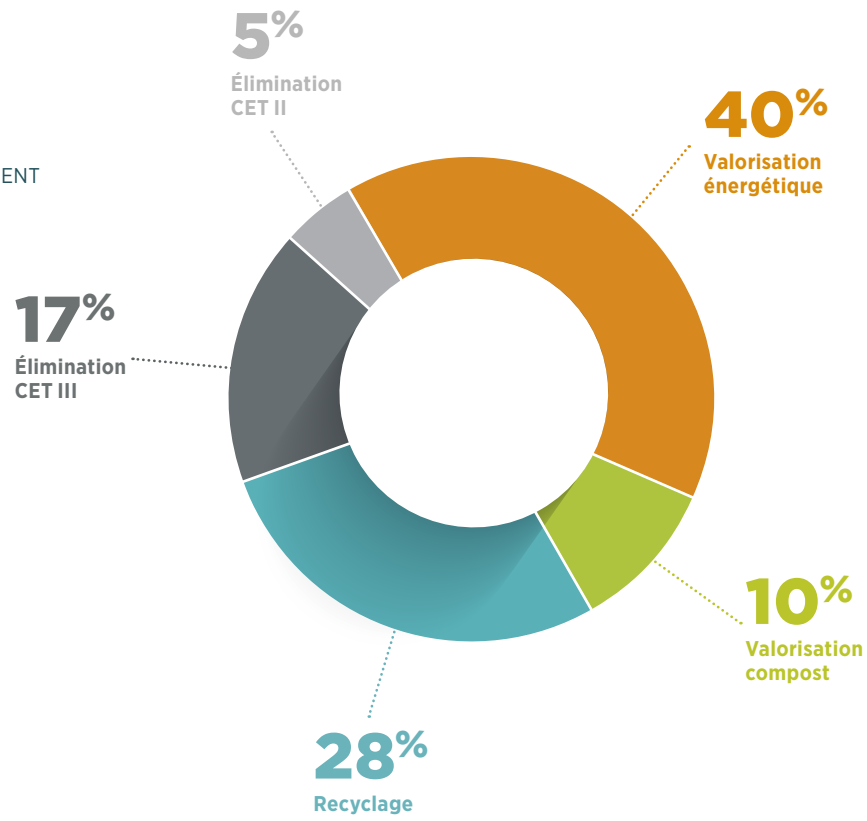

37 585
TONNES DE MATIÈRE ORGANIQUE
provenant des ménages ont été traitées par biométhanisation*

** Pour des raisons de process, 3 623 tonnes de déchets verts y ont été ajoutées, soit un total de 41 208 tonnes.*

(Partenariat IDELUX Environnement, BEP Environnement et INTRADEL)

101 927
TONNES DE DÉCHETS COMBUSTIBLES
valorisées énergétiquement dont 28 536,78 tonnes sous forme d'énergie renouvelable :

- **Biomasse :** 385,40 t
- **Bois :** 25 423,26 t
- **Boues séchées :** 1 282,78 t
- **Refus de compostage :** 1 445,34 t

VALORISATION

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE

10 042 MWh ÉLECTRIQUES

PRODUCTION DE CHALEUR VERTE

9 114 MWh THERMIQUES

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES SITES D'IDELUX ENVIRONNEMENT

3 851 MWh ÉLECTRIQUES

CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE À HABAY

Le gisement de méthane, issu du CET d'Habay et valorisé par un moteur à gaz, diminue. L'ancien CET est désormais aussi valorisé via la pose à son sommet d'un champ de panneaux photovoltaïques d'une capacité totale de 250 kW, soit une production d'énergie verte qui équivaut à la consommation annuelle moyenne de 170 ménages. Un investissement qui accentue l'autosuffisance énergétique du site.

TENNEVILLE : NOUVELLE CENTRALE DE COGÉNÉRATION

Nous avons remplacé la centrale de cogénération du site de Tenneville. Avec un rendement amélioré, cet investissement permettra de produire une énergie verte équivalente à la consommation annuelle de 2 600 ménages.

MATIÈRES

24 969

TONNES DE COMPOST VENDUES*

** Compost produit à partir des matières organiques collectées sélectivement et des déchets verts apportés dans les installations d'IDELUX Environnement.*

30 048

TONNES DE GRANULATS VENDUES*

** Granulats produits à partir des déchets inertes apportés dans les installations d'IDELUX Environnement.*

COÛT MOYEN DE GESTION DES DÉCHETS

84,79 €

Coût moyen par EH* répercuté aux communes des services de gestion de déchets organisés par IDELUX Environnement.

** Ce montant inclut la collecte en porte-à-porte, le recyparc, le traitement.*

Collectes en porte-à-porte	**26,18 € /EH**
Recyparcs, ...*	**19,18 € /EH**
Traitements	**32,29 € /EH**
Frais de structure et réseau des conseillers	**7,14 € /EH**

** Collectes via les recyparcs et autres points d'apports volontaire.*

COMMUNES ET PRODUCTEURS :
SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA PROPRETÉ PUBLIQUE

GESTION DES DÉCHETS — ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

La réduction des déchets, une meilleure qualité du tri et la réduction des incivilités sont au cœur de l'attention des écoles, des communes et de nombreux citoyens. IDELUX Environnement soutient leurs démarches avec des outils de sensibilisation et d'intervention ainsi que des animations.

98 VISITES DE NOS INSTALLATIONS
(centres de traitement des déchets, recyparcs, ...)

241 ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES

6 ACTIONS DE PRÉVENTION
Collecte de vélos, livres et jouets, commune zéro déchet, ...

63 ANIMATIONS POUR ADULTES
Ateliers compostage/paillage, produits d'entretien, ...

PURE PROVINCE - PROPRETÉ

1 SALON PURE PROVINCE

1 ACTION DE SENSIBILISATION
(2 700 personnes)

241 ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES

Ça reste vrai : les bons réflexes pour réduire le volume de nos déchets, réaliser un tri efficace, penser recyclage s'apprennent dès le plus jeune âge. Les animations scolaires, à la fois sérieuses et ludiques, ont été amplifiées : 58 % de plus qu'en 2018. La visite « ludique » d'un recyparc renforce la compréhension du sens des consignes de tri.

INTER-COMMUNALES

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2019

IDELUX DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONCEVOIR ET RÉALISER

NOUVEAUX PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, OBTENIR LEUR RECONNAISSANCE ET LES ÉQUIPER	
Plans de secteur, hectares reconnus	**18,75**
Marchés de travaux notifiés	**10**
Subsides obtenus (6 PAE)	**6,83 M €**
Hectares acquis pour l'équipement de nouveaux parcs	**22,45**
Subsides sollicités pour l'équipement de nouveaux parcs	**6,4 M €**
ENTREPRISES, CONSTRUIRE LEURS BÂTIMENTS	
Marchés de travaux notifiés	**2 bâtiments**
Subsides sollicités	**4,3 M €**
Subsides obtenus	**4,2 M €**

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

EXPLOITER ET GÉRER

IMPLANTATION DES ENTREPRISES, PROSPECTION, VENTE DE PARCELLES ET LOCATION DE BÂTIMENTS	
Implantations d'entreprises	**19**
Ventes de terrain	**84 480 m²**
Taux d'occupation des bâtiments	**89 %**
Prospection, dossiers envoyés	**52**
Prospection, dossiers réussis	**2**
Emplois créés ou maintenus	**229**
Halls relais - nouveaux contrats de location	**12**
Halls relais - contrats de location en cours	**52**
Centres d'entreprises - nouveaux contrats de location	**8**
Centres d'entreprises - contrats de location en cours	**25**
Chiffre d'affaires des terrains vendus	**2 M €**
Chiffre d'affaires des bâtiments loués	**2,4 M €**
STIMULER LES ENTREPRISES PRÉSENTES SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	
Clubs d'entreprises : rencontres organisées	**23**
GÉRER LE PATRIMOINE IMMOBILIER	
Halls relais et centres d'entreprises gérés	**56**
Biens immobiliers gérés	**70 660 m²**
Parcs d'activités économiques gérés	**51 / 1 894 ha**

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	
ACCOMPAGNER ET CONSEILLER	
ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES	
Entreprises rencontrées	**124**
Entreprises diagnostiquées	**68**
Entreprises accompagnées	**63**
Projets de financement obtenus	**58**
Actions de sensibilisation collectives organisées – innovation (en général)	**20 (30)**
Entreprises sensibilisées à l'innovation (en général)	**295 (647)**
Taux de satisfaction des entreprises	**89 %**
BIOTECH, SPATIAL, BOIS, AGROALIMENTAIRE ET LOGISTIQUE : DÉVELOPPER CES 5 ÉCOSYSTÈMES	
Projets d'entreprises accompagnés (sur 63, cf. ci-dessus)	**37**
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES	
Permis externes délivrés	**20**
Consultance externe, dossiers traités	**30**
Demandes de permis externes, dossiers traités	**62**

ORGANES DE GESTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(du 1er janvier au 31 décembre 2019)

PARTS COMMUNALES		
Philippe	**COURARD**	Conseiller communal, Hotton
Élie	**DEBLIRE**	**Président** - Conseiller provincial - Bourgmestre, Vielsalm
Francis	**DEMASY**	Bourgmestre, Léglise
Alain	**DEWORME**	Président de CPAS et Conseiller communal, Arlon
Marc	**GAUTHIER**	Échevin, Tenneville
Guy	**GILLOTEAUX**	Bourgmestre, La Roche-en-Ardenne
Vincent	**MAGNUS**	Bourgmestre, Arlon
Benoît	**PIEDBOEUF**	Bourgmestre, Tintigny
Yves	**PLANCHARD**	**Vice-président** - Échevin, Florenville
Carmen	**RAMLOT**	Bourgmestre, Rouvroy
Malika	**SONNET**(1)	**Vice-présidente**, Conseillère provinciale, Vaux/s/Sûre
Vincent	**WAUTHOZ**	Échevin, Virton

(1) jusqu'au 26/06/2019

PARTS PROVINCIALES		
Philippe	**BONTEMPS**	Conseiller provincial - Bourgmestre, Durbuy
Jean-Marie	**CARRIER**(1)	Conseiller provincial - Durbuy
Benoît	**CLOSSON**	Conseiller provincial - Bourgmestre, Wellin
Denis	**COLLARD**(1)	Conseiller provincial - Bertrix
Dominique	**GILLARD**(1)	Conseiller provincial - La Roche-en-Ardenne
Marie-Eve	**HANNARD**(1)	Conseillère provinciale - Libramont
Michel	**JACQUET**	Conseiller provincial - Bourgmestre, Érezée
François	**KINARD**	Conseiller provincial - Aubange
Christiane	**KIRSCH**	Conseillère provinciale, Messancy

Anne	**LAFFUT**[2]	Conseillère provinciale - Bourgmestre, Libin
Jessica	**MAYON**	Conseillère provinciale - Bastogne
Bernard	**MOINET**	Député provincial - Bertogne
Francis	**STEIFER**	Conseiller provincial - Libramont

(1) jusqu'au 26 juin 2019
(2) jusqu'au 17 septembre 2019

PRIVÉS		
Jean-Marie	**BREBAN**	Belfius
Miguel	**DELREZ**[3]	NEB Participations
Luc	**LECOMTE**	Ethias
Olvier	**SPIRLET**[4]	TEB Participation

(3) du 26 juin 2019 au 25 novembre 2019
(4) jusqu'au 1er mars 2019

OBSERVATEURS DE DROIT		
Guirec	**HALFLANTS**	Conseiller provincial - Arlon

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Elie	**DEBLIRE**
Francis	**DEMASY**
Guy	**GILLOTEAUX**[7]
Michel	**JACQUET**[5]
Anne	**LAFFUT**[6]
Yves	**PLANCHARD**
Vincent	**WAUTHOZ**[8]

(5) jusqu'au 11 octobre 2019
(6) jusqu'au 13 septembre 2019
(7) depuis le 13 septembre 2019
(8) depuis le 11 octobre 2019

COMITÉ D'AUDIT

Elie	**DEBLIRE**
Michel	**JACQUET**
Yves	**PLANCHARD**

STRUCTURE FINANCIÈRE

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes et prestations ont évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
13 298,2	12 582,7	14 692,2

RÉSULTAT

Le résultat a évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
1 054,9	-145,8	1 891,3*

* Avant impôts (ISOC)

STRUCTURE FINANCIÈRE

La structure financière se présente comme suit au 31 décembre 2019 (en milliers €) :

		2019
Fonds propres		
Parts de base	Communes	179
	Province	6 420
	Privés	100
Parts de secteurs	Communes	868
	Province	1 611
	Privés	858
Parts d'apports	Communes	949
Parts privilégiées	Belfius	2 475
	Ethias	1 850
	Ecetia	1 850
Capital non appelé	Province	-3 662
Total capital		13 498
Réserves		4 285
Bénéfice reporté		17 581
Subsides en capital		32 535
Total fonds propres		67 899
Total fonds empruntés		138 665
Total bilan		206 964

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2019

IDELUX EAU

GESTION DES EAUX

CONCEVOIR ET RÉALISER

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS INFRASTRUCTURES	
Infrastructures construites et capacité nominale	**19 projets - cf. p. 23**
Travaux notifiés	**15 (11 communes)**
Montant des travaux notifiés	**5,2 M €**
OUVRAGES D'ÉPURATION COLLECTIVE, ÉTENDRE ET RÉNOVER LES INFRASTRUCTURES	
Zone d'assainissement collectif : eaux épurées par une station d'épuration	**84,8 %**
Égouts réalisés	**17**
Collecteurs réalisés	**6**
Station d'épuration réalisée	**1**
Travaux notifiés / montant	**28 / 8,35 M €**
Acquisitions : nombre d'hectares / Longueur en sous-sol	**86 a 85 ca / 6 324 m**
RÉSEAUX DE COLLECTE : AMÉLIORER LEUR CONNAISSANCE	
Total cadastré fin 2019	**64 % (1 430 km)**
Linéaire reconnu et cadastré en 2019	**135 km (+ 6 %)**
Études de réseau	**2**

GESTION DES EAUX

EXPLOITER ET GÉRER

OUVRAGES D'ÉPURATION, TRAITER LES EAUX USÉES ET LES GÉRER EFFICACEMENT	
Eaux épurées	**41,7 M m³**
Pollution globale éliminée par les STEP (DCO)	**88 %**
Indicateur de dilution de eaux usées du réseau de collecte	**1,5**
Qualité des eaux rejetées	**cf. p. 27**
Nombre d'adhésions de communes aux prestations d'aide à la gestion de l'égouttage	**34/44**
BOUES D'ÉPURATION, OPTIMISER LEUR VALORISATION	
Boues d'épuration valorisées en agriculture	**67,3 %**
Matière sèche : valorisation agricole / valorisation thermique	**1 193 tonnes / 579 tonnes**
OUVRAGES D'ÉPURATION, OPTIMISER LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	
Puissance moyenne consommée pour une pollution d'un EH	**8,98 W/EH traité**
Consommation totale d'énergie des stations d'épuration	**10 350 MWh**
OUVRAGES D'ÉPURATION, MAÎTRISER LES COÛTS D'EXPLOITATION	
Coût moyen annuel/EH	**28 €**
Frais d'exploitation des ouvrages d'épuration	**cf. p. 30**

GESTION DES EAUX	
ACCOMPAGNER ET CONSEILLER	
GESTION DES EAUX, CONFORMITÉ DES HABITATIONS EN ASSAINISSEMENT AUTONOME	
Assainissement autonome – contrôle de systèmes d'épuration individuelle	**124**
Habitations notifiées	**338**
Propriétaires conseillés	**66**
Systèmes d'épuration individuelle vérifiés	**31**
PRÉSERVATION DES MASSES D'EAU, METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION	
Visites d'ouvrage, d'animations scolaires et autres	**45**
GESTION DES EAUX USÉES URBAINES RÉSIDUAIRES, ACCOMPAGNER LES COMMUNES	
Modifications de PASH, demandes introduites auprès de la SPGE	**5**
Modification de PASH, enquête publique en support aux communes	**1**
GESTION DES EAUX, VEILLER À LA CONFORMITÉ DES PROJETS DÈS LA DEMANDE DE PERMIS	
Avis remis sur permis	**568**
ALIMENTATION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE, ASSISTER LES COMMUNES AUTONOMES	
Suivi de la qualité de l'eau, communes aidées	**12/21**
Contrats de captage initiés	**11**
Études et plans d'action déposés	**142**
Prises d'eau protégées	**30**

ORGANES DE GESTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(du 1er janvier au 31 décembre 2019)

PARTS COMMUNALES		
André	**BLAISE**	Échevin, Nassogne
Serge	**BODEUX**(1)	Bourgmestre, Habay
Jean-Louis	**BROCART**(1)	Conseiller communal, Saint-Hubert
Laurence	**CRUCIFIX**(1)	Bourgmestre, Libramont
André	**DEFAT**(3)	Bourgmestre, Bouillon
Jean-François	**DEWEZ**	Échevin, Hotton
Pascal	**FRANÇOIS**	Bourgmestre, Meix-devant-Virton
Roger	**FRANÇOIS**(2)	Conseiller communal, Bertrix
Georges	**GONDON**	Échevin, Étalle
Daniel	**GUEBELS**	Échevin, Musson
Stéphanie	**HEYDEN**	**Présidente** - Conseillère communale, Vielsalm
Alain	**HOUTHOOFDT**(3)	Échevin, Bouillon
Bernard	**JACQUEMIN**(3)	Échevin, Libramont
Christiane	**KIRSCH**(3)	Échevine, Messancy
Anne	**LAMESCH**(1)	Échevine, Arlon
Véronique	**LEONARD**(1)	Bourgmestre, Gouvy
Catherine	**MATHELIN**	Bourgmestre, Herbeumont
Isabelle	**MICHEL**(1)	**Vice-présidente** - Échevine, Tintigny
Patrick	**NOTET**(1)	Échevin, Vaux-sur-Sûre

(1) depuis le 26 juin 2019

(2) Vice-Président jusqu'au 26 juin 2019

(3) jusqu'au 26 juin 2019

PARTS PROVINCIALES		
Véronique	**BALTHAZARD**(3)	Conseillère provinciale - Échevine, Durbuy
Xavier	**KROELL**(3)	Conseiller provincial - Conseiller communal, Arlon
Anne	**LAFFUT**(3)	Conseillère provinciale – Bourgmestre, Libin
Thérèse	**MAHY**(3)	Députée provinciale, Wellin
Jessica	**MAYON**(3)	Conseillère provinciale - Conseillère communale, Bastogne
Jean-Marie	**MEYER**	Conseiller provincial - Président du Conseil provincial - Échevin, Attert
Malika	**SONNET**(3)	Conseillère provinciale - Conseillère communale, Vaux-sur-Sûre
Francis	**STEIFER**(3)	Conseiller provincial, Libramont

(3) jusqu'au 26 juin 2019

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION(3)

Véronique	**BALTHAZARD**
André	**BLAISE**
Roger	**FRANÇOIS**
Georges	**GONDON**
Stéphanie	**HEYDEN**

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION(4)

Roger	**FRANÇOIS**
Georges	**GONDON**
Stéphanie	**HEYDEN**
Isabelle	**MICHEL**
Patrick	**NOTET**

COMITÉ D'AUDIT(3)

Roger	**FRANÇOIS**
Georges	**GONDON**
Stéphanie	**HEYDEN**

COMITÉ D'AUDIT(4)

Isabelle	**MICHEL**
Georges	**GONDON**
Stéphanie	**HEYDEN**

(3) jusqu'au 26 juin 2019
(4) à partir du 26 juin 2019

STRUCTURE FINANCIÈRE

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes et prestations ont évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
20 876,4	21 602,4	21 869,7

RÉSULTAT

Le résultat a évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
625,5	587,2	204,5*

* Avant impôts (IPM)

STRUCTURE BILANTAIRE

La structure bilantaire se présente comme suit au 31 décembre 2019 (en milliers €) :

	2019
Capital souscrit	43 738
Capital non appelé	- 27 468
Total capital	16 270
Réserves	9 540
Bénéfice reporté	6 367
Subsides en capital	1 556
Total fonds propres	33 733
Fonds empruntés	82 283
Total bilan	116 016

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2019

IDELUX ENVIRONNEMENT

GESTION DES DÉCHETS

CONCEVOIR ET RÉALISER

RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS-RESSOURCES, ÉTUDIER ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES FILIÈRES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT	
Recyparcs : filières de recyclage/valorisation	**36**
Nouvelles filières de recyclage mises en place sur 14 recyparcs (encombrants combustibles / non combustibles)	**2**
Nombre de communes adhérentes à la collecte sélective par type de flux	**cf. p. 57**
OUTILS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT, LES ADAPTER AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET AUX CONTRAINTES D'EXPLOITATION	
Projets d'aménagements / agrandissements sur recyparcs	**6**
Tonnages entrés	**cf. p. 60**

GESTION DES DÉCHETS

EXPLOITER ET GÉRER

COLLECTES ET TRAITEMENT DES DÉCHETS-RESSOURCES, MAÎTRISER LES COÛTS	
Production moyenne collectée par EH (déchets ménagers)	**cf. p. 59**
Destination des déchets ménagers gérés par IDELUX Environnement	**cf. p. 60**
Matière organique provenant des ménages, traitée par biométhanisation	**37 585 tonnes**
Déchets combustibles valorisés énergétiquement	**101 927 tonnes**
Production d'électricité verte	**10 042 MWh**
Production de chaleur verte	**9 114 MWh**
Consommation	**3 851 MWh**
Compost vendu	**24 969 tonnes**
Granulats vendus	**30 048 tonnes**
Coût de la collecte et du traitement des déchets aux communes (EH)	**/// € / cf. p. 62**

GESTION DES DÉCHETS

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER

COMMUNES ET PRODUCTEURS, LES ÉPAULER DANS LEUR GESTION DES DÉCHETS	
Ménages contrôlés	**18 234**
Réunions dans les communes	**49**
Adhésions au service de collecte des déchets dangereux B2 (vétérinaires) (cumulé)	**1 672**
Adhésions au service de collecte des déchets dangereux en quantités diffuses (DTQD) (cumulé)	**143**
COMMUNES ET PRODUCTEURS, SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA PROPRETÉ PUBLIQUE	
Visites des installations (centres de traitement des déchets, recyparcs, ...)	**98**
Animations scolaires	**241**
Animations pour adultes (ateliers compostage/paillage, produits d'entretien, ...)	**63**
Actions de prévention (collecte de vélos, livres et jouets, Commune zéro déchet, ...)	**6**
Salon « Pure Province »	**1**
Action de sensibilisation « Pure Province »	**3**

ORGANES DE GESTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(du 26 juin au 31 décembre 2019)

PARTS COMMUNALES		
André	**BLAISE**	Échevin, Nassogne
Serge	**BODEUX**	Bourgmestre, Habay
Jean-Louis	**BROCART**	Conseiller communal, Saint-Hubert
Claude	**BRUHL**	Conseiller communal, Malmedy
Laurence	**CRUCIFIX**	Bourgmestre, Libramont
Jean-François	**DEWEZ**	Échevin, Hotton
Pascal	**FRANÇOIS**	Bourgmestre, Meix-devant-Virton
Roger	**FRANÇOIS**	Conseiller communal, Bertrix
Georges	**GONDON**	Échevin, Étalle
Daniel	**GUEBELS**	Échevin, Musson
Stéphanie	**HEYDEN**	**Vice-présidente -** Échevine, Vielsalm
Anne	**LAMESCH**	Échevine, ARLON
Claude	**LEGRAND**	Échevin, Trois-Ponts
Véronique	**LEONARD**	Bourgmestre, Gouvy
Catherine	**MATHELIN**	Bourgmestre, Herbeumont
Isabelle	**MICHEL**	**Présidente -** Échevine, Tintigny
Patrick	**NOTET**	Échevin, Vaux-sur-Sûre
Daniel	**STOFFELS**	Bourgmestre, Waimes
Stephan	**WIESEMES**	Échevin, Amel

PART PROVINCIALE		
Jean-Marie	**MEYER**	Conseiller provincial - Président du Conseil provincial - Échevin, Attert

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Roger	**FRANÇOIS**
Georges	**GONDON**
Stéphanie	**HEYDEN**
Isabelle	**MICHEL**
Patrick	**NOTET**

COMITÉ D'AUDIT

Georges	**GONDON**
Stéphanie	**HEYDEN**
Isabelle	**MICHEL**

STRUCTURE FINANCIÈRE

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes et prestations ont évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
53 783,1	54 260,5	53 962,3

RÉSULTATS

Le résultat a évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
1 767,5	-2 101,3	-2 307,1*

* Avant impôts (IPM)

STRUCTURE BILANTAIRE

La structure bilantaire se présente comme suit au 31 décembre 2019 (en milliers €) :

	2019
Capital souscrit	960
Capital non appelé	0
Total capital	960
Réserves	2 637
Bénéfice reporté	10 343
Subsides en capital	2 896
Total fonds propres	16 836
Fonds empruntés	42 062
Total bilan	61 898

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2019

IDELUX FINANCES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONCEVOIR ET RÉALISER

LEASING IMMOBILIER, OCTROYER DES FINANCEMENTS VIABLES AUX ENTREPRISES	
Encours crédits	**139,7 M €**
Financements, nouveaux dossiers décidés	**12**
Décisions de financement	**40,3 M €**
Dossiers octroyés à des TPE-PME	**9**
Emplois créés ou maintenus	**727**

ORGANES DE GESTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(du 1er janvier au 31 décembre 2019)

PARTS COMMUNALES		
Marc	**ANTOINE**(3)	Observateur de droit - art. L1523-15 § 3 CDLD, Habay
Olivier	**BARTHELEMY**(2)	Conseiller provincial, Habay
Jean-Marie	**CARRIER**(2)	**Vice-président** - Conseiller provincial, Durbuy
Jacques	**CHAPLIER**(3)	Bourgmestre, Hotton
Joseph	**CHAPLIER**(2)	Conseiller communal, Saint léger
Jean-Paul	**DONDELINGER**(2)	**Président** - Conseiller provincial, Aubange
Yves	**EVRARD**(3)	Conseiller communal, Neufchâteau
Romain	**GAUDRON**(2)	Observateur de droit - art. L1523-15 § 3 CDLD, Arlon
Françoise	**GEORGES**(2)	Conseillère communal, Bastogne
François	**HUBERTY**(3)	**Président** - Conseiller communal, Neufchâteau
Michel	**JACQUET**	Conseiller provincial - Bourgmestre, Érezée
Christiane	**KIRCSH**	Échevine, Messancy
Bertrand	**LESPAGNARD**	Conseiller communal, Marche-en-Famenne
Catherine	**MATHELIN**(2)	Bourgmestre, Herbeumont
Carmen	**RAMLOT**(2)	Bourgmestre, Rouvroy
René	**REYTER**(3)	Conseiller communal, Sainte-Ode
Joël	**TANGHE**(2)	Conseiller communal, Sainte-Ode
Sylvie	**THEODORE**(3)	Conseillère communale, Florenville
Maria	**VITULANO**(3)	Présidente de CPAS et Conseillère communale, Musson

(2) jusqu'au 26 juin 2019
(3) à partir du 26 juin 2019

PARTS PROVINCIALES		
Jacques	**AUBRY**	Conseiller provincial, Bertogne
Véronique	**BALTHAZARD**	Conseillère provinciale, Durbuy
Nicolas	**BEAUMONT**	**Vice-président**(3) **–** Conseiller provincial, Aubange
Bernard	**MOINET**(2)	Conseiller provincial, Bertogne
Francis	**STEIFER**(2)	Conseiller provincial, Libramont

(2) jusqu'au 26 juin 2019
(3) à partir du 26 juin 2019

PARTS PRIVÉES		
Jean-Marie	**BREBAN**	Belfius
Fabian	**COLLARD**	IDELUX
Georges	**COTTIN**	IDELUX
Philippe	**CREVITS**	Belfius
Miguel	**DELREZ**(4)	NEB Participations

(3) à partir du 26 juin 2019
(4) démission au 25 novembre 2019, accord CA le 06 décembre 2019

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION(2)

Jean-Marie	**CARRIER**
Jean-Paul	**DONDELINGER**
Michel	**JACQUET**
Françoise	**GEORGES**
Bernard	**MOINET**

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION(3)

Yves	**ÉVRARD**
François	**HUBERTY**
Michel	**JACQUET**
Sylvie	**THEODORE**
Maria	**VITULANO**

COMITÉ D'AUDIT(2)

Jean-Marie	**CARRIER**
Jean-Paul	**DONDELINGER**
Bertrand	**LESPAGNARD**

COMITÉ D'AUDIT(3)

Nicolas	**BEAUMONT**
François	**HUBERTY**
Bertrand	**LESPAGNARD**

(2) jusqu'au 26 juin 2019
(3) à partir du 26 juin 2019

STRUCTURE FINANCIÈRE

ENCOURS DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2019, IDELUX Finances gère un encours de financement de 139,7 M €.
Évolution de cet encours sur 2019 :

Encours au 1er janvier 2019	140,6 M €
Décaissements nouveaux dossiers	13,8 M €
Remboursement sur anciens dossiers	14,7 M €
Encours au 31 décembre 2019	139,7 M €

PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers ont évolué comme suit (en M €) :

2018	2019	Budget 2020
4,40	4,28	4,12

Les produits financiers sont directement liés aux taux pratiqués qui restent excessivement bas.

RÉSULTAT

Le résultat a évolué comme suit (en M €) :

2018	2019	Budget 2020
0,5	0,8	0,9*

(*) Avant impôts (ISOC)

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat qui sera proposée à l'Assemblée générale est la suivante (en M €) :

Dividende	0,5
Bénéfice reporté	0,3
Total	0,8

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

Le capital est resté inchangé au cours de l'exercice. Le financement des dossiers réalisés en 2019 a été concrétisé par prélèvement sur les emprunts disponibles et réutilisation du *cash flow*. La structure financière a évolué comme suit :

Passif (en M€)	2018	2019
Capital	25,2	25,2
Réserves	2,6	2,6
Résultat reporté	5,4	5,6
Total fonds propres	35,2	33,4
Provisions	5,1	5,7
Fonds empruntés	107,0	106,9
Total bilan	145,3	146,0

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS 2019

IDELUX PROJETS PUBLICS

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONCEVOIR ET RÉALISER

PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS, ÉTUDIER ET DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES (SPORT, TOURISME, ESPACES PUBLICS, LOGEMENTS,...)	
Projets en cours et communes concernées	**165 / 42**
Subsides sollicités	**6,3 M €**
Subsides obtenus	**11,9 M €**
Infrastructures réceptionnées	**2**

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

EXPLOITER ET GÉRER

GÉRER LES COMITÉS DE SECTEUR ET LE PATRIMOINE IMMOBILIER	
Secteurs gérés	**11**

ORGANES DE GESTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(du 1er janvier au 31 décembre 2019)

PARTS COMMUNALES		
Philippe	**COURARD**	Conseiller communal, Hotton
Élie	**DEBLIRE**	**Vice-président** - Bourgmestre, Vielsalm
Francis	**DEMASY**	Bourgmestre, Léglise
Alain	**DEWORME**	Président de CPAS et Conseiller communal, Arlon
Marc	**GAUTHIER**	Échevin, Tenneville
Guy	**GILLOTEAUX**	Bourgmestre, La Roche-en-Ardenne
Vincent	**MAGNUS**	Bourgmestre, Arlon
Benoît	**PIEDBOEUF**	Bourgmestre, Tintigny
Yves	**PLANCHARD**	**Président** - Échevin, Florenville
Carmen	**RAMLOT**	Bourgmestre, Rouvroy
Vincent	**WAUTHOZ**	Échevin, Virton

PARTS PROVINCIALES		
Philippe	**BONTEMPS**	Conseiller provincial - Bourgmestre, Durbuy
Jean-Marie	**CARRIER**(1)	Conseiller provincial, Durbuy
Denis	**COLLARD** (1)	Conseiller provincial, Bertrix
Dominique	**GILLARD**(1)	Conseiller provincial, La Roche-en-Ardenne
Marie-Eve	**HANNARD**(1)	Conseillère provinciale, Libramont
Michel	**JACQUET**	Conseiller provincial - Bourgmestre, Érezée

Anne	**LAFFUT**(2)	Conseillère provinciale, Libin
Bernard	**MOINET**	Député provincial, Bertogne
Malika	**SONNET**(1)	Conseillère provinciale, Vaux/s/Sûre
Francis	**STEIFER**	Conseiller provincial, Libramont

(1) jusqu'au 26 juin 2019
(2) jusqu'au 17 septembre 2019

OBSERVATEUR DE DROIT		
Guirec	**HALFLANTS**	Conseiller provincial, Arlon

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Élie	**DEBLIRE**
Francis	**DEMAZY**
Guy	**GILLOTEAUX**
Yves	**PLANCHARD**
Vincent	**WAUTHOZ**
Michel	**JACQUET**(3)
Anne	**LAFFUT**(1)
Bernard	**MOINET**(1)
Carmen	**RAMLOT**(1)

(1) jusqu'au 26 juin 2019
(3) jusqu'au 13 septembre 2019

COMITÉ D'AUDIT

Elie	**DEBLIRE**
Michel	**JACQUET**
Yves	**PLANCHARD**

STRUCTURE FINANCIÈRE

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes et prestations ont évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
2 008,5	2 163,5	2 115,7

RÉSULTAT

Le résultat a évolué comme suit (en milliers €) :

2018	2019	Budget 2020
51,3	138,6	3,6*

(*) Avant impôts (ISOC)

STRUCTURE FINANCIÈRE

La structure financière se présente comme suit au 31 décembre 2019 (en milliers €) :

		2019
Fonds propres		
Parts de base	Communes	45
	Province	1 605
	Autres associés	0
Parts de Secteurs	Communes	1 565
	Province	25
Total capital		3 240
Réserves		113
Résultat reporté		532
Subsides en capital		26 425
Total fonds propres		30 310
Total fonds empruntés		10 632
Total bilan		40 942

NOS FILIALES

ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2019

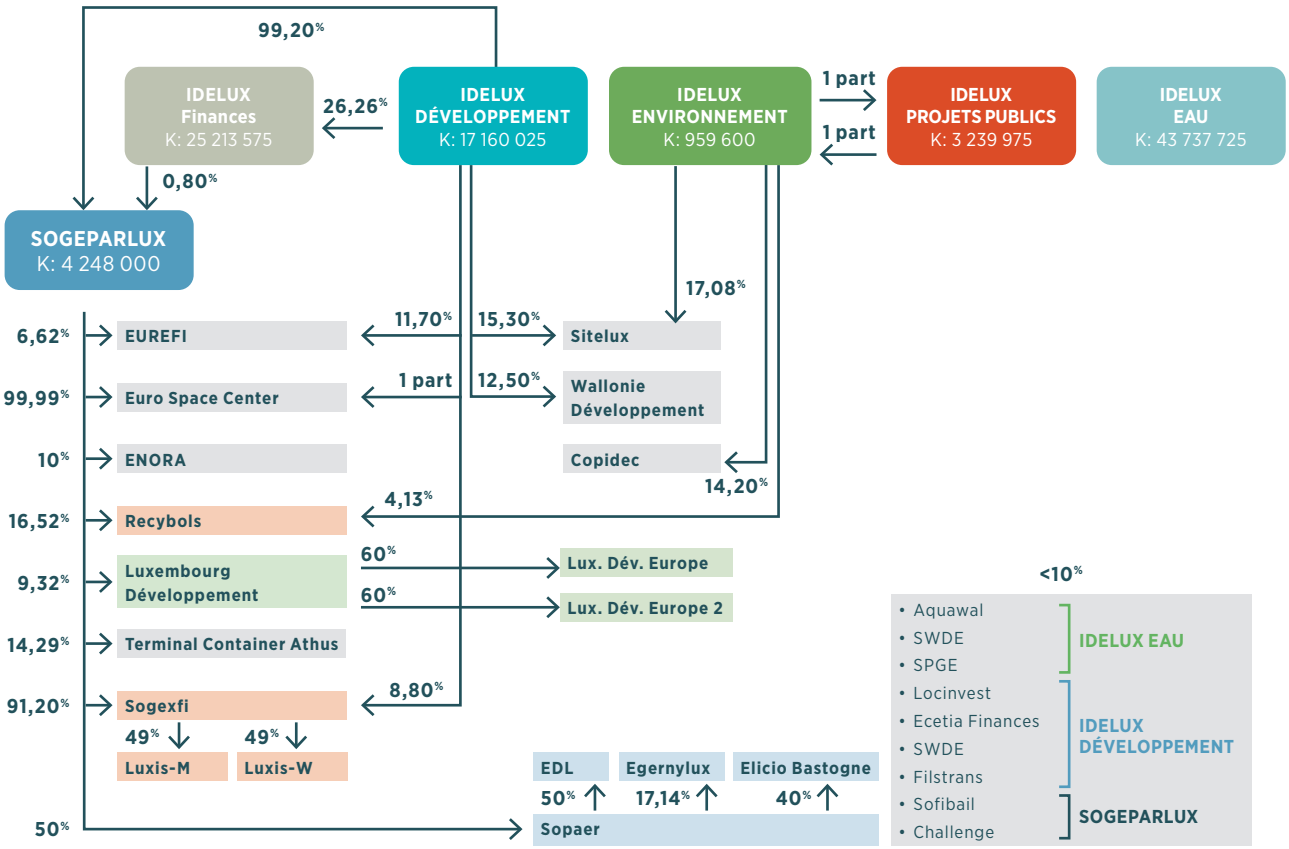

EURO SPACE CENTER

En 2019, l'Euro Space Center a ouvert ses portes aux visiteurs de janvier à août. Pendant ces 8 mois d'exploitation, les visiteurs sont venus nombreux :

- 28 598 jours/stages, soit une progression de plus de 9 % (2019/2018) ;
- 46 970 visiteurs, une progression de plus de 22 % (2019/2018) ;
- 1 920 personnes en événementiel, une progression de plus de 28 % (2019/2018).

Par ailleurs, ces visiteurs ont pu profiter de la reprise en gestion directe du restaurant depuis novembre 2018.
Depuis le 1er septembre 2019, le chantier de redynamisation du site est en cours.

SOPAER*

Sopaer est orientée vers les énergies renouvelables. En 2019, elle a poursuivi la gestion des projets en cours et continué à participer au syndicat d'études d'un projet de stockage énergétique.

** Partenariat Sofilux-Groupe IDELUX (50/50)*

ENORA

2019 : Enora a inauguré sa deuxième station au CNG (gaz naturel compressé) à Marche-en-Famenne poursuivant ainsi son ambition de créer un réseau de station qui permet aux habitants d'opter pour ce carburant de transition, plus respectueux de l'environnement.

ÉOLIENNES DE LORRAINE

Désormais seule propriété des acteurs publics, Éoliennes de Lorraine a pu conclure un partenariat avec Eneco Wind Belgium en vue de mutualiser la gestion et la production de cinq des éoliennes présentes sur le parc de Sterpenich.

ELICIO BASTOGNE

Parc éolien implanté à Vaux-sur-Sûre, Elicio Bastogne a restructuré son endettement en vue, notamment, d'améliorer sa rentabilité.

LUXEMBOURG DÉVELOPPEMENT

Le Groupe Luxembourg Développement a investi dans 23 dossiers pour plus de 7 M €. La conjoncture de taux, toujours extrêmement bas, continue de pénaliser la rentabilité du fonds. Le Groupe poursuit son action au profit du développement économique de la province notamment dans le cadre des suites de la crise du Covid-19.

EUREFI

2019 a été une année de transition au niveau de l'équipe de gestion avec l'arrivée de David Reynders et Xavier Dethier et le départ graduel de Philippe Denis et l'accompagnement de Daniel Gheza.

Côté activités, 2019 se caractérise par trois nouveaux investissements réalisés en Belgique, au Luxembourg et en France ainsi qu'un quatrième postposé au début 2020 pour un commitment total de 5,75 M€. D'autre part, Eurefi a procédé à un désinvestissement partiel pour un montant de 1,0 M€. De plus, l'équipe a travaillé sur des stratégies d'exit spécifiques pour les sociétés dans lesquelles Eurefi est investi depuis plus de 7 ans. Un premier désinvestissement devrait être réalisé début 2020.

En 2019, Eurefi a aussi lancé l'analyse de différents scénarios pour augmenter les moyens du fonds

SOGEXFI

En 2019, Sogexfi a essentiellement suivi ses deux filiales : LUXIS M et LUXIS W. Ces sociétés développent deux projets d'envergure portant sur la création de nouveaux quartiers à Arlon et à Habay. Les retards constatés dans les études de ces projets sont surtout dus à une re-estimation précise de la granulométrie des logements proposés, pour qu'ils soient en parfaite adéquation avec les attentes du marché. Sous réserve de l'obtention des permis, les premières rentrées financières des sociétés LUXIS sont prévues à partir de 2021 pour Arlon Waschbour et 2022 pour Habay Marbehan.

GROUPE FRANÇOIS

À l'issue d'une restructuration actionnariale du Groupe François (anciennement Recybois), IDELUX détient 21 % du nouvel ensemble, structuré autour de trois pôles :

- le pôle « Énergie » assure la production d'électricité renouvelable grâce à deux unités cogénérations biomasse ;
- le pôle « Pellets » exploite deux unités de production de granulés de chauffage à partir de bois et en assure la commercialisation sous la marque « Badger Pellets » ;
- le pôle « Packaging » intègre la production de planches, de blochets et de palettes, ainsi que les activités de *pooling* et de réparation.

Le Groupe a profité d'une conjoncture particulièrement favorable en 2019, en dépit de la problématique des bois scolytés qui a bouleversé la filière bois.

Par ailleurs, les investissements réalisés les années précédentes ont commencé à porter leurs fruits, particulièrement les lignes de production de blochets.

TERMINAL CONTAINER ATHUS

L'activité continue à augmenter passant de 67 095 mouvements en 2018 à 76 068 en 2019. Une croissance due en partie à la conjoncture économique favorable, mais plus encore à la confiance accrue des clients grâce à un transport ferroviaire plus performant.

LUXIS-W

En 2019, l'étude de l'avant-projet du nouveau quartier à développer à Arlon (Wäschbour) a été approfondie pour aboutir à un programme de 93 appartements répartis dans 4 immeubles et 22 maisons. Le programme et les superficies ayant été revus cette année, le dépôt du permis d'urbanisme a été reporté en 2020. Les réunions de travail ont réuni IDELUX Projets publics et son partenaire Equilis, ainsi que les sous-traitants désignés : les bureaux d'architecture, les agents immobiliers, ...

LUXIS-M

L'étude d'incidence du projet du site Lambiotte a été poursuivie en 2019. Elle sera finalisée en 2020. Le *master plan* a été précisé et ORES a marqué son accord sur la distribution de gaz pour alimenter le site. Un projet d'assainissement du solde des terres polluées situées sous la conduite a été réalisé.

La réflexion sur la réalisation d'une opération de revitalisation urbaine a été partagée avec la Commune, et la discussion sur les modalités de cette opération se poursuivra en 2020.

La granulométrie du programme a été affinée. La phase 1 contient 56 appartements, 22 maisons et 10,87m² de retail. La phase 2 comprend 39 appartements et 14 maisons. Pour la phase 3, le programme comprend 40 appartements.

SITELUX

Principaux marchés : le tri de déchets (en vue d'une revalorisation environnementale) et le ramassage de détritus le long des routes. Sitelux a développé de nouveaux marchés, notamment avec IDELUX Eau. Le redressement de l'entreprise se consolide depuis trois ans et permet de poursuivre la maîtrise des coûts tout en remplissant une mission d'entreprise d'insertion.

SOGEPARLUX

Sogeparlux réunit la majorité des participations d'IDELUX avec 11 sociétés participées. La holding a continué à soutenir les projets de certaines de ses filiales via des avances d'actionnaires.

À PROPOS DE CE RAPPORT

PARAMÈTRES DU RAPPORT

PÉRIODICITÉ ET CYCLE DE REPORTING

Ce second rapport d'activités sur nos performances durables couvre la période de *reporting* du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019, en alignement avec notre périodicité fiscale.

Notre cycle de *reporting* est annuel, en raison de la taille de notre structure.
Notre prochaine publication paraîtra en 2021 pour couvrir l'exercice 2020.

PÉRIMÈTRE ET ACTIVITÉS

IDELUX DÉVELOPPEMENT | IDELUX EAU | IDELUX FINANCES | IDELUX PROJETS PUBLICS | IDELUX ENVIRONNEMENT

Ce rapport couvre l'ensemble des activités d'IDELUX, menées dans le cadre du développement territorial, de la gestion des eaux et de la gestion des déchets. Pas de changement significatif de périmètre par rapport à l'année précédente, à l'exception de l'ajout d'une intercommunale suite à la création d'IDELUX Environnement.

Concernant les filiales d'IDELUX, outre le détail des participations d'IDELUX, seule une synthèse des activités 2019 des principales filiales est reprise dans la rubrique « Nos filiales ».

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport d'activités d'IDELUX représente la deuxième publication officielle de nos réalisations et performances en matière de développement durable.
Pour le construire, nous avons opté pour un accompagnement externe par la société Forethix, GRI Certified Training and Data Partners. Ce rapport fait référence aux normes 2016 du *Global Reporting Initiative*.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, nous renvoyons le lecteur vers l'index de contenu du *Global Reporting Initiative* (page 88).
Ce rapport est mis à la disposition de nos parties prenantes sur le site www.rapportactivites-idelux.be.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Laissez-nous vos commentaires et faites-nous part de vos attentes en nous écrivant sur l'adresse mail : rse@idelux.be.

CONTACT

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute question complémentaire sur ce rapport et notre approche de durabilité : rse@idelux.be.

GRI 102-10 I GRI 102-45 I GRI 102-48 I GRI 102-49 I GRI 102-50 I GRI 102-51 I GRI 102-52 I GRI 102-53 I GRI 102-54 I GRI 102-56

ANALYSE D'IMPACTS
NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Comment avons-nous déterminé, parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD), ceux qui sont le plus impactés par l'action d'IDELUX ? Explication de la méthode utilisée. Son nom : l'analyse d'impacts. Les activités d'IDELUX ont un impact sur les objectifs de développement durable (ODD) via (1) la gouvernance et la gestion interne du Groupe, (2) ses métiers et ses objectifs stratégiques.

GESTION

Nous impactons principalement les objectifs de développement durable (ODD) 3, 4, 7, 8, 12, 16 et 17 au travers des thématiques liées liés à l'emploi, la formation, la sécurité des collaborateurs, la production et consommation d'énergie, les pratiques d'achat, la gestion de la qualité et le travail en partenariat.
Ces ODD ont été identifiés au départ des indicateurs sélectionnés, issus pour la plupart de la méthode de reporting GRI.
Les impacts positifs de notre gestion sur ces ODD sont considérés comme des impacts directs, mais non majeurs, puisque non liés à nos métiers.

MÉTIERS

L'impact sur les objectifs de développement durable (ODD) a été évalué au départ de chacun de nos objectifs stratégiques. L'impact de chaque objectif sur les 17 ODD a été estimé sur une échelle de 1 à 4 (1 représentant un impact marginal et 4 un impact positif majeur).

La moyenne calculée pour chaque ODD fait clairement ressortir 5 des 17 ODD, avec une moyenne supérieure à 2,3 et un impact majeur.

En conséquence, nous avons décidé de structurer notre rapport d'activités sur base des 5 ODD prioritaires et majoritairement impactés par nos métiers : les ODD 6, 8, 9, 11 et 12.

Nous constatons par ailleurs des impacts directs sur les ODD 3, 7, 13, 14, 15, 16 et 17 qui ressortent par rapport aux autres ODD marginalement impactés.

Le tableau ci-dessous reprend les moyennes des cotations de l'évaluation de l'impact des objectifs stratégiques liés aux trois domaines d'activités d'IDELUX et de notre gouvernance.

MOYENNE DES COTATIONS

ODD	Développement territorial	Gestion des eaux	Gestion des déchets	MOYENNE
ODD 1	1,81	1,00	1,00	1,27
ODD 2	1,00	1,00	1,00	1,00
ODD 3	1,67	2,67	2,33	**2,22**
ODD 4	1,00	1,00	1,00	1,00
ODD 5	1,00	1,00	1,00	1,00
ODD 6	2,22	4,00	1,00	**2,41**
ODD 7	1,69	1,17	2,67	1,84
ODD 8	3,83	2,00	2,00	**2,61**
ODD 9	3,33	2,00	1,67	**2,33**
ODD 10	1,00	1,00	1,00	1,00
ODD 11	3,08	3,33	3,33	**3,25**
ODD 12	2,92	4,00	4,00	**3,64**
ODD 13	2,00	1,81	2,00	1,94
ODD 14	1,61	2,28	1,00	**1,63**
ODD 15	1,61	1,08	2,00	**1,56**
ODD 16	1,17	1,42	1,67	**1,42**
ODD 17	4,00	3,67	3,33	**3,67**

Impact majeur lié à nos métiers | Impact direct lié à nos métiers | Impact direct lié à notre gestion

INDEX DE CONTENU
GRI (1)

Option	Élément d'information	Description	Omission	Pages
GRI 101 : PRINCIPES GÉNÉRAUX 2016 GRI 102 : ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION 2016				
Profil de l'organisation				
Core	GRI 102-1	Nom de l'organisation		**P. 3**
Core	GRI 102-2	Activités, marques, produits et services		**P. 16**
Core	GRI 102-3	Lieu géographique du siège		**P. 10**
Core	GRI 102-4	Lieu géographique des sites d'activités		**P. 10**
Core	GRI 102-5	Capital et forme juridique		**P. 8, P. 83**
Core	GRI 102-6	Marchés desservis		**P. 10, P. 16**
Core	GRI 102-7	Taille de l'organisation		**P. 10, P. 12, P. 68, P. 72, P. 75, P. 78, P. 81**
Core	GRI 102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs		**P. 12**
Core	GRI 102-9	Chaîne d'approvisionnement		**P. 11, P. 16**
Core	GRI 102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		**P. 11, P. 16, P. 86**
Core	GRI 102-11	Principe de précaution ou approche préventive		**P. 15, P. 87**
Core	GRI 102-12	Initiatives externes		**P. 15**
Core	GRI 102-13	Adhésion à des associations		**Non disponible**
Stratégie				
Core	GRI 102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé		**P. 3**
Éthique et intégrité				
Core	GRI 102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite		**P. 9**
Core	GRI 102-18	Structure de la gouvernance		**P. 8**
Engagement des parties prenantes				
Core	GRI 102-40	Liste des groupes de parties prenantes		**P. 11**
Core	GRI 102-41	Accords de négociation collective		**Non disponible**
Core	GRI 102-42	Identification et sélection des parties prenantes		**P. 11**
Core	GRI 102-43	Approche de l'implication des parties prenantes		**P. 11**
Core	GRI 102-44	Enjeux et préoccupations majeures soulevés		**P.11, P. 16**
Pratiques de reporting				
Core	GRI 102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés		**P. 86**
Core	GRI 102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		**P. 18, P. 19, P. 86**
Core	GRI 102-47	Liste des enjeux pertinents		**P. 18, P. 87**
Core	GRI 102-48	Réaffirmation des informations		**P. 86**
Core	GRI 102-49	Modifications relatives au reporting		**P. 86**
Core	GRI 102-50	Période de reporting		**P. 86**
Core	GRI 102-51	Date du rapport le plus récent		**P. 86**
Core	GRI 102-52	Cycle de reporting		**P. 86**
Core	GRI 102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		**P. 86**
Core	GRI 102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI		**P. 86**
Core	GRI 102-55	Index du contenu GRI		**P. 88**
Core	GRI 102-56	Vérification externe		**P. 86**
ENJEUX PERTINENTS 2016				
ÉCONOMIE				
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 201 - PERFORMANCE ÉCONOMIQUE 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**P. 16**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**P. 17**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**P. 18**

INDEX DE CONTENU
GRI (2)

Option	Élément d'information	Description	Omission	Pages
	GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		**P. 12, P. 68, P. 72, P. 75, P. 78, P. 81**
	GRI 201-4	Aide financière publique		**P. 11, P. 65, P. 79**
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 203 - IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**P. 21, P. 33, P. 40, P. 46, P. 55**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**P. 22, P. 23, P. 24, P. 33 à 48, P. 55 à 58**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**P. 21, P. 23, P. 24, P. 33, P. 35 à 40, P. 42, P. 44, P. 45, P. 48, P. 55, P. 57**
	GRI 203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		**P. 23, P. 24, P. 42, P. 44, P. 45**
	GRI 203-2	Impacts économiques indirects significatifs		**P. 21, P. 23, P. 24, P. 33, P. 35 à 40, P. 42, P. 44, P. 45, P. 48, P. 55, P. 57,**
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 204 - PRATIQUES D'ACHATS 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**Non disponible**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**Non disponible**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**Non disponible**
	GRI 204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux		**P. 11**
ENVIRONNEMENT				
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 301 - MATIÈRES 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**Non disponible**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**Non disponible**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**Non disponible**
	GRI 301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		**P. 14**
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 302 - ENERGIE 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**P. 29**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**P. 29**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**P. 29**
	GRI 302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation		**P. 14**
	GRI 302-3	Intensité énergétique		**P. 29, P. 61**
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 303 - EAU 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**P. 21**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**P. 22 à 26, P. 32, P. 52, P. 53**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**P. 21, P. 23 à 26, P. 52, P. 53**
	GRI 303-3	Recyclage et réutilisation de l'eau		**P. 26**
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 306 - EFFLUENTS ET DÉCHETS 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**P. 55**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**P. 28, P. 54 à 59**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**P. 28, P. 54, P. 55, P. 57, P. 59 à 62**
	GRI 306-2	Déchets par type et méthode d'élimination		**P. 28, P. 54, P. 60, P. 61**

INDEX DE CONTENU
GRI (3)

Option	Élément d'information	Description	Omission	Pages
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 307 - CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**Non disponible**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**Non disponible**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**Non disponible**
	GRI 307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale		**P. 11**
SOCIAL				
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 401 - EMPLOI 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**Non disponible**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**Non disponible**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**Non disponible**
	GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel		**P. 12**
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 403 - SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**Non disponible**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**Non disponible**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**Non disponible**
	GRI 403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail		**P. 13**
THÉMATIQUE PERTINENTE : GRI 404 - FORMATION ET ÉDUCATION 2016 GRI 103 : APPROCHE MANAGÉRIALE 2016				
	GRI 103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		**Non disponible**
	GRI 103-2	L'approche managériale et ses composants		**Non disponible**
	GRI 103-3	Évaluation de l'approche managériale		**Non disponible**
	GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		**P. 13**
	GRI 404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		**P. 13**

Éditeur responsable : Fabian COLLARD - Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 - B. 6700 Arlon

IDELUX

+ 32 63 23 18 11
idelux@idelux.be
www.idelux.be

I.D.E.LUX PROJETS PUBLICS S.C.

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

INTRODUCTION

IDELUX PROJETS PUBLICS a été créée, sur base d'une décision de l'Assemblée Générale d'Idelux du 21 décembre 2010, par scission des services d'IDELUX dédicacés au montage et au suivi de projets publics ainsi que des 9 secteurs communaux existants à l'époque.

RAPPORT DE GESTION

1°) COMMENTAIRE DES COMPTES ANNUELS, INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE ET SUR LES PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS

1. BILAN

ACTIF

Immobilisations corporelles (31.664 K€)

La mission principale dévolue à l'intercommunale est l'assistance des communes dans la conception et la réalisation de projets.

Les investissements concernés sont réalisés par les communes et non par l'intercommunale.

Les seuls investissements figurant à l'actif concernent les 10 secteurs communaux ayant fait l'objet de l'opération de scission d'IDELUX au 31/12/2010 ou constitués par la suite, à savoir :

- Secteur « Services communaux et sportifs de la ville de Bastogne » ;
- Secteur « Durbuy » ;
- Secteur « Centre Ville à Bouillon » ;
- Secteur « Houffalize – Cité des enfants » ;
- Secteur « Développement touristique du Centre Ville de Vielsalm » ;
- Secteur « Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps » ;
- Secteur « Dispatching touristique et culturel de Marche-en-Famenne » ;
- Secteur « Vallée de l'Attert » ;
- Secteur « Développement d'équipements touristiques à Bastogne » ;
- Secteur « Equipements sportifs et culturels à Virton ».

La rubrique Immobilisations corporelles a diminué de 2.088,1 K€ au cours de l'exercice, soit :

- investissements réalisés	1.926,8 K€
- amortissements	- 4.014,9 K€
Evolution nette 2019	- 2.088,1 K€

Les investissements ont été principalement réalisés dans 6 secteurs :

- Secteur Centre Ville à Bouillon	2,2 K€
- Secteur Houffalize – Cité des enfants	17,3 K€
- Secteur Dispatching touristique et culturel de Marche-en-Famenne	16,5 K€
- Secteur Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps	254,5 K€
- Secteur Développement d'équipements touristiques à Bastogne	1.526,1 K€
- Secteur Services communaux et sportifs de la ville de Bastogne	110,2 K€

Immobilisations financières (25 €)

Il s'agit de la souscription d'une part au capital d'IDELUX EAU.

Créances à plus d'un an (4.098 K€)

Les créances à long terme sont constituées d'une créance envers la Région wallonne qui libère les subsides d'aménagement du centre de mémoire et de la salle de gymnastique de Bastogne par mise à disposition de prêts au travers du CRAC. Dans la mesure où la charge de remboursement de ce type de prêt est supportée par la Wallonie, les montants concernés figurent, à la fois, en dettes envers Belfius Banque et en créances envers la Région wallonne.

Créances à un an au plus (4.177 K€)

Les créances à court terme sont principalement constituées des postes suivants :

- Clients	1.584 K€
- Notes de crédit à recevoir	122 K€
- Factures à établir	871 K€
- Acomptes versés	150 K€
- Subsides à recevoir	384 K€
- Débiteur communes	1.037 K€

PASSIF

Capital souscrit (3.240 K€)

Au 31/12/2019, les différentes catégories de parts interviennent pour les montants suivants :

Parts A – Parts de base	
- Communes	44.775 €
- Province	1.605.100 €
- Autres associés publics *(1)*	150 €
Parts B – Parts de secteurs	
- Communes	1.564.725 €
- Province	25.225 €
Total	**3.239.975 €**

(1) Il s'agit de SOFILUX, d'IDELUX EAU, de VIVALIA, du CPAS de Florenville, du CPAS de Bastogne et de la Zone de secours Luxembourg, chacun pour une part.

Réserves (113 K€)

Les réserves ont globalement augmenté de 30,2 K€ suite aux opérations suivantes :

- ✓ dotation réserve légale 11,3 K€
- ✓ dotation réserve passif social 18,9 K€

La réserve passif social est dotée en fonction de la masse salariale de l'intercommunale.

Subsides en capital (26.425 K€)

Les subsides en capital concernent les investissements réalisés dans les différents secteurs. Ces subsides font l'objet d'une imputation progressive au compte de résultats à la rubrique Produits financiers au rythme des amortissements pratiqués sur les postes d'immobilisation correspondants.

Dettes à plus d'un an (6.020 K€)

Il s'agit uniquement d'emprunts contractés par les secteurs de Bastogne qu'il s'agisse d'emprunts « subsides » ou d'emprunts « propres ».

Dettes à un an au plus (4.447 K€)

Le poste Dettes à un an au plus est constitué principalement des éléments suivants :

- Dettes à plus d'un échéant dans l'année	546 K€
- Fournisseurs	786 K€
- Factures à recevoir	922 K€
- Notes de crédit à établir	6 K€
- Dettes fiscales, salariales et sociales	318 K€
- Acomptes reçus	438 K€
- Associés communaux	285 K€
- Compte courant IDELUX DEVELOPPEMENT	1.133 K€

La diminution des Autres dettes à un an au plus est principalement liée à la diminution du compte courant IDELUX DEVELOPPEMENT.

2. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat analytique (hors secteurs) des deux derniers exercices se présente comme suit :

	REALISE 2019 (K€)	REALISE 2018 (K€)
PRODUITS COURANTS		
Honoraires		
Maîtrise d'ouvrage	**1.701,1**	**1.530,6**
Gestion	**357,2**	**364,5**
Programmes européens	**79,7**	**19,3**
Refacturation frais	**25,5**	**93,3**
Produits financiers	**14,7**	**18,3**
Divers	**0,0**	**0,02**
TOTAL PRODUITS COURANTS	**2.178,2**	**2.026,0**
CHARGES COURANTES		
Frais administratifs	**15,5**	**61,1**
Honoraires	**16,4**	**57,9**
Redevances	**85,5**	**79,7**
Frais généraux	**244,9**	**202,6**
Frais de personnel	**1.553,6**	**1.488,0**
Organes de gestion	**19,8**	**20,7**
Charges financières	**11,8**	**16,6**
TOTAL CHARGES COURANTES	**1.947,4**	**1.926,6**
RESULTAT COURANT	**230,8**	**99,4**
Produits exceptionnels	**0,0**	**0,8**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0,0**	**0,8**
RESULTAT AVANT IMPOTS	**230,8**	**90,8**
Impôts (hors secteurs)	**-92,2**	**-48,9**
RESULTAT APRES IMPOTS	**138,6**	**51,3**

Rappelons que, en fonction d'une modification législative, IDELUX PROJETS PUBICS est, depuis 2015, soumise à l'impôt des sociétés en lieu et place de l'impôt des personnes morales et ce tant pour les activités sectorialisées que pour les activités non sectorialisées. Le montant de l'impôt estimé en relation avec l'exercice 2019 se monte à 92,2 K€ pour les activités non sectorialisées et à 41,5 KEUR pour les secteurs.

AFFECTATION DU RESULTAT

1. Résultat des secteurs

Les différents Conseils de Secteurs et le Conseil d'administration d'IDELUX PROJETS PUBLICS proposent à l'Assemblée Générale les affectations suivantes :

Secteur	***Résultat***	***Report***
Centre Ville à Bouillon	- 2,3 K€	- 2,3 K€
Houffalize – Cité des enfants	13,7 K€	13,7 K€
Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps	64,2 K€	64,2 K€
Développement d'équipements touristiques à Bastogne	12,1 K€	12,1 K€
Total Secteurs	**87,7 K€**	**87,7 K€**

2. Résultat des activités non sectorialisées

RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER : 138,6 K€

Affectation proposée par le Conseil d'Administration

Dotation à la réserve légale	11,3 K€
Dotation à la réserve passif social	18,9 K€
Report	108,4 K€
	138,6 K€

A noter que la réserve légale a été dotée, conformément au prescrit du Code des Sociétés, à hauteur de 5 % du résultat global à affecter (secteurs et activités non sectorialisées) soit 11,3 K€.

INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

En vue de maintenir une cohérence au travers des différents documents arrêtés par le conseil d'administration, celui-ci estime que les informations requises concernant la situation et l'évolution de la société sont amplement exposées dans les documents suivants :

- Contrat de gestion 2020-2022 arrêté par le conseil d'administration du 08/11/2019 et approuvé par l'assemblée générale du 18/12/2019.

- Rapport d'activités 2019 arrêté par le conseil d'administration du 26/05/2020 et qui doit être approuvé par l'assemblée générale du 30/06/2020.

- Objectifs stratégiques 2020 arrêtés par le conseil d'administration du 08/11/2019 et approuvés par l'assemblée générale du 18/12/2019.

RISQUES ENCOURUS PAR L'ENTREPRISE

Au-delà du risque inhérent à l'activité, à savoir l'étude et le suivi de projets d'investissements publics, couvert par une assurance RC exploitation, il n'existe pas de risque particulier à mentionner.

2°) EVENEMENTS SURVENUS APRES CLOTURE DE L'EXERCICE

L'éclatement de la crise du Covid19, au mois de mars 2020, impactera fortement l'économie globale. Compte tenu de son activité et des mesures prises, l'incidence sur l'activité propre future d'IDELUX PROJETS PUBLICS devrait être marginale. En effet, les activités ont pu être poursuivies en appliquant les mesures préconisées par le gouvernement (télétravail). Elles ne devraient, à l'avenir, pas être interrompues et le volume d'activités ne devrait guère être impacté. D'autre part, IDELUX PROJETS PUBLICS prestant principalement pour des pouvoirs publics ou assimilés, elle ne semble pas courir de risque d'impayés liés à des défaillance clients.

L'activité des secteurs touristiques a, quant à elle, été complètement interrompue en raison de la fermeture au public de ce genre de site. Les mois de fermeture et le redémarrage plus que vraisemblablement progressif pèseront inévitablement sur le résultat des activités sectorialisées. Toutefois, le mode de fonctionnement avec les communes actionnaires amène à une prise en charge totale des pertes éventuelles de sorte que l'intercommunale ne devra pas souffrir de ce phénomène.

Au-delà de cet élément, le conseil d'administration précise qu'à sa connaissance, il n'existe aucun événement important survenu après clôture de l'exercice pouvant avoir une influence notable sur le développement futur de l'intercommunale.

3°) INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE, POUR AUTANT QU'ELLES NE SONT PAS DE NATURE A PORTER GRAVEMENT PREJUDICE A LA SOCIETE

Néant.

4°) INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

5°) INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant.

6°) PERTE REPORTEE OU PERTES CONSTATEES AU COURS DE DEUX EXERCICES SUCCESSIFS

Le bilan ne fait pas apparaître de perte reportée ni de pertes constatées au cours de deux exercices successifs.

7°) AUTRES INFORMATIONS

Néant.

8°) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

9°) JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de 3 membres. Ils sont indépendants dans la mesure où ils n'exercent aucune fonction, dirigeante ou autre, au sein de la structure. Par ailleurs, précisons que l'un des membres du comité est diplômé en comptabilité et en sciences économiques tout en étant actif en tant que gérant d'une entreprise de transport.

Pour le conseil d'administration,

Fabian COLLARD
Directeur Général

Yves PLANCHARD
Président

ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2019

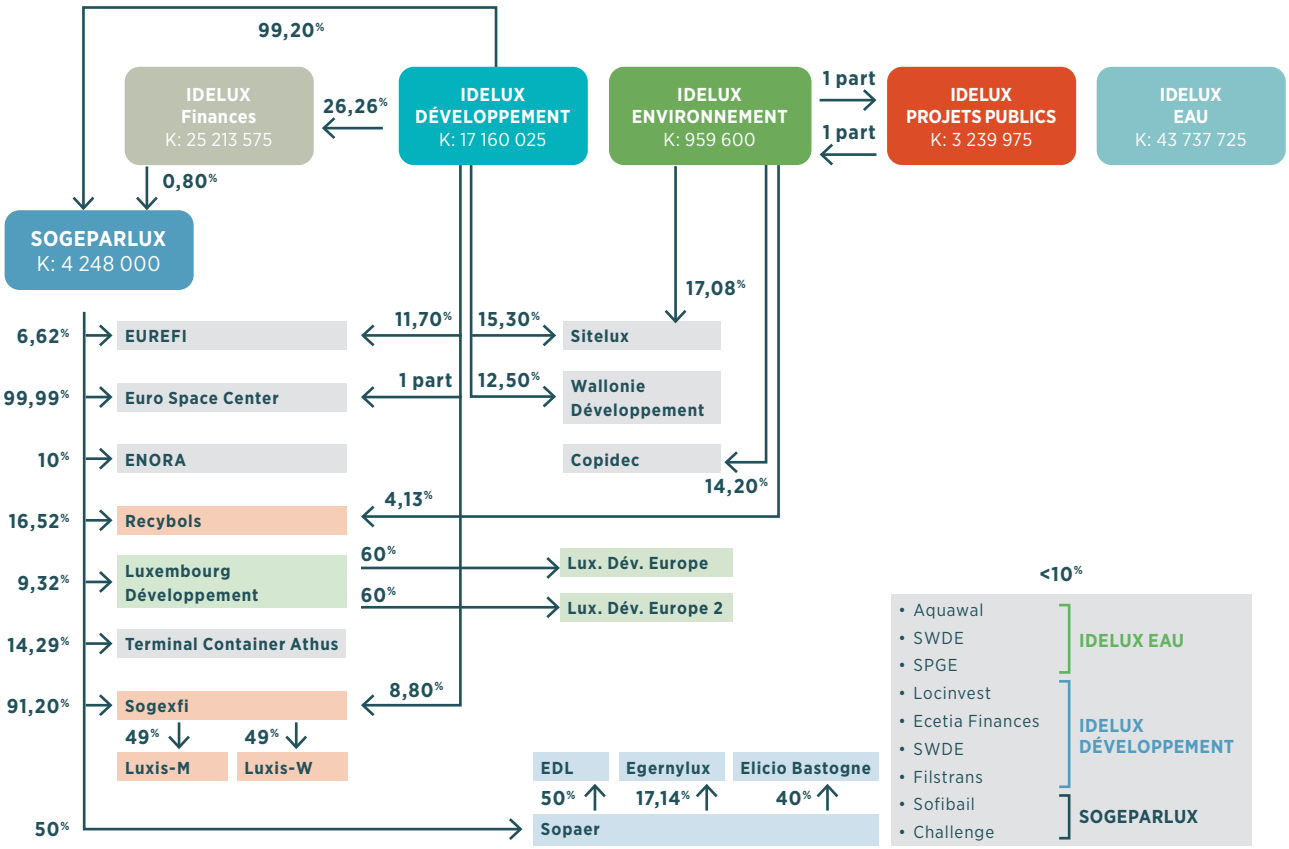

EURO SPACE CENTER

En 2019, l'Euro Space Center a ouvert ses portes aux visiteurs de janvier à août. Pendant ces 8 mois d'exploitation, les visiteurs sont venus nombreux :

- 28 598 jours/stages, soit une progression de plus de 9 % (2019/2018) ;
- 46 970 visiteurs, une progression de plus de 22 % (2019/2018) ;
- 1 920 personnes en événementiel, une progression de plus de 28 % (2019/2018).

Par ailleurs, ces visiteurs ont pu profiter de la reprise en gestion directe du restaurant depuis novembre 2018.
Depuis le 1er septembre 2019, le chantier de redynamisation du site est en cours.

SOPAER*

Sopaer est orientée vers les énergies renouvelables. En 2019, elle a poursuivi la gestion des projets en cours et continué à participer au syndicat d'études d'un projet de stockage énergétique.

** Partenariat Sofilux-Groupe IDELUX (50/50)*

ENORA

2019 : Enora a inauguré sa deuxième station au CNG (gaz naturel compressé) à Marche-en-Famenne poursuivant ainsi son ambition de créer un réseau de station qui permet aux habitants d'opter pour ce carburant de transition, plus respectueux de l'environnement.

ÉOLIENNES DE LORRAINE

Désormais seule propriété des acteurs publics, Éoliennes de Lorraine a pu conclure un partenariat avec Eneco Wind Belgium en vue de mutualiser la gestion et la production de cinq des éoliennes présentes sur le parc de Sterpenich.

ELICIO BASTOGNE

Parc éolien implanté à Vaux-sur-Sûre, Elicio Bastogne a restructuré son endettement en vue, notamment, d'améliorer sa rentabilité.

LUXEMBOURG DÉVELOPPEMENT

Le Groupe Luxembourg Développement a investi dans 23 dossiers pour plus de 7 M €. La conjoncture de taux, toujours extrêmement bas, continue de pénaliser la rentabilité du fonds. Le Groupe poursuit son action au profit du développement économique de la province notamment dans le cadre des suites de la crise du Covid-19.

EUREFI

2019 a été une année de transition au niveau de l'équipe de gestion avec l'arrivée de David Reynders et Xavier Dethier et le départ graduel de Philippe Denis et l'accompagnement de Daniel Gheza.

Côté activités, 2019 se caractérise par trois nouveaux investissements réalisés en Belgique, au Luxembourg et en France ainsi qu'un quatrième postposé au début 2020 pour un commitment total de 5,75 M€. D'autre part, Eurefi a procédé à un désinvestissement partiel pour un montant de 1,0 M€. De plus, l'équipe a travaillé sur des stratégies d'exit spécifiques pour les sociétés dans lesquelles Eurefi est investi depuis plus de 7 ans. Un premier désinvestissement devrait être réalisé début 2020.

En 2019, Eurefi a aussi lancé l'analyse de différents scénarios pour augmenter les moyens du fonds

SOGEXFI

En 2019, Sogexfi a essentiellement suivi ses deux filiales : LUXIS M et LUXIS W. Ces sociétés développent deux projets d'envergure portant sur la création de nouveaux quartiers à Arlon et à Habay. Les retards constatés dans les études de ces projets sont surtout dus à une re-estimation précise de la granulométrie des logements proposés, pour qu'ils soient en parfaite adéquation avec les attentes du marché. Sous réserve de l'obtention des permis, les premières rentrées financières des sociétés LUXIS sont prévues à partir de 2021 pour Arlon Waschbour et 2022 pour Habay Marbehan.

GROUPE FRANÇOIS

À l'issue d'une restructuration actionnariale du Groupe François (anciennement Recybois), IDELUX détient 21 % du nouvel ensemble, structuré autour de trois pôles :

- le pôle « Énergie » assure la production d'électricité renouvelable grâce à deux unités cogénérations biomasse ;
- le pôle « Pellets » exploite deux unités de production de granulés de chauffage à partir de bois et en assure la commercialisation sous la marque « Badger Pellets » ;
- le pôle « Packaging » intègre la production de planches, de blochets et de palettes, ainsi que les activités de *pooling* et de réparation.

Le Groupe a profité d'une conjoncture particulièrement favorable en 2019, en dépit de la problématique des bois scolytés qui a bouleversé la filière bois.

Par ailleurs, les investissements réalisés les années précédentes ont commencé à porter leurs fruits, particulièrement les lignes de production de blochets.

TERMINAL CONTAINER ATHUS

L'activité continue à augmenter passant de 67 095 mouvements en 2018 à 76 068 en 2019. Une croissance due en partie à la conjoncture économique favorable, mais plus encore à la confiance accrue des clients grâce à un transport ferroviaire plus performant.

LUXIS-W

En 2019, l'étude de l'avant-projet du nouveau quartier à développer à Arlon (Wäschbour) a été approfondie pour aboutir à un programme de 93 appartements répartis dans 4 immeubles et 22 maisons. Le programme et les superficies ayant été revus cette année, le dépôt du permis d'urbanisme a été reporté en 2020. Les réunions de travail ont réuni IDELUX Projets publics et son partenaire Equilis, ainsi que les sous-traitants désignés : les bureaux d'architecture, les agents immobiliers, ...

LUXIS-M

L'étude d'incidence du projet du site Lambiotte a été poursuivie en 2019. Elle sera finalisée en 2020. Le *master plan* a été précisé et ORES a marqué son accord sur la distribution de gaz pour alimenter le site. Un projet d'assainissement du solde des terres polluées situées sous la conduite a été réalisé.

La réflexion sur la réalisation d'une opération de revitalisation urbaine a été partagée avec la Commune, et la discussion sur les modalités de cette opération se poursuivra en 2020.

La granulométrie du programme a été affinée. La phase 1 contient 56 appartements, 22 maisons et 10,87m² de retail. La phase 2 comprend 39 appartements et 14 maisons. Pour la phase 3, le programme comprend 40 appartements.

SITELUX

Principaux marchés : le tri de déchets (en vue d'une revalorisation environnementale) et le ramassage de détritus le long des routes. Sitelux a développé de nouveaux marchés, notamment avec IDELUX Eau. Le redressement de l'entreprise se consolide depuis trois ans et permet de poursuivre la maîtrise des coûts tout en remplissant une mission d'entreprise d'insertion.

SOGEPARLUX

Sogeparlux réunit la majorité des participations d'IDELUX avec 11 sociétés participées. La holding a continué à soutenir les projets de certaines de ses filiales via des avances d'actionnaires.

RAPPORT ANNUEL CONJOINT DES COMITES DE REMUNERATION DES INTERCOMMUNALES IDELUX Développement, IDELUX Projets publics, IDELUX FINANCES, IDELUX Eau et IDELUX Environnement

(ART. L 1523-17 § 2 CDLD)

1. Préambule

Les intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Projets publics, IDELUX Finances, IDELUX Eau et IDELUX Environnement, constituent un consortium au sens de l'art. 1:19 du CSA, dans la mesure où toutes les entités sont placées sous une direction unique. Elles partagent les mêmes services généraux. Ses organes arrêtent ensemble des règles communes notamment en termes d'indemnités de fonction et de jetons de présence des mandataires ainsi que les règles générales applicables au personnel (Règlement de travail et statut pécuniaire). C'est la raison pour laquelle les Comités de rémunération ont établi ensemble leur rapport annuel conjoint.

L'article L1523-17 § 2 CDLD tel que modifié par le décret du 28 mars 2018 a redéfini comme suit les missions du Comité de rémunération :

> *« §2. …/… Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.*
>
> *Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4 ».*

2. La politique globale de rémunération

Il convient de distinguer ici la politique de rémunération mise en œuvre à l'égard des membres de organes de gestion et celle mise en œuvre pour les fonctions de direction.

2.1. La politique de rémunération des membres des organes de gestion

2.1.1. Jetons de présence dus aux administrateurs et membres des Comités d'audit

EXPOSE

Depuis les Assemblées générales du 25 juin 1998, le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs(trices) en ce compris les vice-Président(e)s[1] correspond au montant des jetons de présence octroyés aux mandataires provinciaux[2] à savoir :

[1] Excepté à l'époque de l'AIVE où le vice-Président assumait également la présidence du Conseil de Secteur Valorisation et Propreté

[2] À l'époque conformément à l'art. 61 de la loi provinciale, puis l'ancien art. L 2212-7 § 1 CDLD et aujourd'hui art. L5311-1 CDLD

Montant brut annuel de base	Montant brut annuel indexé au 01/10/2018
125 €[3]	213,36 €[4]

Ce montant correspond au montant maximum autorisé par l'art. L5311-1 § 2 CDLD.

Le décret wallon du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales, a instauré dans chaque intercommunale un Comité d'Audit dont les membres peuvent se voir attribuer un jeton de présence par l'Assemblée générale (art. L1523-14 CDLD) sur recommandation du Comité de rémunération (art. L1523-17 CDLD), étant entendu que le nombre de réunions du Comité d'Audit donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut dépasser trois par an (art. L5311-1 § 11 CDLD).

Les assemblées générales stratégiques du 30 novembre 2018 ont confirmé l'octroi de ce montant au titre de jeton de présence revenant aux administrateurs(trices) et aux membres des Comités d'audit pour leur participation à chaque réunion de ces organes mais dans les limites fixées par l'article L5331-1 CDLD.

Sur la recommandation des Comités de rémunération, les Assemblées stratégiques du 18 décembre 2019 ont à nouveau confirmé l'octroi de ce montant au titre de jeton de présence revenant aux administrateurs(trices) et aux membres du Comité d'audit pour leur participation à chaque réunion de ces organes mais dans les limites fixées par l'art. L5331-1 CDLD, étant entendu que la participation aux réunions des Conseils d'administration et Comités d'audit d'IDELUX Développement et IDELUX Projets publics d'une part, et d'IDELUX Eau et IDELUX Environnement d'autre part, qui se tiennent en même temps ou successivement le même jour, ne donnent lieu qu'à la perception d'un seul jeton de présence :

2.1.2. Indemnités de fonction revenant aux Présidents

A. Indemnités octroyées à la suite de la procédure de scission – fusion du 22 décembre 2010

Dans le prolongement de cette procédure de scission - fusion du Secteur Assainissement d'IDELUX par la création d'un nouveau secteur Valorisation et Propreté au sein de l'AIVE, les assemblées générales des intercommunales IDELUX, AIVE, IDELUX FINANCES et IDELUX – Projets publics ont, en date du 16 mars 2011, sur proposition de leurs Comités de rémunération respectifs, décidé d'octroyer à partir du 1er janvier 2010, les rémunérations suivantes :

	Montant brut annuel de base	Montant brut annuel indexé au 01/07/2017
Président de l'AIVE	21.000 €/an	23.186 €/an
Président d'IDELUX	18.000 €/an	19.873 €/an
Président d'IDELUX Finances	10.000 €/an	11.040 €/an
Président d'IDELUX – Projets publics	10.000 €/ an	11.040 €/an
Un administrateur de l'AIVE chargé de fonctions spécifiques (autres que la gestion journalière v. ancien art. L5311-4 § 3 CDLD)*	10.000 €/an	11.040 €/an

[3] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

[4] Montant de 205,06 € jusqu'au 30/06/2017)

* ces fonctions spécifiques consistaient à assurer la coordination et la Présidence des réunions du Conseil de Secteur Valorisation et Propreté et de rapporter au Conseil d'administration de l'AIVE les avis et propositions de décision adoptés par celui-ci.

Les montants de ces rémunérations avaient été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

Les vice-Présidents ne percevaient aucune rémunération spécifique. Comme les autres administrateurs, ils percevaient uniquement un jeton de présence pour leur participation à chaque réunion.

Les réunions des Conseils d'administration d'IDELUX et d'IDELUX – Projets publics se tenant le même jour, il avait été convenu lors de la constitution d'IDELUX – Projets publics que les administrateurs et vice-Président d'IDELUX – Projets publics, ne percevraient aucun jeton de présence pour leur participation à ces réunions.

En dehors de jetons de présence et des indemnités de fonction ci-avant énumérées, les membres des organes de gestion ne perçoivent aucun autre avantage, pécuniaire ou non. Ils sont remboursés des frais de déplacement spécifiques qu'ils ont dû assumer en rapport avec l'exercice de leur mandat.

B. Mise en œuvre du décret « bonne gouvernance » du 23 mars 2018

Lors des réunions des 18 et 23 mai 2018, les Comités de rémunérations ont pris acte du fait que les indemnités de fonctions octroyées aux Présidents des quatre intercommunales du Groupe IDELUX – AIVE restaient inférieures aux nouveaux montants maxima autorisés par l'annexe 2 du décret du 29 mars 2018 et que la possibilité d'octroyer une rémunération à un administrateur chargé de fonctions spécifiques était supprimée. L'article L5311-1 nouveau CDLD prévoit en effet en son § 3 que « *Seuls le président et le vice-président d'une personne morale ou d'une association de fait peuvent percevoir, en lieu et place d'un jeton de présence, une rémunération et des avantages en nature pour l'exercice de leur fonction* ».

Le § 5 du même article stipule que « *Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du vice-Président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le président de la même personne morale* ».

En l'espèce, l'administrateur qui était alors chargé de fonctions spécifiques, était en même temps vice-Président du Conseil d'administration de l'AIVE. Sur base du nouveau décret du 29 mars 2018, Il pouvait lui être attribué un montant maximum de 17.389,5 €/an (23.186 X 75 %). Le montant qu'il percevait jusqu'alors était inférieur à ce plafond.

Sur recommandation des Comités de rémunérations, les Assemblées générales stratégiques du 30 novembre 2018 ont décidé de :

- confirmer les montants des indemnités de fonction octroyées aux Présidents :

	Montant brut annuel de base[5]
Président de l'AIVE	21.000 €/an
Président d'IDELUX	18.000 €/an
Président d'IDELUX Finances	10.000 €/an
Président d'IDELUX – Projets publics	10.000 €/ an

[5] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

- fixer comme suit l'indemnité de fonction revenant au vice-Président de l'AIVE à charge pour celui-ci d'assurer la coordination et la Présidence des réunions du Conseil de Secteur Valorisation et Propreté et de rapporter au Conseil d'administration les avis et propositions de décision adoptés par celui-ci ;

	Montant brut annuel de base[6]
Vice-Président de l'AIVE	10.000 €/an

- confirmer que les réunions des Conseils d'administration d'IDELUX et d'IDELUX – Projets publics qui se tiennent le même jour, ne donneront pas lieu à la perception d'un seul jeton de présence pour les administrateurs et le vice-Président de l'intercommunale IDELUX-Projets publics.

C. Indemnités de fonction dues après le 1er janvier 2020

A la suite de la procédure de scission sans dissolution de l'AIVE (redénommée IDELUX Eau), et de constitution d'une nouvelle intercommunale pure de gestion des déchets (dénommée IDELUX Environnement) d'une part, et du renouvellements des organes le 26 juin 2019 suite aux dernières élections communales et provinciales du 14 octobre 2018, d'autre part, les montants octroyés au titre d'indemnités de fonction applicables aux Présidents à partir du 1er janvier 2020, calculés sur base des nouveaux plafonds barémiques arrêtés à l'annexe 1 du CDLD et en fonction du score obtenu par chaque intercommunale sur base des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires et au personnel, ont, sur base des recommandations formulées par les Comités de rémunération, été arrêtés comme suit par les Assemblées générales du 18 décembre 2019

	Montant de base avant index	Montant indexé au 01/10/2018
IDELUX Développement :	9.959,58 €	17.000 €
IDELUX Projets publics	7.909,07 €	13.500 €
IDELUX Finances	5.858,57 €	10.000 €
IDELUX Eau	9.959,58 €	17.000 €
IDELUX Environnement	11.717,15 €	20.000 €

A titre transitoire, les mêmes assemblées générales ont sur proposition des Comités de rémunération, en outre décidé que :

- les Présidents des Intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Projets publics et IDELUX Finances continueraient à bénéficier du 26 juin jusqu'au 31 décembre 2019, du montant des indemnités de fonctions décidées par les Assemblées générales du 30 novembre 2018 ;
- la Présidente d'IDELUX Eau (ex Présidente de l'AIVE) et le vice-Président (ex vice-Président de l'AIVE) continuent à bénéficier du 26 juin au 19 septembre 2019, du montant des indemnités de fonctions décidées par l'Assemblée générale de l'AIVE du 30 novembre 2018 ;
- les Présidentes des Intercommunales IDELUX Eau et IDELUX Environnement se verraient octroyer à titre rétroactif prorata temporis du 19 septembre au 31 décembre 2019, une rémunération égale à celle qui leur sera applicable au 1er janvier 2020.

2.2. La politique de rémunération des fonctions de direction

Tous les membres du personnel du Groupe des Intercommunales, de la fonction la plus basse à la fonction la plus élevée, relèvent du régime contractuel tel qu'il est régi par la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

[6] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990 soit Indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

Les relations de travail de l'ensemble du personnel du Groupe des Intercommunales sont régies par un même règlement de travail et un même statut pécuniaire. Ce dernier reprend les règles applicables en matière de rémunération au sens large du terme et notamment en termes de progression salariale. La dernière mise à jour du statut pécuniaire et du règlement de travail a été approuvée par le Comité de négociation le 19 juin 2019, validée par les Conseils d'administration du 13/09 pour IDELUX Développement et IDELUX Projets publics et du 20/09 pour IDELUX Eau et Environnement et enfin a été entérinée par Arrêté du Ministre de Tutelle du 20 février 2020.

La rémunération du Directeur général (ou fonctionnaire dirigeant local selon les termes du nouveau décret) ainsi que les avantages légaux et extra-légaux ont été dans un premier temps arrêtés par les Comités de rémunération du 20/05/2011 (CR IDELUX – AIVE et IDELUX – Projets publics) et 07/06/2011 (CR IDELUX Finances), et dans un second temps validé par les Conseils d'administration des 24 juin 2011(IDELUX et IDELUX – Projets publics), 5 juillet 2011 (IDELUX Finances) et 8 juillet 2011 (AIVE).

Les Conseils d'administration du 7 juin 2013 (IDELUX – IDELUX Projets publics et IDELUX Finances) et du 19 juin 2013 (AIVE) ont validé l'entrée en fonction du Directeur financier dont la rémunération ainsi que les avantages légaux et extra-légaux avaient été arrêtés par les Comités de rémunération du 03/05/2013. Lors de leurs réunions des 18 et 23 mai 2018, les Comités de rémunération ont décidé d'octroyer au Directeur financier, après cinq ans d'exercice dans sa fonction, une augmentation liée aux charges de sa fonction et conforme au statut pécuniaire.

Les rémunérations des deux autres membres de la Cellule Groupe qui ont une ancienneté plus élevée, ont été arrêtées lors de leur engagement et ont évolué selon les règles en vigueur à l'époque.

Il est précisé que chaque fois que les membres des fonctions de directions assument des mandats dans des sociétés et associations dans lesquelles les intercommunales ont pris des participations ou sont membres, ils ne perçoivent en principe aucune rémunération. Lorsqu'une rémunération est néanmoins octroyée, celle-ci est directement versée à la société du groupe qui a pris cette participation.

Enfin, comme l'ensemble du personnel, les membres du personnel de direction font l'objet d'une évaluation annuelle. Les membres de la Cellule groupe ont fait l'objet d'une évaluation par le Directeur général et le Directeur général par les Présidents. Pour la campagne d'évaluation 2019, ceux-ci ont chacun obtenu la cotation B sur une grille qui compte cinq cotation (A, B-, B, B+ et C). Conformément au statut pécuniaire, cette cotation a donné droit au paiement d'un variable non récurrent de 20 % de trois mois de salaire. Il est à noter que l'annexe 4 au CDLD relative aux règles applicables en matière de rémunération de la fonction dirigeante locale insérée par le décret du 29 mars 2018 stipule que *« la rémunération variable éventuelle est limitée à 20% de la rémunération brute annuelle totale »*. Le montant ainsi octroyé est conforme à cette disposition.

3. La pertinence des rémunérations et de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non

L'octroi d'un jeton de présence aux administrateurs pour leur participation aux réunions des Conseils d'administration se justifie par la nécessité de valoriser le travail réalisé au même titre que les prestations assurées par les mandataires provinciaux méritent d'être rémunérées.

Il a toutefois été décidé que la participation des administrateurs aux réunions des Intercommunales IDELUX Développement et Projets publics, d'une part, des Intercommunales IDELUX Eau et Environnement d'autre part, qui se tiennent l'une à la suite de l'autre, ne donnent lieu au paiement que d'un seul jeton de présence. Ainsi les administrateurs d'IDELUX Développement ne perçoivent pas de jeton de présence pour leur participation au Conseil d'administration d'IDELUX Projets publics qui se tient à la suite du premier. Il en est de même pour les administrateurs d'IDELUX Eau qui ne perçoivent pas de jeton de présence pour leur participation au Conseil d'administration d'IDELUX Environnement qui se tient à la suite du premier.

La rémunération octroyée aux Présidents est justifiée par le fait qu'au-delà de leur présence aux réunions des Conseils d'administrations qu'ils président, les Présidents assurent avec le Directeur général l'exécution des décisions prises par les Conseils d'administration. Ils participent en outre :

- à diverses réunions internes périodiques parmi lesquelles des réunions de coordination avec les services pour la préparation des réunions des Conseils d'administration, avec les membres de la Cellule Groupe sur l'évolution des affaires, avec les représentants de la Province de Luxembourg associée, ou encore avec d'autres organismes publics ou privés ;
- à la signature des conventions engageant les intercommunales et notamment la signature de tous les actes authentiques de cessions ou constitutions de droits réels ;
- à la représentation des intercommunales lors de manifestations externes (cérémonies diverses, inauguration etc..).
- etc..

Il est précisé en outre qu'un(e) Président(e) d'IDELUX Développement ou Projets publics, d'IDELUX Eau ou Environnement qui assiste en qualité de vice-Président(e) ou le cas échéant d'administrateur(trice) à la réunion du Conseil d'administration de l'autre Intercommunale qui se tient le même jour, ne perçoit pas non plus de jeton de présence pour cette autre réunion.

Enfin, la pertinence des rémunérations des fonctions de direction résulte des engagements contractuels et de l'évolution des salaires selon le système de progression salariale. La fixation de la fourchette salariale de chaque catégorie de fonction a été arrêtée sur base d'un benchmarking des fonctions équivalentes tant dans les secteurs publics que privés.

Ainsi fait à Arlon, le 29 avril 2020

Elie DEBLIRE (s) Président d'IDELUX Développement	Yves PLANCHARD (s) Président d'IDELUX – Projets publics

François HUBERTY (s) Président d'IDELUX Finances	Stéphanie HEYDEN (s) Présidente d'IDELUX Eau	Isabelle MICHEL (s) Présidente d'IDELUX Environnement

RAPPORT DE REMUNERATION ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERCOMMUNALE IDELUX Projets publics
(ART. L 6421-1 § 1 CDLD)

1. REMARQUES PREALABLES

1. L'article L 6421-1 § 1CDLD stipule :

> *§1er. (*…) - Décret du 17 juillet 2018, art. 440bis) *le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative , de l'association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supra-local établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.*
>
> *Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :*
>
> *1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;*
>
> *2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;*
>
> *3. la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;*
>
> *4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;*
>
> *5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.*
>
> *Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.*
>
> *Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.*

2. La circulaire du 18 avril 2018 de Mme V. DE BUE, Ministre des pouvoirs locaux, précise en page 15/40 :

> *Rapport annuel de rémunération (CDLD 6421-1)*
>
> *Le conseil d'administration de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les <u>mandataires</u> et les <u>titulaires de fonctions de direction</u> en ce <u>compris le fonctionnaire dirigeant local</u>. S'agissant de la justification des rémunérations ou avantages éventuellement octroyés, le conseil d'administration se base sur le rapport du comité de rémunération mentionné ci-dessus.*
>
> *Ce rapport est adopté conformément au modèle fixé par le Gouvernement et lui est transmis, au plus tard, pour le 1er juillet de chaque année. Il est également transmis pour cette même date aux communes et/ou provinces associées*

3. Les intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Eau, IDELUX Environnement, IDELUX Finances et IDELUX Projets publics constituent un consortium au sens de l'art. 1 :19 § 1er CSA dans la mesure où toutes les entités sont placées sous une direction unique. Elles partagent les mêmes services généraux. Ses organes arrêtent ensemble des règles communes notamment en termes d'indemnités de fonction et de jetons de présence des mandataires ainsi que les règles générales applicables au personnel (Règlement de travail et statut pécuniaire).

4. Les intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Eau, IDELUX Environnement, IDELUX Finances et IDELUX Projets publics disposent chacune d'un Conseil d'administration, d'un comité de rémunération et, depuis le renouvellement des organes à la suite du décret du 29 mars 2018, d'un comité d'audit.

5. Dans les intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Eau et IDELUX Projets publics où des secteurs d'activités particuliers existent, des organes consultatifs ne disposant d'aucun pouvoir décisionnel sont appelés à rendre des avis et à soumettre des propositions de décision aux Conseils d'administration. Ils sont dénommés « Comité de Secteur ». Tous les mandats exercés dans le cadre de ces secteurs, le sont à titre gratuit et les membres de ces organes de secteur ne perçoivent aucun remboursement de leurs frais.

6. Le Directeur général, fonctionnaire dirigeant local occupant la position hiérarchique la plus élevée, le secrétaire général, le conseiller général et le directeur financier constituent ensemble le Comité de Direction du Groupe, dénommé « Cellule Groupe ». Tous les membres de la Cellule Groupe sont des membres du personnel engagés dans le cadre d'un contrat de travail régi par la loi du 3 juillet 1978. Ils sont tous sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement.

7. Informations générales sur le Groupe IDELUX. Pour préciser le contexte dans lequel les Président(e)s, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler quelques chiffres représentatifs des activités du Groupe.

	Total ventes et prestations (70/76A) au 31/12/2019	**Personnel (etp) au 31/12/2019[1]**	**Capital souscrit au 31/12/2019**
IDELUX Développement	25.543.462,08€	109 ETP	17.160.025 €
IDELUX Eau	23.614.347,63€	98,40 ETP	43.737.725 €
IDELUX Environnement	50.702.277,23€	255,54 ETP	959.600 €
IDELUX FINANCES :	2.782.060[2] €	0,0 ETP	25.213.575 €
IDELUX – PROJETS PUBLICS :	6.800.079,77€	12,60 ETP	3.239.975 €
TOTAL :	**109.442.226,71€**	**475,54 ETP**[3]	**90.310.900 €**

2. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATIONS ET AUTRE EVENTUEL AVANTAGE, PECUNIAIRE OU NON, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION ET DU COMITE D'AUDIT

Sur la proposition faite par les Comités de rémunération réunis le 15 octobre 2019, les assemblées générales stratégiques du 18 décembre 2019 ont :

- fixer comme suit le montant du jeton de présence revenant aux administrateurs(trices) et aux membres du Comité d'audit pour leur participation à chaque réunion de ces organes mais dans les limites fixées par l'art. L5331-1 CDLD, étant entendu que la participation

[1] Extrait des tableaux headcount Partena 12/2019 – nombre de travailleurs contractuels
[2] À ce montant il faut ajouter les produits financiers (75) qui s'élèvent à 4.277.381,23 €
[3] Auxquels il convient d'ajouter le personnel de l'asbl ESC Training (soit 25 personnes) dont la gestion est assurée par le Groupe, soit au total 509 personnes au 31/12/2018

aux réunions des Conseils d'administration et Comités d'audit d'IDELUX Développement et IDELUX Projets publics d'une part, et d'IDELUX Eau et IDELUX Environnement d'autre part, qui se tiennent en même temps ou successivement le même jour, ne donnent lieu qu'à la perception d'un seul jeton de présence :

Montant brut annuel de base
125 €[4]

- fixer comme suit les indemnités de fonction revenant aux Président(e)s à dater du 1er janvier 2020 :

	Montant de base avant index	Montant indexé au 01/10/2018
IDELUX Développement	9.959,58 €	17.000 €/an
IDELUX Projets publics	7.909,07 €	13.500 €/an
IDELUX Finances	5.858,57 €	10.000 €/an
IDELUX Eau	9.959,58 €	17.000 €/an
IDELUX Environnement	11.717,15 €	20.000 €/an

étant entendu que cette indemnité de fonction comprend également le cas échéant, la participation au Comité d'audit.

Les montants de ces rémunérations ont été arrêtés en fonction du score obtenu par chaque intercommunale sur base des coefficients liés à la population de la Province de Luxembourg au 01/01/2018, au chiffre d'affaires des comptes approuvés de l'exercice 2018 et au personnel employé au 30/06/2019, et ce, dans le respect des plafonds barémiques arrêtés à l'annexe 1 du CDLD.

Les vice-Présidents des Intercommunales ne perçoivent aucune rémunération spécifique. Comme les autres administrateurs, ils perçoivent uniquement un jeton de présence pour leur participation à chaque réunion.

En dehors de jetons de présence et des indemnités de fonction ci-avant énumérées, les membres des organes de gestion ne perçoivent aucun autre avantage, pécuniaire ou non. Ils sont remboursés des frais de déplacement spécifiques qu'ils ont dû assumés en rapport avec l'exercice de leur mandat.

Le détail des rémunérations et jetons de présence, versés aux Présidents, au vice-Président et administrateurs est repris dans le formulaire type du Gouvernement wallon joint en **annexe 1.**

La liste des présences des administrateurs aux réunions des différentes instances de l'intercommunale est jointe en **annexe 2**.

3. LES REMUNERATIONS ET TOUT AUTRE EVENTUEL AVANTAGE, PECUNIAIRE OU NON, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ACCORDES AUX TITULAIRES DES FONCTIONS DE DIRECTION EN CE COMPRIS LE FONCTIONNAIRE DIRIGEANT LOCAL

Si le CDLD ne définit pas la « fonction de direction », la circulaire du 18 avril 2018 de Madame V. DE BUE la définit comme suit : « *Par titulaire d'une fonction de direction, il faut entendre les personnes qui occupent une fonction d'encadrement, caractérisée par l'exercice d'une parcelle d'autorité, un degré de responsabilité et un régime pécuniaire traduisant la place occupée au sein de l'organigramme* ».

[4] montant annuel brut lié aux fluctuations de l'indice des prix, conformément aux règles prescrites par la loi du 1er mars 1977 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses du secteur public, et partant rattachés à l'indice pivot 138,01 du 1er janvier 1990

Les fonctions assumées par les membres de la Cellule groupe rencontrent ces caractéristiques dans la mesure où :

- ils assument une fonction d'encadrement des départements et services dont ils ont la charge,
- ils sont amenés à exercés une parcelle d'autorité dans le cadre des délégations de pouvoirs octroyées par les Conseils d'administration au Directeur général (par exemple en cas d'absence de celui-ci) et des subdélégations qui leurs sont octroyées par ce dernier ;
- ils assument un degré de responsabilité lié à l'exercice de leur fonction ;
- leur régime pécuniaire traduit la place occupée au sein de l'organigramme (catégorie salariale L).

Le détail des rémunérations et de tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction en ce compris le fonctionnaire dirigeant local (ou Directeur général) est repris également dans le formulaire type du Gouvernement wallon joint en **annexe 1**.

Il est à noter que :

1. le montant total de la rémunération annuelle comprend le cas échéant un montant de rémunération variable due sur base du nouveau système de progression salariale. Cette rémunération variable est liée d'une part à la performance individuelle et d'autre part aux résultats enregistrés par le Groupe des Intercommunales. En fonction de ces résultats, une enveloppe financière allouée à la partie variable des rémunérations des fonctions des groupes I à M est arrêtée chaque année par les Conseils d'administration.
2. Les avantages extralégaux comprennent les chèques repas, les assurances diverses dont l'assurance groupe à objectif à atteindre tels que prévus par le statut pécuniaire applicable à l'ensemble du personnel mais à l'exclusion d'une part des avantages de toute nature découlant de l'utilisation privée d'outils de travail (téléphone portable, ordinateur portable ..), en ce compris l'éventuelle voiture mise à disposition, et d'autre part des primes d'assurances visant à offrir une couverture des frais exposés en raison de l'état de santé du titulaire de la fonction dirigeante prise en charge par l'employeur (cfr. primes d'assurance hospitalisation), lesquels sont exclus de la notion de rémunération au sens de la circulaire du 11/12/2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des intercommunales et de la nouvelle annexe 4 du CDLD alinéa 9, 2° et 3°.

4. LA LISTE DES MANDATS DETENUS DANS TOUS LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'INSTITUTION DETIENT DES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES, AINSI QUE LES INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS LIEES A CES MANDATS

La liste de ces mandats est jointe en **annexe 3.**

5. POUR LE TITULAIRE DE LA FONCTION DIRIGEANTE LOCALE, LA LISTE DES MANDATS DETENUS DANS TOUS LES ORGANISMES DANS LESQUELS L'INTERCOMMUNALE DETIENT DES PARTICIPATIONS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AINSI QUE LA REMUNERATION ANNUELLE PERÇUE POUR CHACUN DE CES MANDATS

La liste des mandats détenus dans tous les organismes est reprise dans le formulaire type du Gouvernement wallon joint en **annexe 1.**

6. LA LISTE DES PRESENCES AUX REUNIONS DES DIFFERENTES INSTANCES DE L'INSTITUTION

Cette liste est jointe en **annexe 2**.

Ainsi fait à Arlon, le 26 mai 2020

Yves PLANCHARD (s)
Président d'IDELUX Projets publics

Annexes :

1. Formulaire type « rapport de rémunération » du Gouvernement wallon dûment rempli
2. Liste des présences aux réunions des Conseil d'administration, Comités de rémunération et d'audit
3. Liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0832382635
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Association Intercommunale Idelux-Projets publics
Période de reporting	2019

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit[3]	2
Comité de secteur #1[4]	Il n'existe pas de Comité de Secteur pouvant être qualifié d'organe restreint de gestion. Les organes de secteur existant sont de simples organes consultatifs dont les membres ne bénéficient ni de rémunération ni d'un quelconque défraiement
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Les Comités de secteurs se réunissent au minimum deux fois par an pour l'approbation des comptes et le plan ou rapport d'évaluation du plan stratégique
...	x

[3] Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit
[4] Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'administration

Fonction[5]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[7]	Détail de la rémunération et des avantages[8]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	PLANCHARD Yves	11.261€	Indemnités de fonction			100%
Vice-président	DEBLIRE Elie	Non rémunéré		Les réunions des CA Idelux et IDELUX – Projets publics se tenant l'un à la suite de l'autre, les administrateurs ne perçoivent un jeton de présence que pour leur participation au CA d'Idelux		100%
Administrateurs	BONTEMPS Philippe	Non rémunéré				1000%
	CARRIER Jean-Marie	Non rémunéré				75%
	COLLARD Denis	Non rémunéré				100%
	COURARD Philippe	Non rémunéré				83,33%
	DEMASY Francis	Non rémunéré				70%
	DEWORME Alain	Non rémunéré				100%
	GAUTHIER Marc	Non rémunéré				33,33%
	GILLARD Dominique	Non rémunéré				100%
	GILLOTEAUX Guy	Non rémunéré				90%
	HANNARD Marie-Eve	Non rémunéré				75%
	JACQUET Michel	Non rémunéré				100%
	KINARD François	Non rémunéré				16,67%

[5] Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

[7] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

[8] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

	LAFFUT Anne	Non rémunéré				57,14%
	MAGNUS Vincent	Non rémunéré				100%
	MAYON Jessica	Non rémunéré				100%
	MOINET Bernard	Non rémunéré				100%
	PIEDBOEUF Benoit	Non rémunéré				83,33%
	RAMLOT Carmen	Non rémunéré				80%
	SONNET Malika	Non rémunéré				100%
	STEIFFER Francis	Non rémunéré				90%
	WAUTHOZ Vincent	Non rémunéré				85,71%
Total général		**11.261€**				

NB : ***Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.***

Titulaires de fonction de direction

Fonction[9]	**Nom et Prénom**	**Rémunération annuelle brute**[11]	**Détail de la rémunération annuelle brute**[12]	**Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle**
Directeur général	COLLARD Fabian	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	Membre du Conseil de gérance du GIE CITW + non rémunéré
Secrétaire général	PIERRET Philippe	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	
Conseiller général	COTTIN GEORGES	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	
Directeur financier	PERILLEUX Christian	Non rémunéré	Sous payroll de l'Intercommunale IDELUX Développement	
Total rémunérations		0	L'ensemble du Comité de Directeur ou Cellule Groupe est sous payroll de l'intercommunale IDELUX Développement	

Commentaires éventuels

[9] Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

[11] Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

[12] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Tableau des présences des administrateurs aux CA IDELUX - Projets publics 2019

NOM	Prénom	Intercommunale	Origine	Parti	1-02-19	1-03-19	5-04-19	17-05-19	26-06-19	28-06-19	13-09-19	11-10-19	8-11-19	6-12-19	Total présences	Total absences	% présences
BONTEMPS	Philippe	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Province	CDH	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
GAUTHIER	Marc	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	CDH					P	P	A	A	A	A	2	4	33,33%
DEBLIRE	Elie	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	CDH	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
DEMASY	Francis	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	CDH	P	A	P	P	P	P	A	P	P	A	7	3	70,00%
KINARD	François	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Province	CDH					P	A	A	A	A	A	1	5	16,67%
HANNARD	Marie-Eve	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	CDH	A	P	P	P							3	1	75,00%
MAGNUS	Vincent	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	CDH	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
MOINET	Bernard	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Province	CDH	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
RAMLOT	Carmen	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	CDH	P	P	P	P	A	P	P	P	P	A	8	2	80,00%
HALFLANTS	Guirec	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	Ecolo	P	P	P	P	P	P	P	A	P	P	9	1	90,00%
COLLARD	Denis	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	MR	P	P	P	P							4	0	100,00%
GILLARD	Dominique	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	MR	P	P	P	P							4	0	100,00%
GILLOTEAUX	Guy	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	MR	P	P	P	A	P	P	P	P	P	P	9	1	90,00%
DEWORME	Alain	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	MR					P	P	P	P	P	P	6	0	100,00%
JACQUET	Michel	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Province	MR	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
PIEDBOEUF	Benoît	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	MR					P	P	P	A	P	P	5	1	83,33%
MAYON	Jessica	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Province	MR					P	P	P	P	P	P	6	0	100,00%
LAFFUT	Anne	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	MR	P	P	P	A	A	P	A				4	3	57,14%
WAUTHOZ	Vincent	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	MR	A	P	P	P				P	P	P	6	1	85,71%
COURARD	Philippe	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	PS					P	P	A	P	P	P	5	1	83,33%
CARRIER	Jean-Marie	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	PS	P	P	P	A							3	1	75,00%
SONNET	Malika	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	PS	P	P	P	P							4	0	100,00%
STEIFER	Francis	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Province	PS	P	P	A	P	P	P	P	P	P	P	9	1	90,00%
PLANCHARD	Yves	IDELUX - PROJETS PUBLICS	Commune	PS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10	0	100,00%
Total présences par réunion					16	17	17	15	16	17	13	14	16	14			
Total absences par réunion					2	1	1	3	2	1	5	4	2	4			
% présences par réunion					88,89%	94,44%	94,44%	83,33%	88,89%	94,44%	72,22%	77,78%	88,89%	77,78%			
% moyen de présence aux réunions					86,11%												

Relevé des présences aux Comitéx de rémunération IDELUX - Projets publics 2019

NOM	Prénom	Fonction	Intercommunale	Origine	Parti	23-04-19	15-10-19	Total présences	Total absences	% présences
DEBLIRE	Elie	Membre du Comité de rémunération	IDELUX - Projets publics	Commune	CDH	P	P	2	0	100,00%
DEMASY	Francis	Membre du Comité de rémunération	IDELUX - Projets publics	Commune	CDH		A	0	1	0,00%
GILLOTEAUX	Guy	Membre du Comité de rémunération	IDELUX - Projets publics	Commune	MR		P	1	0	100,00%
WAUTHOZ	Vincent	Membre du Comité de rémunération	IDELUX - Projets publics	Commune	MR		P	1	0	100,00%
RAMLOT	Carmen	Membre du Comité de rémunération	IDELUX - Projets publics	Commune	CDH	A		0	1	0,00%
LAFFUT	Anne	Membre du Comité de rémunération	IDELUX - Projets publics	Commune	MR	A		0	1	0,00%
PLANCHARD	Yves	Président	IDELUX - Projets publics	Commune	PS	P	P	2	0	100,00%
MOINET	Bernard	Membre du Comité de rémunération	IDELUX - Projets publics	Province	CDH	P		1	0	100,00%

Relevé des présences aux Comités d'audit IDELUX - Projets publics 2019

NOM	Prénom	Fonction	Intercommunale	Origine	Parti	24-04-19	23-10-19	Total présences	Total absences	% présences
DEBLIRE	Elie	Membre du Comité d'audit	IDELUX - Projets publics	Commune	CDH	P	P	2	0	100,00%
JACQUET	Michel	Membre du Comité d'audit	IDELUX - Projets publics	Commune	MR	P	P	2	0	100,00%
PLANCHARD	Yves	Président	IDELUX - Projets publics	Commune	PS	P	P	2	0	100,00%

Liste des mandats dans les organismes où IDELUX - Projets publics détient des participations directes ou indirectes et informations relatives aux rémunérations

Nom	Prénom	Qualité	Mandat originaire	Pouvoir local désignant (là où le mandataire exerce son mandat originaire)	Dénomination de la filiale, sous filiale	Type d'organe	Dénomination : préciser si autre organe dans la colonne précédente	Fonction / titre	Pouvoirs (en vertu des statuts et/ou de décisions de l'organe de gestion	Rémunéré / non rémunéré	Rémunération brute annuelle indexée (en EUR, chiffre)	Détail de la rémunération
COLLARD	Fabian	non élu	sans objet	IDELUX - Projets publics	GIE CITW+	Conseil de Gérance	sans objet	membre	décisionnel	non rémunéré		

Axylium
TKS AUDIT SRL/GmbH

SAINTENOY, COMHAIRE & CO
Cabinet de Réviseurs d'Entreprises

IDELUX PROJETS PUBLICS

Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale de l'Intercommunale pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Axylium
TKS AUDIT SRL/GmbH

SAINTENOY, COMHAIRE & CO
Cabinet de Réviseurs d'Entreprises

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE « IDELUX PROJETS PUBLICS » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'Intercommunale « IDELUX PROJETS PUBLICS », nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 26 juin 2019 conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire viendra à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2021. Le collège de commissaires a exercé le contrôle légal des comptes de l'Intercommunale « IDELUX PROJETS PUBLICS » durant un seul exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'intercommunale, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 40.941.599 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 226.286.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Intercommunale au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Intercommunale, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Intercommunale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Intercommunale en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Intercommunale ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Intercommunale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Intercommunale à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilité de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Intercommunale.

Responsabilité du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalies significatives à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Les membres du collège des commissaires n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Intercommunale au cours de leur mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visés l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir de janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Liège, le 26 mai 2020

Saintenoy, Comhaire & C° SRL
Commissaire
Représentée par

David DEMONCEAU
Réviseur d'Entreprises

TKS AUDIT SRL
Commissaire
Représentée par

Sébastien VERJANS
Réviseur d'Entreprises

Sarah OSSENA
Réviseur d'Entreprises

40				1	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N° 0832.382.635	P.	U.	D.		C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **IDELUX Projets publics**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Drève de l'Arc-en-Ciel** N°: **98**

Code postal: **6700** Commune: **Arlon**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Arlon**

Adresse Internet: [1] **www.idelux.be**

Numéro d'entreprise **0832.382.635**

DATE **31/12/2010** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** [2]

approuvés par l'assemblée générale du **30/06/2020**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2019** au **31/12/2019**

Exercice précédent du **1/01/2018** au **31/12/2018**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [3] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Nombre total de pages déposées:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Signataire
(nom et qualité)
COLLARD Fabian
Directeur Général

Signataire
(nom et qualité)
PLANCHARD Yves
Présidente du Conseil d'Administration

---

1 Mention facultative.

2 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

3 Biffer la mention inutile.

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

COURARD Philippe

Rue de la Libération 25, 6990 Hotton, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019

DEBLIRE Elie

Bêche 77, 6690 Vielsalm, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : - 26/06/2019

DEMASY Francis

Rue des Courtils 20, 6860 Léglise, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019

DEWORME Alain

Rue Seyler 56, 6700 Arlon, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019

GAUTHIER Marc

Wyonpont 8, 6970 Tenneville, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019

GILLOTEAUX Guy

Champs du Prévôt 6, 6980 La-Roche-en-Ardenne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019

LAFFUT Anne

Rhenauterme 54, 6890 Ochamps, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019- 11/10/2019

MAGNUS Vincent

Avenue de Longwy 230, 6700 Arlon, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019

PIEDBOEUF Benoit

Rue de la Brassine 221, 6730 Bellefontaine (Lux.), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2019

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

PLANCHARD Yves
Rue du Miroir 23, 6820 Florenville, Belgique
Fonction : Président du Conseil d'Administration
Mandat : 26/06/2019

RAMLOT Carmen
Chemin d'Epiez 26, 6767 Torgny, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/06/2019

WAUTHOZ Vincent
Avenue Bouvier 41, 6760 Virton, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 11/10/2019

BONTEMPS Philippe
Grand Houmart 13, 6941 Tohogne, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/06/2019

CLOSSON Benoit
Rue des Marronniers 1, 6920 Wellin, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 31/01/2020

JACQUET Michel
Rue Général Borlon 20, 6997 Erezée, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/06/2019

KINARD François
Rue Vanspeybroeck 46, boîte 7, 6790 Aubange, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/06/2019- 31/01/2020

KIRSCH Christiane
Rue des Cerisiers 17, 6780 Messancy, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 31/01/2020

MAYON Jessica
Chemin des Roches 6, 6600 Bastogne, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/06/2019- 31/01/2020

MOINET Bernard
Rue Grande 71, 6687 Bertogne, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/06/2019

STEIFER Francis
Laneuville, Chemin de la Hé 14, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique
Fonction : Administrateur
Mandat : 26/06/2019

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

SAINTENOY, COMHAIRE & C° SPRL 0450.271.327

Rue Julien d'Andrimont 33, boîte 62, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : 193

Mandat : 26/06/2019- 29/06/2022

Représenté par :

1. DEMONCEAU David
   Rue Julien d'Andrimont 33 , boîte 62, 4000 Liège 1, Belgique
   Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A 2204

TKS AUDIT SPRL 0682.872.872

Lascheterweg 30, 4700 Eupen, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : 959

Mandat : 26/06/2019- 29/06/2022

Représenté par :

1. VERJANS Sébastien
   Lascheterweg 30 , 4700 Eupen, Belgique
   Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A 2329
2. OSSENA Sarah
   Lascheterweg 30 , 4700 Eupen, Belgique
   Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A 2573

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
B. L'établissement des comptes annuels **,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	31.664.314,75	33.752.382,11
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	31.664.289,75	33.752.357,11
Terrains et constructions		22	23.341.955,15	25.784.954,35
Installations, machines et outillage		23	5.830.146,41	5.351.243,18
Mobilier et matériel roulant		24	452.092,51	590.262,27
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	100.002,00	2,00
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.940.093,68	2.025.895,31
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	25,00	25,00
Entreprises liées	6.15	280/1	25,00	25,00
Participations		280	25,00	25,00
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	9.277.283,83	9.355.428,98
Créances à plus d'un an		29	4.097.894,57	3.348.276,74
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	4.097.894,57	3.348.276,74
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	201.443,55	128.068,95
Stocks		30/36	3.070,43	2.946,24
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	3.070,43	2.946,24
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	198.373,12	125.122,71
Créances à un an au plus		40/41	4.177.348,91	3.912.328,40
Créances commerciales		40	2.726.632,79	2.325.134,70
Autres créances		41	1.450.716,12	1.587.193,70
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	80.397,44	80.345,90
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	80.397,44	80.345,90
Valeurs disponibles		54/58	620.686,67	1.625.730,07
Comptes de régularisation	6.6	490/1	99.512,69	260.678,92
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	40.941.598,58	43.107.811,09

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	30.309.743,79	31.392.657,74
Capital	6.7.1	10	3.239.975,00	3.239.925,00
Capital souscrit		100	3.239.975,00	3.239.925,00
Capital non appelé[4]		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	113.185,73	82.967,36
Réserve légale		130	34.893,85	23.579,55
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132	9.300,00	9.300,00
Réserves disponibles		133	68.991,88	50.087,81
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	531.743,75	335.676,18
Subsides en capital		15	26.424.839,31	27.734.089,20
Avance aux associés sur répartition de l'actif net [5]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

4 Montant venant en déduction du capital souscrit.

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	10.631.854,79	11.715.153,35
Dettes à plus d'un an	6.9	17	6.020.378,92	5.476.840,83
Dettes financières		170/4	6.017.658,17	5.474.120,08
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	6.017.658,17	5.474.120,08
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.720,75	2.720,75
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	4.446.725,26	6.053.701,42
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	545.623,05	477.703,53
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.713.454,22	1.635.055,03
Fournisseurs		440/4	1.713.454,22	1.635.055,03
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	438.121,39	455.914,80
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	318.100,20	257.706,99
Impôts		450/3	177.324,70	106.549,95
Rémunérations et charges sociales		454/9	140.775,50	151.157,04
Autres dettes		47/48	1.431.426,40	3.227.321,07
Comptes de régularisation	6.9	492/3	164.750,61	184.611,10
TOTAL DU PASSIF		10/49	40.941.598,58	43.107.811,09

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	6.800.079,77	5.387.354,83
Chiffre d'affaires	6.10	70	4.580.107,04	3.846.767,33
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	73.250,41	-87.138,00
Production immobilisée		72	253.437,08	281.015,77
Autres produits d'exploitation	6.10	74	1.893.236,18	1.308.475,38
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	49,06	38.234,35
Coût des ventes et des prestations		60/66A	9.808.988,64	7.526.737,23
Approvisionnements et marchandises		60	110.821,63	83.734,36
Achats		600/8	110.945,82	83.417,83
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-124,19	316,53
Services et biens divers		61	4.467.284,92	3.621.868,15
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	1.149.107,77	1.173.337,57
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.855.282,79	2.602.682,96
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	5.897,71	5.923,20
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.220.593,82	39.190,99
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-3.008.908,87	-2.139.382,40

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	3.490.637,28	2.456.265,80
Produits financiers récurrents		75	3.490.637,28	2.456.265,80
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	51,35	88,35
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.490.585,93	2.456.177,45
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	121.686,63	131.142,02
Charges financières récurrentes		65	121.686,63	131.142,02
Charges des dettes		650	119.543,57	129.354,86
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	2.143,06	1.787,16
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	360.041,78	185.741,38
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	133.755,84	81.003,63
Impôts		670/3	136.015,40	81.026,50
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	2.259,56	22,87
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	226.285,94	104.737,75
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	226.285,94	104.737,75

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter .....(+)/(-)	9906	561.962,12	360.321,67
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	226.285,94	104.737,75
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	335.676,18	255.583,92
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	30.218,37	24.645,49
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	11.314,30	5.236,89
aux autres réserves	6921	18.904,07	19.408,60
Bénéfice (Perte) à reporter .....(+)/(-)	(14)	531.743,75	335.676,18
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxx	50.885.949,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	33.032,16	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	50.918.981,81	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxx	25.100.995,30
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	2.476.031,36	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	27.577.026,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	23.341.955,15	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	15.232.808,79
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	354.496,93	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	1.441.377,27	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	17.028.682,99	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	9.881.565,61
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.316.970,97	
Repris	8282		
Acquises de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	11.198.536,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	5.830.146,41	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	1.082.559,48
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	12.628,79	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.095.188,27	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	492.297,21
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	150.798,55	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	643.095,76	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	452.092,51	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxx	2,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	100.000,00	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	100.002,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8275		
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	100.002,00	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxx	2.025.895,31
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	1.426.714,39	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-1.441.377,27	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	2.011.232,43	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	71.138,75	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	71.138,75	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	1.940.093,68	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	25,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	25,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	25,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689	80.397,44	80.345,90

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges à reporter	80.052,35
Produits acquis	19.460,34

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXX	3.239.925,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	3.239.975,00	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
CPAS de la Commune de Bastogne - Souscription et libération d'une part sociale A3		25,00	1
Zone de Secours Luxembourg - Souscription et libération d'une part sociale A3		25,00	1
Représentation du capital Catégories d'actions			
Parts de base de catégorie A		1.650.025,00	66.001
Parts de secteur de catégorie B		1.589.950,00	63.598
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXX	129.599
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXX	

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)		XXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	545.623,05
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	545.623,05
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	545.623,05
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	1.949.286,19
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	1.949.286,19
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.949.286,19
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	4.068.371,98
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	4.068.371,98
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	2.720,75
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	4.071.092,73

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	6.563.281,21
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	6.563.281,21
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	6.563.281,21
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	41.324,70
Dettes fiscales estimées	450	136.000,00
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	140.775,49

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Charges à imputer	35.075,42
Produits à reporter	129.675,19

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	1.882.316,05	1.303.012,51
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	13	13
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	12,4	12,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	18.962	20.223
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	721.243,66	717.938,25
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	230.201,04	229.135,29
Primes patronales pour assurances extralégales	622	179.037,26	179.745,21
Autres frais de personnel	623	18.625,81	46.518,82
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.901,51	1.445,98
Autres	641/8	3.996,20	4.477,22
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	3.409.891,56	2.371.420,20
Subsides en intérêts	9126	80.559,67	83.878,46
Ventilation des autres produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6503		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	49,06	38.234,35
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	49,06	38.234,35
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	49,06	38.234,35
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	1.220.593,82	39.190,99
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	1.220.593,82	39.190,99
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	1.159.656,84	31.037,20
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	60.936,98	8.153,79
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	136.015,40
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	15,40
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	136.000,00
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	1.201.255,94	3.331.356,80
Par l'entreprise	9146	821.794,01	766.178,73
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	214.401,01	213.363,57
Précompte mobilier	9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)	25,00	25,00
Participations	(280)	25,00	25,00
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	261.854,67	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	261.854,67	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	1.348.579,30	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	1.348.579,30	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	11.260,00
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	4.000,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

RÈGLES D'ÉVALUATION

PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés et associations et spécialement les articles 3:6 à 3:12.

Article 3:6

§ 1er. L'organe d'administration de la société, de l'ASBL, de l'AISBL ou de la fondation détermine les règles applicables à l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Ces règles sont déterminées, dans le respect des dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3, en tenant toutefois compte des caractéristiques propres à la société, l'ASBL, l'AISBL ou la fondation.

Ces règles sont actées dans le livre prévu à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Elles sont résumées dans l'annexe ; ce résumé doit, conformément à l'article 3:1, alinéa 1er, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Sans préjudice du paragraphe 2, ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de la société, de l'ASBL, de l'AISBL ou de la fondation.

§ 2. Les dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3 sont applicables aux sociétés, ASBL, AISBL et fondations en liquidation.

Dans les cas où, en exécution ou non d'une décision de mise en liquidation, la société, l'ASBL, l'AISBL ou la fondation renonce à poursuivre ses activités ou lorsque la perspective de continuité de ses activités, visée au paragraphe 1er, alinéa 3, ne peut être maintenue, les règles d'évaluation sont adaptées en conséquence et, notamment :

a) les frais d'établissement doivent être complètement amortis ;
b) les immobilisations et les actifs circulants font, le cas échéant, l'objet d'amortissements ou de réduction de valeur additionnels pour en ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation ;
c) des provisions sont formées pour faire face aux charges inhérentes à la cessation des activités, notamment au coût des indemnités à verser au personnel.

Il en va de même en cas de fermeture d'une branche d'activité ou d'un établissement de la société, de l'ASBL, de l'AISBL ou de la fondation. Dans ce cas, l'alinéa 2 est applicable aux actifs, passifs et engagements relatifs à cette branche d'activité ou à cet établissement.

Article 3:7

Dans le cas exceptionnel où l'application des règles d'évaluation prévues au présent chapitre ne conduirait pas au respect du prescrit de l'article 3:1, alinéa 1er, il y a lieu d'y déroger par application dudit article.

Une telle dérogation doit être mentionnée et justifiée dans l'annexe parmi les règles d'évaluation.

L'estimation de l'influence de cette dérogation sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société, de l'ASBL, de l'AISBL ou de la fondation est indiquée parmi les règles d'évaluation dans l'annexe relative aux comptes de l'exercice au cours duquel cette dérogation est introduite pour la première fois.

Article 3:8

Les règles d'évaluation visées à l'article 3:6, § 1er, alinéa 1er, et leur application doivent être identiques d'un exercice à l'autre.

Toutefois, elles sont adaptées au cas où, notamment à la suite d'une modification importante des activités de la société, de l'ASBL, de l'AISBL ou de la fondation, de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologiques, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne répondent plus au prescrit de l'article 3:1, alinéa 1er.

Les alinéas 2 et 3 de l'article 3:7 s'appliquent à ces adaptations.

La présente disposition n'est pas applicable aux comptes annuels du premier exercice auquel s'appliquent pour une société, ASBL, AISBL ou fondation les dispositions du présent titre, du titre 2 ou du titre 3.

Article 3:9

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Article 3:10

Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Article 3:11

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par l'organe d'administration de la société, de l'ASBL, de l'AISBL ou de la fondation. Dans les cas où, à défaut de critères objectifs d'appréciation, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations est inévitablement aléatoire, il en est fait mention dans l'annexe si les montants en cause sont importants au regard de l'objectif visé à l'article 3:1, alinéa 1er.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Doivent notamment être mis à charge de l'exercice, les impôts estimés sur le résultat de l'exercice ou sur le résultat d'exercices antérieurs ainsi que les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui seront attribués au cours d'un exercice ultérieur à raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs. Si les produits ou les charges sont influencés de façon importante par des produits et des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

Article 3:12

Il est fait mention dans l'annexe parmi les règles d'évaluation visées à l'article 3:6, § 1er, des méthodes et bases de conversion des avoirs, dettes et engagements libellés en devises étrangères, des méthodes de conversion des situations des succursales à l'étranger et du mode de traitement dans les comptes des différences de change et des écarts de conversion des devises.

REGLES D'EVALUATION SPECIFIQUES

ACTIF

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement qui ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils ont été exposés, sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Ces frais d'établissement font l'objet d'un amortissement linéaire annuel au taux de 100%.

Toute dérogation à la règle d'amortissement sera mentionnée et explicitée dans l'annexe.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Par contre, les immobilisations incorporelles autres que celles acquises des tiers sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût de revient de production y compris les frais indirects et les charges financières intercalaires.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire annuel au taux de 20%.

Toute dérogation à la règle d'amortissement sera mentionnée et explicitée dans l'annexe.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- soit au prix d'acquisition y compris les frais accessoires (comme droits de douane, impôts non récupérables, frais d'assurances et frais de transport);

- soit au prix de revient y compris les frais indirects et les intérêts intercalaires relatifs à la période précédant la mise en service de l'immobilisation concernée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du premier jour du mois qui suit la date de facture, de mise en service ou de réception provisoire de l'immobilisé concerné, dates auxquelles l'ensemble des coûts et couvertures (subsides) servant de base au calcul de l'amortissement doivent nécessairement être arrêtés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, y compris, le mois de leur cession/désaffectation.

Les bâtiments, installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant ainsi que les autres immobilisés corporels sont amortis d'une manière linéaire sur la durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles d'une valeur unitaire inférieure à 1.000 € (HTVA) sont prises en charge dans l'année de leur acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon le tableau suivant :

-> Bâtiments administratifs : 33 ans
-> Bâtiments industriels et commerciaux : 20 ans
-> PAC et équipements de collecte : 10 ans
-> Installation, machines et outillage
  - Matériel électro mécanique : 15 ans
  - Matériel roulant de chantier : 7 ans
  - Matériel informatique - PC : 3 ans
  - Matériel de bureau : 5 ans
  - Matériel divers : 5 ans
-> Mobilier et matériel roulant
  - Mobilier de bureau : 5 ans
  - Charroi automobile : 3 à 5 ans

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les bâtiments industriels ou commerciaux donnés en location peuvent être amortis selon un plan d'amortissement spécifique.

"Le CA Idelux du 20 février 2009 décide de modifier les règles d'évaluation appliquées aux nouveaux bâtiments donnés en location à partir de 01/01/2009 et de tenir compte d'une valeur résiduelle correspondant à 30% de la valeur du bâtiment au terme de la période d'amortissement linéaire de 20 ans.
Cette nouvelle règle suppose que ce type de bâtiment fasse l'objet d'entretiens réguliers de manière à assurer concrètement la valeur résiduelle estimée.
Par ailleurs, et compte tenu de fait que ces bâtiments font l'objet de subsidiation, la nouvelle méthode d'amortissement ne peut évidemment pas conduire à une réduction de subside supérieure au montant amorti."

Les immobilisations corporelles réalisées pour l'extension des capacités des centres d'enfouissement technique du secteur assainissement sont amorties au prorata des quantités déversées annuellement (exprimées en m3) rapportées à la capacité nominale du site concerné. (CA Idelux du 19 octobre 2006)

En cas d'achat de matériel d'occasion, de réinvestissement, les durées d'amortissement seront étudiées au cas par cas en fonction de la durée de vie économique.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

Il peut être procédé à la réévaluation des immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Généralement, les biens acquis en location financement seront amortis sur base d'un plan d'amortissements économique (Cfr supra). Néanmoins, la règle d'amortissements concernant les opérations réalisées en leasing pourra coïncider à l'amortissement financier du bien suivant le tableau transmis par la société de leasing.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

-> Participations et actions

Les participations et les actions sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, sans tenir compte des frais accessoires.

Des réductions de valeur seront comptabilisées pour les participations et les actions, en cas d'une moins-value ou d'une dévalorisation permanente, et justifiées par la situation, la rentabilité et les perspectives de l'entreprises dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Des réévaluations peuvent être actées lorsque les participations présentent une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable.

-> Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, sans tenir compte des frais accessoires.

Des réductions de valeur sont comptabilisées si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances à plus d'un an font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

STOCKS

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition, à la valeur de marché ou à leur coût de revient y compris les frais indirects et les intérêts intercalaires sous déduction des subsides ou intervention de tiers y afférent.

Les stocks font l'objet d'une réduction de valeur dans la mesure où l'estimation à la valeur de marché est inférieure à la valeur figurant en compte.

-> Terrains destinés à la vente

En ce qui concerne les terrains destinés à la vente :

- les achats de terrains sont portés en compte à leur valeur d'acquisition à la date de l'acte authentique;

RÈGLES D'ÉVALUATION

- les cessions de terrains sont portées en compte sauf condition suspensive à la date de signature du compromis; ces cessions sont valorisées selon la méthode du prix moyen par zone selon le degré d'équipement;
- des intérêts intercalaires sont portés en compte pour les terrains non équipés et en cours d'équipement, dans la mesure où la durée des travaux est supérieure à un an.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du prix moyen par zone en fonction du degré d'équipement.

Il sera procédé à une expertise immobilière quinquennale des terrains destinés à la vente en vue d'actualiser la valeur du stock.

-> Bâtiments destinés à la vente

Les bâtiments destinés à la vente sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient y compris les charges indirectes et les intérêts intercalaires.

En cas d'obligation de réaffectation de subsides relatifs aux bâtiments destinés à la vente, ces subsides n'influencent pas le prix de revient mais sont affectés à une provision de réinvestissement.

Des réductions de valeur sont opérées spécifiquement eu égard au prescrit de l'arrêté de subsidiation.

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient y compris les charges indirectes et les intérêts intercalaires.

Les commandes en cours d'exécution font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse le prix prévu au contrat.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Ces réductions de valeur seront actées au moment de la remise du dossier au service contentieux et déterminées au cas par cas en fonction du risque présumé de non récupération.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sous forme d'actions propres, d'actions ou de parts sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie sous forme de titres à revenu fixe sont inscrits à l'actif du bilan à la valeur calculée sur base de l'évaluation linéaire du titre (remboursement au pair à l'échéance).

Les placements de trésorerie sous forme de dépôts auprès des établissements de crédit sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées, si au moment de la clôture, la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

En outre, des réductions de valeur complémentaires pourront être actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Le montant des placements de trésorerie en devises étrangères est converti au cours de clôture officiel publié dans l'Echo le dernier jour ouvrable bancaire de l'année.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles ne comprennent, en dehors des encaisses et des valeurs échues à l'encaissement, que les avoirs à vue sur les établissements de crédit.

Les valeurs disponibles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

En outre, des réductions de valeur complémentaires pourront être actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Le montant des valeurs disponibles en devises étrangères est converti au cours de clôture officiel publié dans l'Echo le dernier jour ouvrable bancaire de l'année.

RÈGLES D'ÉVALUATION

COMPTES DE REGULARISATION

Ce poste comporte :

- les charges à reporter, c'est-à-dire les prorata des charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices antérieurs.
- les produits acquis, c'est-à-dire les prorata des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Ces comptes de régularisation sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

PASSIF

CAPITAL

Le capital est évalué à la valeur nominale.

PRIME D'EMISSION

Les primes d'émission sont évaluées à leur valeur nominale.

PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont évaluées à leur valeur nominale.

RESERVES

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

BENEFICE REPORTE OU PERTE REPORTEE

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à leur valeur nominale.

SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des impôts différés.

Les subsides sont imputés à la réception de l'arrêté d'octroi émanant du pouvoir subsidiant.

Les subsides font l'objet de réduction échelonnée par imputation au poste " Autres produits financiers " au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquels ils ont été obtenus, ou, le cas échéant, à concurrence du solde lors de la réalisation ou désaffectation des immobilisations concernées.

Les subsides en capital dont l'obtention n'est pas rattachée à des investissements en immobilisations sont lors de leur obtention imputés à une des rubriques appropriées du compte de résultats (autres produits d'exploitation, autres produits financiers).

Une régularisation d'amortissement doit être opérée en vue de mettre en concordance l'amortissement du subside avec l'amortissement du bien immobilisé lors du décompte final du subside octroyé.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.
Les provisions pour risques et charges ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée

DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont valorisées à leur valeur nominale.

DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont valorisées à leur valeur nominale.

RÈGLES D'ÉVALUATION

COMPTES DE REGULARISATION

Ce poste comporte :

- les charges à imputer, c'est-à-dire les prorata des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont rattachés à l'exercice écoulé.
- les produits à reporter, c'est-à-dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

Ces comptes de régularisation sont inscrits au passif du bilan à leur valeur nominale.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise faisant partie d'un consortium est conjointement tenue à établir les comptes consolidés mais est reprise dans les comptes consolidés établis par l'entreprise consolidante du consortium.

Identité de l'entreprise consolidante :

IDELUX DEVELOPPEMENT SCRL
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 ARLON
0205.797.475

EVENEMENTS SURVENUS APRES CLOTURE DE L'EXERCICE

L'éclatement de la crise du Covid19, au mois de mars 2020, impactera fortement l'économie globale. Compte tenu de son activité et des mesures prises, l'incidence sur l'activité propre future d'IDELUX PROJETS PUBLICS devrait être marginale. En effet, les activités ont pu être poursuivies en appliquant les mesures préconisées par le gouvernement (télétravail). Elles ne devraient, à l'avenir, pas être interrompues et le volume d'activités ne devrait guère être impacté. D'autre part, IDELUX PROJETS PUBLICS prestant principalement pour des pouvoirs publics ou assimilés, elle ne semble pas courir de risque d'impayés liés à des défaillance clients.

L'activité des secteurs touristiques a, quant à elle, été complètement interrompue en raison de la fermeture au public de ce genre de site. Les mois de fermeture et le redémarrage plus que vraisemblablement progressif pèseront inévitablement sur le résultat des activités sectorialisées. Toutefois, le mode de fonctionnement avec les communes actionnaires amène à une prise en charge totale des pertes éventuelles de sorte que l'intercommunale ne devra pas souffrir de ce phénomène.

Au-delà de cet élément, le conseil d'administration précise qu'à sa connaissance, il n'existe aucun événement important survenu après clôture de l'exercice pouvant avoir une influence notable sur le développement futur de l'intercommunale.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	9,1	5,0	4,1
Temps partiel	1002	3,9		3,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	12,4	5,0	7,4
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	13.415	8.518	4.897
Temps partiel	1012	5.547		5.547
Total	1013	18.962	8.518	10.444
Frais de personnel				
Temps plein	1021	826.442,24	555.408,59	271.033,65
Temps partiel	1022	322.665,53		322.665,53
Total	1023	1.149.107,77	555.408,59	593.699,18
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	14.509,05	6.323,70	8.185,35

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	12,2	5,0	7,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	20.223	8.400	11.823
Frais de personnel	1023	1.173.337,57	546.952,20	626.385,37
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	15.525,57	6.270,51	9.255,06

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8	5	12,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8	5	12,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5		5,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	5		5,0
Femmes	121	3	5	7,3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	3	5	7,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8	5	12,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	5	5811	8
Nombre d'heures de formation suivies	5802	55	5812	85
Coût net pour l'entreprise	5803	2.663,53	5813	3.955,95
dont coût brut directement lié aux formations	58031	2.663,53	58131	3.955,95
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	5	5831	8
Nombre d'heures de formation suivies	5822	22	5832	38
Coût net pour l'entreprise	5823	1.337,37	5833	2.197,14
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	5	5851	8
Nombre d'heures de formation suivies	5842	77	5852	123
Coût net pour l'entreprise	5843	4.000,91	5853	6.152,74

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Répertoire des marchés publics

Sté 02 - IDELUX PROJETS PUBLICS **Exercice comptable 2019**

No	Notification	Description	Adjudicataire	Montant HTVA	C.A.
0001	23/01/2019	BASTOGNE - Mise en valeur du bois Jacques, site de mémoire de la seconde guerre mondiale par une application mobile à vocation touristique Type - Services Mode - SUPPRProcédure négociée avec publicité Montant - 169.943,00 €	SKY BOY Rue Nollet, 102 75017 PARIS	169.943,00 €	16/11/2018
0002	26/02/2019	BASTOGNE - Marché public de service d'auteur de projet pour la rénovation et la revalorisation du parcours de visite du centre d'interprétation "Bastogne Barracks" Type - Services Mode - SUPPRAdjudication publique Montant - 12,00 €	Association momentanée TRAMEX COMPANY et Atelier de la Grange de VILLE-POMMEROEUL	12,00 €	14/12/2018
0003	26/02/2019	Bastogne - Marché public de services d'auteur de projet pour la création d'une infrastructure dédiée au basket Type - Services Mode - SUPPRAdjudication publique Montant - 8,80 €	Association momentanée HORDEUM / HOGGE / BETEC Wicourt, 105 6600 BASTOGNE	8,80 €	14/12/2018
0004	26/02/2019	Bastogne - Marché public de services d'auteur de projet pour la rénovation des salles du centre sportif Type - Services Mode - SUPPRAdjudication publique Montant - 7,20 €	NOVE ARCHITECTES SC/SPRL FAUBOURG SAINT-MARTIN, 22 B 5570 - BEAURAING	7,20 €	18/12/2018
0005	26/02/2019	Bastogne - Marché public de services d'auteur de projet pour la création d'une infrastructure dédiée au football Type - Services Mode - SUPPRAdjudication publique Montant - 8,00 €	G.I.E. VECTEUR A Rue de l'Hydrion, 50 6700 ARLON	8,00 €	18/12/2018
0006	19/03/2019	Bastogne - Pôle évènementiel sur le site du Mardasson - Lot 3 : abords Type - Travaux Mode - SUPPRAdjudication publique Montant - 1.038.355,79 €	ROISEUX A. SA Parc Industriel 3 B 6870 - SAINT-HUBERT	1.038.355,79 €	16/11/2018
0007	19/06/2019	BASTOGNE - Marché de services pour la maintenance et l'exploitation des installations techniques du centre sportif de Bastogne et du tennis de Renval Type - Services Mode - SUPPRAdjudication publique Montant - 748.756,00 €	COFELY Boulevard Simon Bolivar, 34 1000 BRUXELLES	748.756,00 €	05/04/2019
0008	25/07/2019	BASTOGNE - Pôle évènementiel sur le site du Mardasson - Lot 1 : bâtiment Type - Travaux Mode - SUPPRProcédure négociée sans publicité Montant - 5.174.548,69 €	WUST JEAN ETS S.A. 151,ROUTE DE FALIZE B 4960 - MALMEDY	5.174.548,69 €	17/05/2019

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Répertoire des marchés publics

Sté 02 - IDELUX PROJETS PUBLICS **Exercice comptable 2019**

No	Notification	Description	Adjudicataire	Montant HTVA	C.A.
0009	20/08/2019	Désignation d'un collège de réviseurs d'entreprises pour contrôler les comptes annuels 2019, 2020 et 2021 et les comptes consolidés du groupe - marché conjoint Type - Services Mode - Procédure négociée directe avec publication préal Montant - 45.000,00 €	TKS AUDIT SPRL Lascheterweg, 30-32 B 4700 - EUPEN	45.000,00 €	__/__/____
0010	03/09/2019	BASTOGNE - Marché public de services d'auteur de projet pour la création d'un centre de référence du vélo sur le site de la Gare du Sud Type - Services Mode - SUPPRAdjudication publique Montant - 11,40 €	Architectes associées & Techniques générales et infrastructures Clos Chanmurly, 13 4000 LIEGE	11,40 €	28/06/2019
0011	03/09/2019	BASTOGNE - Marché public conjoint de fourniture d'un jeu de société coopératif sur les conflits mondiaux du XXème siècle Type - Services Mode - SUPPRProcédure négociée avec publicité Montant - 124.000,00 €	N-ZONE Rue de Theux, 18 4141 LOUVEIGNE	124.000,00 €	28/06/2019
0012	14/11/2019	PROVINCE - Marché public conjoint de services pour la réalisation d'expertises de sol (montant indiqué = montant maximum sur 4 ans - Idem pour IDELUX Développement, il s'agit de la même notification) Type - Services Mode - Procédure ouverte Montant - 800.000,00 €	GEOLYS Rue des Champs Elysées, 4 5590 CINEY	800.000,00 €	28/06/2019

IDELUX
PROJETS PUBLICS

Capital souscrit

au 31/12/2019

IDELUX
PROJETS PUBLICS

RÉPARTITION DU CAPITAL SOUSCRIT

EN FONCTION DES ARTICLES 7 ET 14 DES STATUTS

A	**PARTS DE BASE**	66 001	x	25 €	1 650 025 €	p. 3
B	**PARTS DE SECTEUR**	63 598	x	25 €	1 589 950 €	p. 4 -7
	Total général				3 239 975 €	

A/ PARTS DE BASE

(donnant droit de vote aux assemblées générales de l'Intercommunale)

Total parts A	**1 650 025 €**

A1 COMMUNES

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
1 791	x 25 €	44 775 €

Commune(s)	Nombre de parts	Commune(s)	Nombre de parts	Commune(s)	Nombre de parts
Arlon	176	Houffalize	33	Saint-Léger	23
Attert	25	La Roche	31	Tellin	16
Aubange	113	Léglise	26	Tenneville	18
Bastogne	93	Libin	32	Tintigny	26
Bertogne	19	Libramont	65	Vaux-sur-Sûre	30
Bertrix	58	Manhay	21	Vielsalm	53
Bouillon	42	Marche-en-Famenne	121	Virton	83
Chiny	37	Martelange	12	Wellin	21
Daverdisse	12	Meix-devant-Virton	20		
Durbuy	65	Messancy	49		
Érezée	18	Musson	29		
Étalle	30	Nassogne	34		
Fauvillers	13	Neufchâteau	47		
Florenville	45	Paliseul	38		
Gouvy	34	Rendeux	16		
Habay	47	Rouvroy	15		
Herbeumont	11	Sainte-Ode	16		
Hotton	34	Saint-Hubert	44		

A2 PROVINCE DE LUXEMBOURG

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
64 204	x 25 €	1 605 100 €

A3 AUTRES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
6	x 25 €	150 €

Autres personnes physiques ou morales	Nombre de parts
AIVE	1
SOFILUX	1
VIVALIA	1
CPAS Florenville	1
CPAS de Bastogne	1
Zone de Secours Luxembourg	1

B/ PARTS DE SECTEUR

(donnant droit de vote aux seules assemblées générales de secteur)

Services communaux et sportifs de la ville de Bastogne	14 711	x	25 €	367 775 €
Secteur Durbuy	14 352	x	25 €	358 800 €
Centre Ville à Bouillon	1 190	x	25 €	29 750 €
Cité des enfants, Houffalize	3 007	x	25 €	75 175 €
Développement touristique du centre ville de Vielsalm	9 257	x	25 €	231 425 €
Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps	602	x	25 €	15 050 €
Dispatching touristique de Marche-en-Famenne	6 420	x	25 €	160 500 €
Centre de visite de la Vallée de l'Attert	3 391	x	25 €	84 775 €
Développement d'équipements touristiques, Bastogne	8 668	x	25 €	216 700 €
Équipements sportifs et culturels à Virton	2 000	x	25 €	50 000 €
Total parts				**1 589 950 €**

B/ SERVICES COMMUNAUX ET SPORTIFS DE LA VILLE DE BASTOGNE

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
14 711	x 25 €	367 775 €

B/ SECTEUR DURBUY

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
14 352	x 25 €	358 800 €

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
13 975	x 25 €	349 375 €

B2 PROVINCE DE LUXEMBOURG

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
377	x 25 €	9 425 €

B/ CENTRE VILLE À BOUILLON

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
1 190	x 25 €	29 750 €

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
992	x 25 €	24 800 €

B1 PROVINCE DE LUXEMBOURG

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
198	x 25 €	4 950 €

B/ CITÉ DES ENFANTS, HOUFFALIZE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
3 007	x 25 €	75 175 €

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
2 573	x 25 €	64 325 €

B2 PROVINCE DE LUXEMBOURG

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
434	x 25 €	10 850 €

B/ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CENTRE VILLE DE VIELSALM

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
9 257	x 25 €	231 425 €

B/ PARC FORESTIER RÉCRÉATIF ET PÉDAGOGIQUE DE DOCHAMPS

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
602	x 25 €	15 050 €

B/ DISPATCHING TOURISTIQUE DE MARCHE-EN-FAMENNE

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
6 420	x 25 €	160 500 €

B/ CENTRE DE VISITE DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
3 391	x 25 €	84 775 €

B/ DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES, BASTOGNE

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
8 668	x 25 €	216 700 €

B/ ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS À VIRTON

B1 COMMUNE

Nombre de parts	Valeur nominale	Total
2 000	x 25 €	50 000 €

IDELUX
PROJETS PUBLICS

Les annexes 10-11-12 relatives aux comptes consolidés vous parviendront ultérieurement.